



**DÉLIBÉRATION N°2016-12-9-3
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 9 décembre 2016

POINT 3 : APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : APPROUVE avec 28 voix pour et 7 voix contre, les autorisations budgétaires suivantes :

- 3 195 ETPT sous plafond et 463 ETPT hors plafond
- Autorisations d'engagement dont :
 - 251 588 094 € personnel
 - 50 985 102 € fonctionnement
 - 22 801 440 € investissement
- Crédits de paiement
 - 251 588 094 € personnel
 - 47 380 222 € fonctionnement
 - 33 871 731 € investissement
- 1 653 169 € de solde budgétaire

Article 2 : APPROUVE avec 28 voix pour et 7 voix contre, les prévisions budgétaires suivantes :

- 2 942 095 € de variation de trésorerie
- 1 435 323 € de résultat patrimonial
- 5 314 104 € de capacité d'autofinancement
- 105 821 € de variation du fonds de roulement



UNIVERSITÉ DE NANTES

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Les annexes 1, 2, 4 et 6 sont présentées pour vote.

Les annexes 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 sont présentées pour information.

Le Projet Annuel de Performance et la synthèse budgétaire et comptable sont également présentés pour information.

À Nantes, le 9 décembre 2016
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



A l'attention de

Mesdames et Messieurs les administrateurs

Monsieur le Recteur

Note de présentation du projet de budget 2017

La préparation du budget 2017 a été engagée dès le printemps 2016. Elle s'inscrit dans le cadre d'un dialogue de gestion mis en place avec chaque composante, au travers des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Les orientations budgétaires 2017 vous ont été soumises lors du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2016. Pour la seconde année en mode GBCP, l'établissement peut s'appuyer sur de véritables schémas directeurs pluriannuels dans les domaines de l'immobilier et du numérique.

Le budget 2017 intègre la nouvelle structure budgétaire polaire.

Par ailleurs, la rentrée universitaire 2017 intégrera le nouveau contrat quinquennal, incluant l'évolution de l'offre de formation et la nouvelle configuration des unités de recherche.

I. Ressources

➤ Recettes globalisées : Subvention pour Charges de Service Public (SCSP)

En matière de ressources, l'estimation de la subvention pour charges de service public (SCSP) a été inscrite en tenant compte :

- de l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1^{er} février 2017 de **1,8 M€** ;
- du complément de **1,5 M€** annoncé dans la pré-notification du budget ;
- du complément d'**1,3 M€** de dotation obtenu après échanges avec le Ministère ;
- de l'extension en année pleine de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2016 et du PPCR : **0,7 M€** ;
- de la poursuite du Protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR) en 2017 : **0,4 M€** ;
- de l'extension en année pleine de 6 emplois octroyés en 2016 : **0,2 M€** ;
- de l'attribution de 6 emplois pour septembre 2017 : **0,2 M€**.

La prévision de SCSP s'élève ainsi pour 2017 à **245 M€** contre 238,9 M€ après BR 2016 soit une augmentation de 6,1 M€ (+2,5%).

Cette prévision permet ainsi de respecter le cadrage global du budget 2017 issu du débat d'orientation budgétaire consistant à garantir pour chaque structure de l'Université le maintien global des dotations.

➤ Autres recettes globalisées

Les prévisions de rapprochement entre encaissements et factures de ventes s'élèvent pour 2017 à **54,7 M€**, soit une diminution de 9,5% par rapport au budget initial 2016.

Cette baisse s'explique par l'inscription en 2016 du rattrapage de la saisie des factures de vente dû au changement de comptabilisation des contrats à long terme. En 2017, ce changement de méthode n'a qu'un impact résiduel sur la prévision budgétaire.

Les principales catégories de recettes globalisées hors SCSP sont :

- Ressources issues de l'activité de formation : Formations payantes (**12,3 M€**) ; Droits d'inscription (**6 M€**) ; Taxe d'Apprentissage (**5,8 M€**).
- Ressources issues de l'activité de recherche : Subventions (**21,3 M€** dont 10,6 M€ Région et 5 M€ ANR) ; Prestations de Recherche (**1 M€**) ; Autres recettes/contrats/colloques (**1,9 M€**).
- Subventions pour le patrimoine/numérique (**2,7 M€**).
- Université Permanente (**1 M€**)
- Autres ressources diverses (locations, reprographies, prestations...) (**2,7 M€**).

Contrairement à 2016, aucune ressource exceptionnelle prévisionnelle n'est inscrite sur 2017 (contre 1,3 M€ relative à la vente d'un terrain en 2016).

➤ Recettes fléchées : projets > 1 million d'euros

L'Établissement compte 20 projets suivis en recettes fléchées, qui permettent un meilleur pilotage de la trésorerie de l'établissement.

La prévision budgétaire 2017 des ressources fléchées s'élève à **34,7 M€** contre 20,4 M€ au BR 2016. Cette forte évolution provient principalement de trois projets immobiliers, pour lesquels il est prévu des encaissements très conséquents en 2017 (Nouveau Tertre : 13,2 M€, quartier de la création : 7 M€, laboratoire de planétologie : 2,9 M€).

II. Dépenses

En matière de dépenses, il convient de distinguer le budget d'Autorisation d'Engagement (AE) et les prévisions de Crédits de Paiement (CP).

Pour l'Université de Nantes, le décalage entre AE et CP s'élève à **7,4 M€**. Il découle très majoritairement du projet Nouveau Tertre. En effet, les autorisations d'engagement ont été prévues en 2016 et les décaissements étalés sur les années ultérieures.

➤ Enveloppe de personnel

La différenciation entre AE et CP ne s'opère pas pour les dépenses de personnel. La prévision de décaissement des dépenses de personnel s'élève à **251,6 M€**, soit une augmentation de **6 M€** par rapport au budget initial 2016.

○ **Personnel sur budget Etat : 225,4 M€**

En dépit de la poursuite des efforts internes de maîtrise des effectifs, la prévision relative à l'enveloppe de personnel à imputer sur le budget Etat 2017 progresse de **5,7 M€**, dont 3 M€ correspondent à des mesures nationales (augmentation du point d'indice et PPCR) et 2,3 M€ lié au GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Dans l'attente de la notification d'emplois 2017, le plafond d'emploi Etat pris en compte est de 3 322 ETPT, soit le dernier notifié au titre de 2016.

La prévision de consommation de ce plafond d'emploi en 2017 s'élève à **3 195 ETPT**, soit une augmentation de **17 ETPT** par rapport à 2016 (3 178 ETPT au BR).

La décomposition de cette consommation est la suivante :

- Enseignants titulaires : 1 493 ETPT (+5 ETPT/2016).
- Enseignants contractuels : 399 ETPT (+ 2 ETPT/2016) dont 141 ETPT de doctorants (= 2016).
- BIATSS Titulaires : 1 063 ETPT (+16 ETPT/2016) dont 51 ETPT dont le financement est assuré sur ressources propres de l'établissement (= 2016).
- BIATSS Contractuels et CDI : 240 ETPT (-6 ETPT/2016).

○ **Personnel sur ressources propres : 26,2 M€**

Les dépenses de personnel sur ressources propres progressent de **0,3 M€** (en tenant compte de la réserve d'AE de 0,7 M€ prévue en 2016), soit une augmentation de 1,2% par rapport à 2016.

Les ressources propres de 2017 issues de l'activité de formation permettent de financer des charges d'enseignement, des primes et des personnels administratifs pour un montant de **12,7 M€** soit 148 ETPT.

Les ressources propres de 2017 issues de l'activité de recherche permettent de financer 282 ETPT dont 147 ETPT doctorants ainsi que des primes pour un montant total de **12,5 M€**.

Le plafond total d'emploi sur ressources propres 2017 s'élève ainsi à 463 ETPT, soit une évolution de +14 ETPT par rapport à 2016. Cette évolution est en cohérence avec celle de l'enveloppe de personnel et les efforts de l'établissement pour développer ses ressources propres.

○ **Plafond d'emploi global**

Le plafond d'emploi global de l'Université de Nantes s'élève ainsi à **3 658 ETPT**, soit une évolution de +31 ETPT entre 2016 et 2017 (+17 sur plafond Etat / +14 sur plafond Propre).

➤ **Enveloppe de fonctionnement**

En matière de fonctionnement, les AE s'élèvent à **50,9 M€**, soit une augmentation de 6,5% par rapport au BR 2016.

Une partie des AE correspond à une prévision d'engagements juridiques fermes 2017 donnant lieu à des décaissements sur 2017 et sur les exercices ultérieurs (ex. : assurances, gardiennage).

La prévision de CP s'élève à **47,4 M€** soit une augmentation de 8% par rapport au BR 2016.

Cette prévision intègre les décaissements prévisionnels relatifs à des engagements juridiques fermes des exercices précédents (ex. : marché de location et de maintenance de photocopieurs, marché d'accompagnement au changement). Cette évolution est aussi à mettre en corrélation avec l'augmentation des surfaces, + 11 000 m² : gestion des bâtiments IRS2 et LINA en année pleine. Parmi les prévisions de décaissements 2017 (CP fonctionnement), on distingue des grandes catégories que les destinations de la Loi Organique portant réforme de la Loi de Finances permettent d'identifier :

- Patrimoine/Logistique : **14,8 M€**. Ces dépenses sont en constante augmentation en raison de la nécessité d'anticiper les charges inhérentes à l'entretien des surfaces de recherche.
- Recherche : **11,9 M€**.
- Formation : **10,2 M€**.
- Pilotage : **6,7 M€**.
- Documentation : **2 M€**.
- Diffusion des savoirs (Université Permanente) : **0,5 M€**.
- Vie Etudiante : **1,3 M€**.

➤ Enveloppe d'investissement

Le budget d'investissement s'élève en AE à **22,8 M€** et **33,9 M€** en CP.

- Patrimoine/Immobilier : **29,7 M€** de CP. Les principaux projets du Schéma Directeur Immobilier et Aménagement (SDIA) sont le projet Nouveau Tertre (CP : 11,3 M€), le Quartier de la Création (CP : 7 M€) et la réhabilitation du laboratoire de planétologie (CP : 4,3 M€).
- Equipements informatiques/multimédia : **1 M€** de CP.
- Equipements pédagogiques : **0,6 M€** de CP.
- Equipements scientifiques : **2,6 M€** de CP.

La très forte diminution des AE par rapport à 2016 s'explique par la prévision de la totalité des AE relatifs au Nouveau Tertre sur 2016.

75% des dépenses d'investissements correspondent à des projets fléchés.

III. Opérations Pluriannuelles

L'annexe relative aux investissements pluriannuels permet de disposer d'une meilleure visibilité des projets de l'établissement.

Seuls les projets supérieurs à 200 000 € ont été pris en compte.

Ces projets représentent 162,6 M€, dont **55,8 M€** de prévision de ressources et **46,6 M€** de décaissements au titre de 2017.

Pour les exercices à venir, il est prévu davantage d'encaissements (54,4 M€) que de décaissements (50,9 M€).

IV. Analyse du solde budgétaire et de la situation patrimoniale

➤ Solde budgétaire

Le solde budgétaire s'élève à **1,65 M€**, contre 21 M€ au BR 2016.

Le rattrapage en 2016 du rapprochement des factures de vente aux encaissements suite au changement de méthode de comptabilisation des contrats à long terme explique la forte diminution du solde.

➤ Situation patrimoniale (hors trésorerie)

Au-delà de la vision budgétaire imposée par la nouvelle norme GBCP, le compte de résultat prévisionnel 2017 apporte une lecture complémentaire du projet de budget.

En effet, la situation patrimoniale tient compte des écritures d'amortissement ainsi que des écritures de rattachement des charges et produits à l'exercice. La prévision de variation de ces écritures entre 2016 et 2017 est relativement faible (+ 1,5 M€ correspondant à des charges à payer).

Le résultat prévisionnel 2017 est positif : + **1,4 M€**, notamment grâce à l'augmentation de la SCSP.

La Capacité d'autofinancement (CAF), qui s'élève à **5,3 M€**, reste trop limitée pour financer les besoins en investissement, estimés à 8 M€ par an. C'est donc au prix d'arbitrages difficiles réalisés sur les dépenses de fonctionnement que l'Université prévoit à nouveau de financer ses investissements. Ce projet de budget intègre une prévision de **28,6 M€** de subventions d'investissement pour une prévision d'emplois de **33,8 M€**.

Le fonds de roulement prévisionnel reste stable, + **0,1 M€**.

V. Plan prévisionnel de trésorerie

Le plan prévisionnel de trésorerie a été réalisé conformément au solde prévisionnel au 1^{er} janvier 2017 établi lors du budget rectificatif de l'établissement voté au Conseil d'Administration en date du 18 novembre 2016 en tenant compte des régularisations des années précédentes.

Il tient par ailleurs compte des modalités actuelles de versement trimestriel de la subvention pour charges de service public.

Ce prévisionnel recense les différentes opérations budgétaires et non-budgétaires (opérations pour compte de tiers – cf. tableau 5 ainsi que les opérations de dépôts et cautionnements – notamment cautions et prêts personnels).

La part de trésorerie fléchée évolue sensiblement avec + 3, 6 M€ prévus à fin décembre 2017 et un solde sur les opérations non budgétaires devant représenter environ 1,3 M€.

Aucune tension n'est à relever concernant la trésorerie prévisionnelle de l'établissement sur 2017, celle-ci devrait être en augmentation modérée à la fin de l'exercice comptable (+ 2,9 M€).

Il convient par ailleurs de noter que le plan de trésorerie a été alimenté par extraction des données issues du progiciel SIFAC en tenant compte de la réalisation de l'exercice 2016 et des prévisions 2017.

VI. Service A Comptabilité Distinct (SACD) relatif au Centre de Formation des Apprentis (CFA)

Le document de présentation du projet de budget 2017 intègre le SACD du CFA.

Les prévisions d'encaissements du CFA s'élèvent pour 2017 à **6 M€**, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2016, qui s'explique par la progression des ressources issues de la taxe d'apprentissage. En matière de dépenses, le CFA prévoit **3,8 M€** d'AE et **3,8 M€** de CP.

Le montant du solde budgétaire (2,2 M€) correspond aux reversements du SACD aux différentes composantes de l'Etablissement.

En synthèse, les travaux menés au sein de l'Université pour préparer ce second budget en mode GBCP permettent d'avancer positivement sur la programmation pluriannuelle des différents projets de l'établissement et sur le pilotage de la trésorerie.

La progression de la SCSP n'apporte que peu de marge de manœuvre supplémentaire en 2017. La part fonctionnement de la SCSP augmente en effet de 2,8 M€ mais le déficit de masse salariale poursuit sa progression. De fait, l'établissement affecte l'essentiel de l'augmentation au financement du GVT. Le reliquat permet de desserrer en partie les contraintes qui pèsent sur les dépenses de fonctionnement.

La situation financière de l'Université demeure donc contrainte. La masse salariale augmente chaque année du montant du GVT. La capacité d'autofinancement est insuffisante pour répondre à nos besoins réels et le fonds de roulement est inférieur à la norme de recommandation. Ces éléments appellent notre vigilance pour continuer à garantir l'indépendance, en responsabilité, de notre établissement.

Olivier LABOUX
Président de l'Université de Nantes

A blue ink signature of Olivier Laboux, written over the printed name and title.

LEXIQUE GBCP

GBCP : Gestion Budgétaire et Comptable Publique

La « réforme GBCP » porte sur une révision en profondeur du cadre général qui structure la gestion budgétaire et comptable de l'Etat et de ses opérateurs. Elle s'appuie sur deux décrets :

Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 (nouveau cadre budgétaire et comptable) et le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 (adaptation des décrets existants, notamment pour les EPSCP du décret RCE n°2008-618 du 27 juin 2008 et du décret n°94-39 du 14 janvier 1994).

Il s'agit du nouveau texte de référence qui remplace le décret RGCP n°62-1587 du 29 décembre 1962.

AE : Autorisation d'engagement

Les AE constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice. Les AE ouvertes dans le cadre du budget sont annuelles. Elles peuvent en revanche induire une exécution en crédits de paiement (cf. infra) des dépenses afférentes sur les exercices ultérieurs.

Les AE correspondent aux engagements juridiques que l'établissement prend vis-à-vis de ses tiers éventuellement de façon pluriannuelle, entre le 1er janvier et le 31 décembre. Les AE ne sont consommées qu'à hauteur des engagements fermes contractés, c'est-à-dire des engagements certains dans leur montant, dans leur durée et dans l'identification des tiers bénéficiaires (sont donc exclus les marchés à bons de commande, les tranches conditionnelles des marchés, ...).

CP : Crédit de paiement

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés.

Ils représentent le volume de dépenses que l'établissement pourra sortir de sa caisse au cours d'un exercice. Ils permettent d'honorer les engagements pris auprès d'un tiers et s'inscrivent dans un cadre strictement annuel correspondant aux paiements effectués entre le 1er janvier et le 31 décembre d'un exercice.

Opérations pluriannuelles :

Une opération pluriannuelle est une opération limitée dans le temps qui se caractérise par une date de début, qui peut se situer à tout moment d'un exercice N, et une date de fin qui peut se situer à tout moment d'un exercice ultérieur. La gestion budgétaire et comptable des opérations pluriannuelles nécessite de connaître précisément le montant total de chaque opération, même si la ventilation par exercice est soumise à des évaluations et à des ajustements. Afin de respecter le principe d'annualité du budget, les opérations pluriannuelles doivent donner lieu à une élaboration budgétaire par exercice.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes du 5 juin 2015 a retenu comme opérations pluriannuelles : Les contrats de recherche à long terme ; les subventions de fonctionnement et d'investissement pluriannuelles ; les actions de formation continue.

Recettes Globalisées/Fléchées :

Par défaut, les recettes sont globalisées. Elles ne font en conséquence l'objet d'aucune affectation spécifique et elles sont, en règle générale, encaissées au cours de l'exercice.

Les recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement sont suivies spécifiquement comme des recettes fléchées. Elles impliquent un suivi mensuel fin.

Il a été voté au CA de l'Université de Nantes du 5 juin 2015 qu'une recette est considérée comme recette fléchée à l'université si elle réunissait les critères suivants: Action précise et ciblée; justification financière de la consommation des crédits; décalage de trésorerie sur l'exercice; impact sur l'équilibre budgétaire en crédits de paiement; volume global supérieur à 1 M€.

Tableau 1

Université de Nantes (0440984F)
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2017

Catégories d'emplois			Nature des emplois		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
Emplois sous plafond Etat *					En ETPT	Emplois financés hors SCSP		Global
En ETPT						En ETPT		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires			1 493,0		1 493,0	
		CDI					4,0	
	Non permanents	CDD			399,0	193,0	592,0	
S/total EC					1 892,0	197,0	2 089,0	
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)							-	
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires			1 063,0		1 063,0	
		CDI			60,0	37,0	97,0	
	Non permanents	CDD			180,0	229,0	409,0	
S/total Biatss					1 303,0	266,0	1 569,0	
Totaux					3 195,0 (1)	463,0	3 658,0	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat					3 322,0 (3)		Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)	

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Tableau 2

Université de Nantes (0440984F)
Autorisations budgétaires - Budget initial 2017

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses				
	Exécution N-1		Budget initial (a)	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	245 531 944	245 531 944	251 588 094 €	251 588 094 €
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	70 547 390	70 547 390	72 667 810 €	72 667 810 €
Fonctionnement et intervention	47 777 001	43 827 126	50 985 102 €	47 380 222 €
Investissement	46 704 503	17 581 262	22 801 440 €	33 871 731 €
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-
Personnel				
Fonctionnement				
Investissement				
TOTAL DES DÉPENSES	340 013 448	306 940 332	325 374 636	332 840 047
Solde budgétaire (excédent)		21 014 490		1 653 169

Recettes		
Exécution N-1	Budget initial (d)	
Montants	Montants	
307 580 281	299 760 654	Recettes globalisées
238 920 416	245 040 205 €	Subvention pour charges de service public
6 320 752	4 917 776 €	Autres financements de l'Etat
		Fiscalité affectée
27 796 224	20 294 890 €	Autres financements publics
34 542 889	29 507 783 €	Recettes propres
20 374 541	34 732 562	Recettes fléchées **
11 899 329	21 096 918 €	Financements de l'Etat fléchés
8 475 212	13 635 644 €	Autres financements publics fléchés
		Recettes propres fléchées
327 954 822	334 493 216	TOTAL DES RECETTES
-	-	Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 3

Université de Nantes (0440984F)
Dépenses par destination et recettes par origine - Budget initial 2017

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE + CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue (a) = (a) + (b) + (c)	113 946 100	113 946 100	10 261 324	10 232 707	585 629	611 048	124 793 063	124 789 855
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	72 203 350 €	72 203 350 €	3 336 289 €	3 336 289 €	240 440 €	240 440 €	75 780 079	75 780 079
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	39 600 186 €	39 600 186 €	6 338 520 €	6 338 520 €	340 108 €	365 526 €	46 278 815	46 304 234
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	2 142 564 €	2 142 564 €	586 515 €	557 898 €	5 089 €	5 089 €	2 734 109	2 705 542
D105 - Bibliothèques et documentation	5 056 559 €	5 056 559 €	2 004 107 €	2 004 107 €	12 500 €	12 500 €	7 073 166	7 073 166
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	19 904 026 €	19 904 026 €	1 757 385 €	1 489 292 €	1 255 847 €	1 251 847 €	22 917 258	22 645 165
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	9 508 788 €	9 508 788 €	421 259 €	320 666 €	60 249 €	47 000 €	9 990 296	9 876 454
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	19 192 686 €	19 192 686 €	3 410 814 €	3 075 746 €	668 770 €	38 938 €	23 272 270	22 307 370
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	976 683 €	976 683 €	- €	- €	- €	- €	976 683	976 683
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 985 270 €	1 985 270 €	240 487 €	- €	548 483 €	- €	2 374 240	1 985 270
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	23 333 848 €	23 333 848 €	787 099 €	793 996 €	87 229 €	87 229 €	24 208 176	24 215 073
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	2 311 307 €	2 311 307 €	6 275 031 €	6 275 031 €	1 148 806 €	1 148 806 €	9 735 144	9 735 144
D113 - Diffusion des savoirs et musées	751 425 €	751 425 €	421 396 €	421 396 €	45 000 €	45 000 €	1 217 821	1 217 821
D114 - Immobilier	7 772 128 €	7 772 128 €	14 199 354 €	14 751 121 €	14 094 097 €	30 474 196 €	36 065 579	52 997 445
D115 - Pilotage et support	45 215 578 €	45 215 578 €	9 889 446 €	6 698 700 €	4 584 630 €	45 167 €	59 689 854	51 959 505
Étudiants (h) = (e) + (f) + (g)	1 633 696	1 633 696	1 317 400	1 317 400	110 000	110 000	3 061 096	3 061 096
D201 - Aides directes aux étudiants (e)	- €	- €	547 500 €	547 500 €	- €	- €	547 500	547 500
D202 - Aides indirectes (f)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-	-
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (g)	1 633 696 €	1 633 696 €	769 900 €	769 900 €	110 000 €	110 000 €	2 513 596	2 513 596
Total	251 588 094	251 588 094	50 985 102	47 380 222	22 801 440	33 871 731	325 374 636	332 840 647
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)							1 633 159	

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme							Total	
	Subvention pour charges de service public	Recettes globalisées			Recettes fléchées				
		Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	245 040 205								245 040 205
Droits d'inscription					6 033 475				6 033 475
Formation continue, diplômes propres et VAE					12 295 605				12 295 605
Taxe d'apprentissage					5 827 726				5 827 726
Contrats et prestations de recherche hors ANR					1 009 794				1 009 794
Valorisation									-
ANR investissements d'avenir		357 573				1 521 336			2 279 309
ANR hors investissements d'avenir		3 207 115				271 306			3 478 421
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				10 609 231			6 392 562		17 001 793
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				337 397		300 000	3 033 739		3 671 136
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		1 352 688		5 978 017	519 155	18 604 276	4 209 343		30 663 479
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs				247 419	203 599				451 018
Autres recettes				3 122 626	3 618 429				6 741 055
Total	245 040 205	4 917 776	-	20 294 890	29 507 783	21 096 918	13 635 644	-	334 493 216
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)							-		

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					
	Exécution N-1	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)					-
dont solde budgétaire budget principal					-
dont solde budgétaire budget du SAIC					-
dont solde budgétaire FU					-
dont solde budgétaire BAI					-
dont solde budgétaire SIE					-
					-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)		19 500			19 500
					-
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	2 821 000	4 963 508			4 963 508
					-
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	2 200 000				-
					-
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	5 021 000	4 983 008	-	-	4 983 008
Variation de trésorerie (I)	22 948 490	2 942 095	-	-	2 942 095
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)		3 639 697			3 639 697
					-
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)					-
					-
					-
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	27 969 490	7 925 103	-	-	7 925 103

Financements (couverture des besoins)					
	Exécution N-1	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
	21 014 490	1 653 169			1 653 169
	21 020 384				-
	- 5 894				-
					-
					-
					-
					-
					-
		66 600			66 600
					-
	4 755 000	6 205 334			6 205 334
					-
	2 200 000				-
					-
et	27 969 490	7 925 103	-	-	7 925 103
ou	-	-	-	-	-
					-
					-
ou		697 602			697 602
					-
					-
et	27 969 490	7 925 103	-	-	7 925 103

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

La variation de trésorerie :

- se détermine par différence entre (1) et (2)
- se décompose en (a) et (d),
- s'explique par D, (b), (c), (e).

= différence entre variation de trésorerie (I ou II) et (a)

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement

Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

SAIC : service d'activités industrielles et commerciales
 FU : fondation universitaire
 BAI : budget annexe immobilier
 SIE : service inter-établissements

Tableau 5

Université de Nantes (0440984F)
Opérations pour le compte de tiers - Budget initial 2017

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Labex IGO	Compte 46781	Labex IGO Médecine	32 000	32 000
Labex IRON	Compte 46781	Labex IRON Médecine	287 440	287 440
Idefi AVOSTII	Compte 46781	Idefi AVOSTII Polytech	1 000 000	654 231
Programme de recherche AMI (Région / IFREMER / Université du Maine)	Compte 46781	Programme AMI	91 868	91 868
Convention Maîtres de Stages Universitaires (MSU)	Compte 46781	Maîtres de stage médecine	880 200	900 000
Bourses AMI	Compte 46711	Bourses AMI Direction des Relations Internationales	472 000	472 000
TVA	Compte 44567			1 567 795
Reversement URSSAF - part sécurité sociale étudiante	Compte 4713	Part sécurité sociale étudiante encaissée par l'établissement pour le compte de l'URSSAF	2 200 000	2 200 000
TOTAL			4 963 508	6 205 334

(c1)

(c2)

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Équilibre financier" (tableau 4)

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

Convention Maîtres de Stages Universitaires (MSU) : décalage entre les encaissements et les décaissements lié à un report de solde prévisionnel à fin 2016.

Idefi AVOSTII : décalage temporel entre la perception des recettes pour compte de tiers et l'effectivité des reversements aux établissements partenaires.

TVA : crédit de TVA demandé aux services fiscaux en début d'année 2017 (base solde crédit de TVA au 31 octobre 2016).

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial (a)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	251 588 094 €	Subventions de l'Etat	245 241 168	254 943 780			254 943 780
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	72 667 810	Fiscalité affectée					-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	77 270 209	Autres subventions	26 291 105	21 425 305			21 425 305
		Autres produits	50 348 092	53 924 541			53 924 541
TOTAL DES CHARGES (1)	328 858 303	TOTAL DES PRODUITS (2)	321 880 365	330 293 626	-	-	330 293 626
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 435 323	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	330 293 626	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	321 880 365	330 293 626	-	-	330 293 626

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Budget initial (g)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 435 323
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	28 295 539
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 24 416 758
= CAF ou IAF*	5 314 104

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constaté

EMPLOIS	Budget initial (j)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget initial (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	Capacité d'autofinancement*	6 510 089	5 314 104	-	-	5 314 104
Investissements	33 871 731	Financement de l'actif par l'Etat	11 899 329	16 111 119			16 111 119
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-14 286	12 505 229			12 505 229
		Autres ressources	725 187				-
Remboursement des dettes financières	19 500	Augmentation des dettes financières		66 600			66 600
TOTAL DES EMPLOIS (5)	33 891 231	TOTAL DES RESSOURCES (6)	19 120 319	33 997 052	-	-	33 997 052
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	105 821	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	-	-	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Exécution N-1 (p)	Budget initial (q)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	1 539 057	105 821	-	-	105 821
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-21 409 433	-2 836 274			-2 836 274
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	22 948 490	2 942 095			2 942 095
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	18 507 307	18 913 628			18 913 628
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-23 780 407	-26 616 681			-26 616 681
Niveau de la TRESORERIE	42 588 214	45 530 309			45 530 309

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

Tableau 7

Université de Nantes (0440984F)

Plan de trésorerie - Budget initial 2017

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(K€)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	42 588 214	76 071 793	56 340 345	32 419 246	74 910 742	50 171 350	32 580 951	94 892 483	78 196 216	64 551 990	83 204 452	65 036 917	
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	62 654 391	2 614 406	2 897 853	65 586 084	2 585 623	3 954 997	91 572 770	5 382 051	7 301 425	43 527 659	6 717 627	4 965 768	299 760 654
Subvention pour charges de service public	61 260 051	-	-	61 260 051	-	-	85 764 072	-	-	36 756 031	-	-	245 040 205
Autres financements de l'Etat	256 801	356 905	259 741	412 871	326 122	126 325	450 362	124 589	256 987	542 815	875 265	928 993	4 917 776
Fiscalité affectée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres financements publics	568 564	1 598 526	1 691 240	1 897 265	1 228 956	1 258 797	1 568 971	658 741	3 587 451	1 568 941	2 587 465	2 079 973	20 294 890
Recettes propres	568 975	658 975	946 872	2 015 897	1 030 545	2 569 875	3 789 365	4 598 721	3 456 987	4 659 872	3 254 897	1 956 802	29 507 783
Recettes budgétaires fléchées	-	1 459 788	831 306	4 410 383	436 450	8 031 000	-	1 493 796	8 220 619	1 665 769	2 573 068	5 610 383	34 732 562
Financements de l'Etat fléchés	-	-	271 306	4 410 383	-	-	-	-	7 290 353	1 145 769	2 368 724	5 610 383	21 096 918
Autres financements publics fléchés	-	1 459 788	560 000	-	436 450	8 031 000	-	1 493 796	930 266	520 000	204 344	-	13 635 644
Recettes propres fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	1 900	50 000	8 000	-	6 700	-	-	-	66 600
Emprunts : encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	1 900	50 000	8 000	-	6 700	-	-	-	66 600
Opérations gérées en comptes de tiers :	73 100	1 719 295	905 500	6 600	335 900	319 440	93 500	530 268	968 000	352 000	797 231	104 500	6 205 334
TVA encaissée	-	1 567 795	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 567 795
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	73 100	151 500	905 500	6 600	335 900	319 440	93 500	530 268	968 000	352 000	797 231	104 500	4 637 539
Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A. TOTAL	62 727 491	5 793 489	4 634 659	70 003 067	3 359 873	12 355 437	91 674 270	7 406 115	16 496 744	45 545 428	10 087 926	10 680 651	340 765 150
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	22 098 718	23 479 322	26 150 142	24 002 156	25 373 249	27 746 621	27 324 522	22 052 099	27 691 054	24 890 851	25 344 005	25 594 443	301 747 182
Personnel	21 095 761	20 257 695	20 261 732	19 794 588	20 427 915	22 245 348	22 865 524	20 075 231	21 043 652	20 559 874	21 056 564	19 925 199	249 609 083
Fonctionnement	766 412	2 656 752	5 342 123	3 650 689	4 192 520	4 644 821	3 760 451	1 650 321	5 392 523	3 672 235	3 762 562	4 326 027	43 817 436
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	236 545	564 875	546 287	556 879	752 814	856 452	698 547	326 547	1 254 879	658 742	524 879	1 343 217	8 320 663
Dépenses liées à des recettes fléchées	7 099 594	2 030 015	2 350 016	2 400 015	2 350 016	2 000 015	2 000 015	2 000 015	2 449 116	2 000 015	2 014 016	2 400 016	31 092 865
Personnel	164 918	164 917	164 918	164 917	164 918	164 917	164 918	164 917	164 918	164 917	164 918	164 918	1 979 011
Fonctionnement	388 560	288 566	288 566	288 566	288 566	288 566	288 566	288 566	288 566	288 566	288 566	288 566	3 562 786
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	6 546 116	1 576 532	1 896 532	1 946 532	1 896 532	1 546 532	1 546 532	1 546 532	1 995 632	1 546 532	1 560 532	1 946 532	25 551 068
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	-	4 400	13 000	-	2 100	-	-	-	19 500
Emprunts : remboursements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : décaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	4 400	13 000	-	2 100	-	-	-	19 500
Opérations gérées en compte de tiers :	45 600	15 600	55 600	1 109 400	376 000	194 800	25 200	50 268	800	-	897 440	2 192 800	4 963 508
TVA décaissée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	45 600	15 600	55 600	1 109 400	376 000	194 800	25 200	50 268	800	-	897 440	2 192 800	4 963 508
Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. TOTAL	29 243 912	25 524 937	28 555 758	27 511 571	28 099 265	29 945 836	29 362 738	24 102 382	30 140 970	26 892 966	28 255 461	30 187 259	337 823 055
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	33 483 579	- 19 731 448	- 23 921 099	42 491 496	- 24 739 392	- 17 590 399	62 311 532	- 16 696 267	- 13 644 226	18 652 462	- 18 167 535	- 19 506 608	2 942 095
SOLDE CUMULE (1) + (2)	76 071 793	56 340 345	32 419 246	74 910 742	50 171 350	32 580 951	94 892 483	78 196 216	64 551 990	83 204 452	65 036 917	45 530 309	



Tableau 8

Université de Nantes (0440984F)

Opérations liées aux recettes fléchées - Budget initial 2017

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)	22 607 472	34 732 562	23 665 864	5 477 060	4 085 823
Financements de l'État fléchés		21 096 918			
Autres financements publics fléchés	22 607 472	13 635 644	23 665 864	5 477 060	4 085 823
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées (c)	27 041 379	31 092 865	22 234 335	6 976 371	3 223 962
Personnel	7 029 349	1 979 011	1 859 225	1 662 657	1 551 374
AE=CP	7 029 349	1 079 011	1 859 225	1 662 657	1 551 374
Fonctionnement et intervention	7 806 429	3 562 786	3 829 490	3 342 242	1 642 588
AE	7 806 430	3 562 786	3 829 490	3 342 242	1 642 588
CP	7 806 429	3 562 786	3 829 490	3 342 242	1 642 588
Investissement	12 205 601	25 551 068	16 545 620	1 971 472	30 000
AE	35 834 005	13 997 846	5 536 344	882 468	30 000
CP	12 205 601	25 551 068	16 545 620	1 971 472	30 000
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	- 4 433 907	3 639 697	1 431 529	- 1 499 312	861 861

(1)

(1) repris au tableau "Equilibre financier" en (a) (tableau 4)

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4)+(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (9)+(10)	(11) = (1)-(3)-(6)	(12) = (3)+(6)-(8)-(11)
LABEX IGO	4 980 143	2 882 735	2 657 470		1 035 252	1 035 252	2 882 735	2 657 470		1 035 252	1 035 252	1 287 421	-
CPER 2015-2020 / Projet TRANSLAT	4 000 000	1 903 000	1 903 000		700 000	700 000	1 903 000	1 903 000		700 000	700 000	1 397 000	-
Projet RFI "Industries culturelles et créatives"	3 667 000	210 500	210 500		465 050	465 050	210 500	210 500		465 050	465 050	2 991 450	-
Projet RFI Bioregate	3 000 000	156 316	156 316		791 859	791 859	156 316	156 316		791 859	791 859	2 051 825	-
Projet RFI Numérique	3 000 000	332 970	340 890		571 329	571 329	332 970	340 890		571 329	571 329	2 087 781	-
Projet RFI Alliance Europa	2 600 000	624 272	527 958		656 720	656 720	624 272	527 958		656 720	656 720	1 415 322	-
CPER 2015-2020 / Pjret IG-PRO-BE	2 214 000	1 384 748	932 000		227 000	227 000	1 384 748	932 000		227 000	227 000	1 055 000	-
Projet Filière	2 139 285	740 395	669 998		428 400	428 400	740 395	669 998		428 400	428 400	1 040 887	-
Labex Lebesgue	2 082 000	1 571 891	1 505 594		320 000	320 000	1 571 891	1 505 594		320 000	320 000	256 406	-
Projet HUMAN SEA	1 761 720	935 603	897 881		381 000	381 000	935 603	897 881		381 000	381 000	482 839	-
CPER 2015-2020 / Projet PRIIC MER	1 700 000				457 380	457 380				457 380	457 380	1 242 620	-
CPER 2015-2020 / Projet CIMA	1 500 000	300 000	300 000		1 200 000	1 200 000	300 000	300 000		1 200 000	1 200 000	-	-
Projet COSELMAR	1 493 796	1 601 164	1 437 466		56 330	56 330	1 601 164	1 437 466		56 330	56 330	-	-
Projet RS2E - OSUNA	1 476 220	1 512 554	1 476 220		-	-	1 512 554	1 476 220		-	-	-	-
Projet MARCHES - ERC	1 459 788	1 603 674	1 459 788		-	-	1 603 674	1 459 788		-	-	-	-
Projet GRIOTE "Intégration de données biologiques à très grande échelle"	1 358 160	704 205	609 422		390 284	390 284	704 205	609 422		390 284	390 284	358 454	-
Projet POLLUSOLS "Pollution des sols : de la compréhension à la gestion durable des espaces"	1 200 000	327 714	292 277		343 541	343 541	327 714	292 277		343 541	343 541	564 182	-
Projet DEFIMATHS	1 124 000	223 652	250 000		250 000	250 000	223 652	220 282		250 000	250 000	653 718	-
Projet PROVISION	1 072 460	831 322	813 478		258 982	258 982	831 322	813 478		258 982	258 982	-	-
Projet DEVIPS	1 071 480	1 083 588	1 071 482		-	-	1 083 588	1 071 482		-	-	2	-
Chaire Réseau et Télécommunication	1 048 500	312 618	322 687		308 310	308 310	312 618	322 687		308 310	308 310	417 503	-
Projet ARMINA "Alliance de Recherche sur les Maladies Infectieuses Nantes-Angers"	1 039 804	1 082 735	1 039 804		-	-	1 082 735	1 039 804		-	-	-	-
CPER 2015-2020 / Projet TIER2	1 000 000	600 000	600 000		-	-	600 000	600 000		-	-	400 000	-
Projet PIRAMID	1 000 000	71 476	71 476		208 439	208 439	71 476	71 476		208 439	208 439	720 085	-
Labex IRON "Innovative Radiopharmaceuticals in Oncology and Neurology"	897 914	880 387	749 876		148 038	148 038	880 387	749 876		148 038	148 038	-	-
ERC GEODYCON	887 600	888 747	887 600		-	-	888 747	887 600		-	-	-	-
AGRIFOOD "Détection de bactérie pathogène en agroalimentaire"	832 554	807 433	800 747		-	-	807 433	800 747		-	-	31 807	-
Projet ULTRAHD-4U "Télévision Ultra Haute Définition notamment pour le Grand Public et Semi-professionnel"	794 545	722 229	716 931		-	-	722 229	716 931		-	-	77 614	-
Projet SOO "Sexage des Œufs d'Oiseaux"	784 008	550 000	550 000		154 008	154 008	550 000	550 000		154 008	154 008	80 000	-
Projet MD PRED MED	750 000	75 250	75 250		212 834	212 834	75 250	75 250		212 834	212 834	461 916	-
Projet ECOTHER	720 355	554 333	596 358		108 751	108 751	554 333	596 358		108 751	108 751	15 246	-
Projet Investissement d'avenir - Laboratoire d'excellence LABEX - 2ème vague EHNE	700 000	432 941	429 749		124 400	124 400	432 941	429 749		124 400	124 400	145 851	-
Projet AMI	622 971	161 551	191 783		127 125	127 125	161 551	191 783		127 125	127 125	304 063	-
CPER 2015-2020 / Programme DI2L2S	604 867	277 992	254 881		244 822	244 822	277 992	254 881		244 822	244 822	105 164	-
Projet OR2C-PL "Observatoire régional des risques côtiers"	600 000	150 671	150 671		249 486	249 486	150 671	150 671		249 486	249 486	199 843	-
Chaire internationale connect talent "ODE"	595 600	63 000	63 000		240 500	240 500	63 000	63 000		240 500	240 500	292 100	-
CPER 2015-2020 / Projet CISPEO	585 000	320 000	320 000		170 000	170 000	320 000	320 000		170 000	170 000	95 000	-
Projet HYDROL 44	564 400	564 922	564 399		-	-	564 922	564 399		-	-	1	-
Projet MADONA "Micro-Analyse des Organismes Marins - Nantes Angers"	556 000	556 000	555 850		-	-	556 000	555 850		-	-	150	-
Projet EVABIONORM	544 631	166 738	134 294		192 705	192 705	166 738	134 294		192 705	192 705	217 632	-
Projet MAMMONEXT	539 000	371 540	358 173		97 669	97 669	371 540	358 173		97 669	97 669	83 158	-
CPER 2015-2020 / Suivi et Surveillance de l'Environnement en Pays de la Loire SE2PdI "Plateforme analytique"	514 000	500 000	250 000		132 000	132 000	500 000	250 000		132 000	132 000	132 000	-
PLURIL	507 590	507 590	507 590		-	-	507 590	507 590		-	-	-	-
Projet JUPILOIRE	495 656	403 289	385 404		110 252	110 252	403 289	385 404		110 252	110 252	-	-
Reversement Capacités	491 373	14 000	14 000		125 655	125 655	14 000	14 000		125 655	125 655	351 718	-
Projet ANOPACY "Analyse et optimisation des performances en avion et cyclisme"	484 102	424 633	382 070		41 181	41 181	424 633	382 070		41 181	41 181	60 851	-
Projet d'Institut Hospitalo-universitaire CESTI	483 905	442 869	448 778		22 847	22 847	442 869	448 778		22 847	22 847	12 280	-
Projet LMA	475 919	482 703	370 383		98 140	98 140	482 703	370 383		98 140	98 140	7 396	-
REAL 2	472 500	385 020	412 075		-	-	385 020	412 075		-	-	60 425	-
VIBRIS "Valorisation Interdisciplinaire du Bruit Régional pour l'Imagerie Sismique"	465 000	528 344	465 000		-	-	528 344	465 000		-	-	-	-
STARACO - Statuts, "race" et couleurs dans l'Atlantique	449 400	416 191	396 785		52 615	52 615	416 191	396 785		52 615	52 615	-	-
Projet ACCEA "Amélioration des conductivités des composites pour équipements aéronautiques"	433 521	357 948	345 277		49 902	49 902	357 948	345 277		49 902	49 902	38 342	-
EMERIT	432 540	410 874	303 641		128 899	128 899	410 874	303 641		128 899	128 899	-	-
Doctorants associations 2016-2019	432 000				185 800	185 800				185 800	185 800	246 200	-
Doctorants associations 2014-2017	424 159	320 757	352 493		96 320	96 320	320 757	352 493		96 320	96 320	24 654	-
Projet SYMBIO2	421 000	380 246	380 084		25 916	25 916	380 246	380 084		25 916	25 916	15 000	-
Projet TAPAS	416 710	15 000	15 000		104 177	104 177	15 000	15 000		104 177	104 177	297 533	-
Projet IPRA "Institut du Pluralisme Religieux et de l'Athlétisme"	399 060	201 434	175 578		118 300	118 300	201 434	175 578		118 300	118 300	105 182	-
Projet QUAUSI "Maîtrise de la Qualité en Usinage Aéronautique"	397 700	401 626	397 700		-	-	401 626	397 700		-	-	-	-
Projet NANOFAR	359 650	337 775	341 844		17 806	17 806	337 775	341 844		17 806	17 806	-	-
Projet GLYCO-OUEST	340 000	39 250	39 250		111 500	111 500	39 250	39 250		111 500	111 500	189 250	-
Evaluation de la santé perçue des patients atteints de cancer - Méthodes pour l'identification et la prise en compte de l'adaptation des patients à leur état de santé dans les études longitudinales en présence de données manquantes	333 094	308 706	295 063		-	-	308 706	295 063		-	-	38 031	-
Projet Microphytobenthos estuarien	324 727	211 983	215 884		52 472	52 472	211 983	215 884		52 472	52 472	56 371	-
Projet STIMUDISC "Système à libération contrôlée acellulaire bioactif et bioinspiré pour la stimulation du micro-environnement et la régénération"	313 740				92 329	92 329				92 329	92 329	221 411	-
Doctorants associations 2013	307 869	308 639	300 639		7 230	7 230	308 639	300 639		7 230	7 230	-	-
Projet ATHEME	307 160	117 210	194 909		72 976	72 976	117 210	194 909		72 976	72 976	39 275	-
Projet MARBIOTECH	302 484	154 427	155 272		63 482	63 482	154 427	155 272		63 482	63 482	83 730	-
Projet REPESO "Réprimer et Soigner : une étude empirique de l'articulation Santé-Justice pénale"	301 392	158 725	170 535		83 800	83 800	158 725	170 535		83 800	83 800	47 057	-
Projet GLYCONET	301 002	406 004	301 002		-	-	406 004	301 002		-	-	-	-
Projet CREATIV	300 000	200 588	190 000		102 000	102 000	200 588	190 000		102 000	102 000	8 000	-
Projet RIMAE	300 000	74 955	74 955		123 276	123 276	74 955	74 955		123 276	123 276	101 769	-
SOAP Nouvelle équipe "Signalisation Oncogénique, Angiogenèse et Perméabilité"	297 000	49 664	49 664		85 667	85 667	49 664	49 664		85 667	85 667	161 669	-

Doctorants associations 2015-2018	292 207	114 074	114 074		86 400	86 400	114 074	114 074		86 400	86 400	91 733	-
Projet MAPEPAS "Matériaux à propriétés élevées et procédés avancés de soudage"	292 160	158 369	139 844		76 158	76 158	158 369	139 844		76 158	76 158	76 158	-
Projet SURFEOL	286 300	286 098	271 200		15 100	15 100	286 098	271 200		15 100	15 100	-	-
Projet FRIIME	277 614	120 000	120 000		157 614	157 614	120 000	120 000		157 614	157 614	-	-
Projet MIDIPRES	276 567	48 400	48 400		60 500	60 500	48 400	48 400		60 500	60 500	167 667	-
Projet ANTHOS	273 512	239 933	243 807		19 145	19 145	239 933	243 807		19 145	19 145	10 560	-
Projet HEART-IPS	272 988	32 000	32 000		154 992	154 992	32 000	32 000		154 992	154 992	85 996	-
Projet EPIBONE "Rôle des protéines à bromodomaines dans la physiologie osseuse normale"	272 800				50 807	50 807				50 807	50 807	221 993	-
Projet COMPOFAST	271 097	214 953	229 401		41 696	41 696	214 953	229 401		41 696	41 696	-	-
Projet DISKOMICE	268 555	278 679	274 901		-	-	278 679	274 901		-	-	6 346	-
ACCLIPHOT	265 047	272 199	265 047		-	-	272 199	265 047		-	-	-	-
Projet COMPETH "Thermique des procédés composites"	264 206	176 191	148 868		37 281	37 281	176 191	148 868		37 281	37 281	78 057	-
Doctorants Région 2013	262 903	262 800	262 903		-	-	262 800	262 903		-	-	-	-
Projet NDTONAIR	262 876				77 974	77 974				77 974	77 974	184 902	-
TESAMI "Titane et Ses Alliages en Milieux Irradiés"	254 328	266 521	254 329		-	-	266 521	254 329		-	-	1	-
Projet PLAISIR	250 000	152 000	149 339		81 800	81 800	152 000	149 339		81 800	81 800	18 861	-
Projet QUETE	250 000	76 299	76 299		69 850	69 850	76 299	76 299		69 850	69 850	103 851	-
Projet CIMENTALGUE	242 740	96 461	96 461		76 863	76 863	96 461	96 461		76 863	76 863	69 416	-
Colloque international ISAP 2017	241 118	85 000	85 000		156 118	156 118	85 000	85 000		156 118	156 118	-	-
Labex COMINLABS	239 631	235 911	239 631		-	-	235 911	239 631		-	-	-	-
Projet CLIMATRISK	237 853	112 841	112 841		85 158	85 158	112 841	112 841		85 158	85 158	39 854	-
Projet KINETOMICS FINOXAG	235 000				76 752	76 752				76 752	76 752	158 248	-
Projet CROX "Cellule Robotisée pour le contrôle par rayons X"	232 416	179 615	179 627		11 010	11 010	179 615	179 627		11 010	11 010	41 779	-
Projet TEDS "Territoires et décrochages scolaires"	231 795	234 814	171 094		34 500	34 500	234 814	171 094		34 500	34 500	26 201	-
Projet ECRIN "Etudes pour la Conception Rationnelle d'Insecticides Néonicotinoïdes"	230 000	209 953	174 753		51 658	51 658	209 953	174 753		51 658	51 658	3 589	-
Projet SOCIOPLUG "Cloud social sur des réseaux de plugs, pour un accès à l'information symétrique et respectueux de la vie privée"	226 304	155 902	152 705		63 210	63 210	155 902	152 705		63 210	63 210	10 389	-
Projet ALTOVOP	224 743	157 344	158 069		48 554	48 554	157 344	158 069		48 554	48 554	18 120	-
Projet PROOFE "Exploration des Effets du Fluor Organique sur les propriétés moléculaires"	219 960	213 379	219 960		-	-	213 379	219 960		-	-	-	-
Projet "Profil isotopique des médicaments : une empreinte unique"	215 000	266 859	272 228		-	-	266 859	272 228		-	-	57 228	-
Projet POLYSALGUE "Criblage identification et mise en œuvre de polysaccharides de microalgues comme actifs biologiques et hydrocolloïdes"	214 864	36 300	39 901		56 400	56 400	36 300	39 901		56 400	56 400	118 563	-
Projet SLASH+ "Solutions pour la localisation indoor adaptée aux services hospitaliers"	213 100	63 608	63 608		106 723	106 723	63 608	63 608		106 723	106 723	42 769	-
Projet AUTOMED "Automédication choisie ou subie"	212 720	216 865	210 304		1 783	1 783	216 865	210 304		1 783	1 783	633	-
Projet COMET "Control and Measurement of Tools"	212 052	155 163	138 332		-	-	155 163	138 332		-	-	73 720	-
Projet ALGO-RAFF "Développement de produits biosourcés compétitifs et durables grâce au bioraffinage de microalgues"	208 494	161 932	122 530		35 964	35 964	161 932	122 530		35 964	35 964	50 000	-
Doctorants PROGREFFE 2015-2016	206 372	206 372	206 373		-	-	206 372	206 373		-	-	1	-
Projet VOPT "Exact Efficient Solution of Mixed Integer Programming Problems with Multiple Objective Functions"	205 135	45 737	49 216		67 200	67 200	45 737	49 216		67 200	67 200	88 719	-
Projet ELITEV2	200 000	199 914	200 000		-	-	199 914	200 000		-	-	-	-
Projet PARADYES	200 000	10 000	10 000		47 500	47 500	10 000	10 000		47 500	47 500	142 500	-
Projet SMARTCAT	200 000	78 144	78 144		75 899	75 899	78 144	78 144		75 899	75 899	45 957	-
Projet HUMPLURI "Caractérisation des régulateurs de la pluripotence au sein de l'embryon humain"	200 000	192 897	170 177		24 823	24 823	192 897	170 177		24 823	24 823	5 000	-
Projet RESONANTES	200 000	184 670	160 223		39 777	39 777	184 670	160 223		39 777	39 777	-	-
CHIMIMAR "Chimiodiversité des microorganismes marins littoraux"	200 000	200 000	185 170		-	-	200 000	185 170		-	-	14 830	-
Projet SAPOMAT "Simulation Ab initio des Propriétés Optiques de Macrocycles Alternatifs aux Porphyrines"	200 000	179 314	172 685		27 315	27 315	179 314	172 685		27 315	27 315	-	-
Total Recherche universitaire	81 094 511	43 678 827	41 145 870	-	15 241 280	15 241 280	43 678 827	41 145 870	-	15 241 280	15 241 280	24 707 361	-
Actions de formation continue	18 156 987	6 359 687	4 836 985		4 865 321	4 865 321	6 359 687	4 768 963		4 865 321	4 625 487		
Total contrats de formation continue	18 156 987	6 359 687	4 836 985	-	4 865 321	4 865 321	6 359 687	4 768 963	-	4 865 321	4 625 487	-	-
Programme excellence Avosti	3 647 199	1 693 009	1 577 756		847 663	847 663	1 693 009	1 577 756		847 663	847 663	1 221 780	-
Projet Erasmus Mundus E-Govtn	1 999 800	1 686 960	1 606 227		421 401	421 401	1 686 960	1 606 227		421 401	421 401	27 828	-
Projet M-AN-IMAL	685 550	372 440	413 180		75 240	75 240	372 440	413 180		75 240	75 240	197 130	-
Programme MALAISIE	612 000	228 654	377 363		-	-	228 654	377 363		-	-	234 637	-
Accompagnement au changement plein sens	360 000				180 000	180 000				180 000	180 000	180 000	-
Projet Erasmus Mundus Peace	256 800	198 288	211 989		-	-	198 288	211 989		-	-	44 811	-
Projet Erasmus Mundus Caribu	248 078	248 078	253 420		127 000	127 000	248 078	253 420		127 000	127 000	132 342	-
Master Aces Erasmus Plus	234 267	68 801	68 801		-	-	68 801	68 801		-	-	165 466	-
Total contrats d'enseignement	8 043 694	4 496 230	4 508 736	-	1 651 304	1 651 304	4 496 230	4 508 736	-	1 651 304	1 651 304	1 883 654	-
Nouveau Tentre	30 002 304	26 076 042	26 189 070		3 760 120	3 760 120	7 136 660	7 249 688		11 595 290	11 595 290	53 114	11 104 212
Quartier de la création	13 432 282	1 751 202	1 739 938		7 000 000	7 000 000	1 083 094	1 071 830		7 000 000	7 000 000	4 692 344	668 108
Réhabilitation du bâtiment 4 pour la Planétologie	6 725 000	5 461 710	5 334 588		1 100 000	1 100 000	1 457 698	1 330 576		4 976 890	4 976 890	290 412	127 122
Campus Prometteur	2 042 000	1 630 679	1 720 466		321 534	321 534	1 630 679	1 720 466		122 696	122 696	-	198 838
CPER 2015-2020 / Wifi THD	905 000	480 000	479 783		180 000	180 000	480 000	479 783		180 000	180 000	245 217	-
Evolution des infrastructures de serveurs et de stockage pour l'accueil des services numériques	350 000	300 000	300 000		50 000	50 000	300 000	300 000		50 000	50 000	-	-
Réhabilitation des amphes en Droit	325 000	50 000	50 000		100 000	100 000				100 000	100 000	175 000	50 000
Evolution des infrastructures de serveurs et de stockage pour l'accueil des services numériques	300 000				300 000	300 000				300 000	300 000	-	-
Projet Consolidation de la TOIP	300 000				300 000	300 000				300 000	300 000	-	-
UnivBox	250 000	250 000	250 000		-	-	250 000	250 000		-	-	-	-
Projet Communication / Collaboratif	250 000				250 000	250 000				250 000	250 000	-	-
CPER 2015-2020 / Salle d'innovation et d'expérimentation pédagogique	200 000	250 000	200 000		-	-	250 000	200 000		-	-	-	-
Projet Consolidation de la TOIP	200 000	200 000	200 000		-	-	200 000	200 000		-	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	55 281 586	36 449 633	36 463 845	-	13 361 654	13 361 654	12 788 131	12 802 343	-	24 874 876	24 874 876	5 456 087	12 148 280
Total	162 576 778	90 984 377	86 955 436	-	35 119 559	35 119 559	67 322 875	63 225 912	-	46 632 781	46 392 947	32 047 102	12 148 280
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	33 938 488	12 764 246	12 667 444	96 802	7 098 319	7 195 121	12 764 246	12 667 444	96 802	7 098 319	7 195 121	14 075 923	-
Ss total fonctionnement et intervention	39 223 417	12 993 021	12 741 557	251 464	8 888 868	9 140 332	12 993 021	12 741 557	251 464	8 886 907	9 138 371	17 341 528	1 961
Ss total investissement	80 009 058	8 524 058	8 163 731	360 327	38 654 577	39 014 904	8 524 058	8 163 731	360 327	16 495 036	16 855 363	32 830 423	22 159 541

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
LABEX IGO	4 980 143		4 980 143	2 106 183		2 873 960
CPER 2015-2020 / Projet TRANSLAT	4 000 000		4 000 000	50 000		3 950 000

Projet RFI "Industries culturelles et créatives"	3 667 000	267 000	3 400 000	520 000	2 880 000
Projet RFI Bioregate	3 000 000		3 000 000	580 000	2 420 000
Projet RFI Numérique	3 000 000		3 000 000	20 000	2 980 000
Projet RFI Alliance Europa	2 600 000		2 600 000	520 000	2 080 000
CPER 2015-2020 / Prjet IG-PRO-BE	2 214 000		2 214 000	66 000	2 148 000
Projet Filière	2 139 285		2 139 285	105 000	2 034 285
Labex Lebesgue	2 082 000		2 082 000	1 018 889	1 063 111
Projet HUMAN SEA	1 761 720		1 761 720	892 653	869 067
CPER 2015-2020 / Projet PRIIC MER	1 700 000		1 700 000	6 300	1 693 700
CPER 2015-2020 / Projet CIMA	1 500 000		1 500 000		1 500 000
Projet COSELMAR	1 493 796		1 493 796		1 493 796
Projet RS2E - OSUNA	1 476 220		1 476 220	170 708	1 305 512
Projet MARCHES - ERC	1 459 788		1 459 788		1 459 788
Projet GRIOTE "Intégration de données biologiques à très grande échelle"	1 358 160		1 358 160	455 822	902 338
Projet POLLUSOLS "Pollution des sols : de la compréhension à la gestion durable des espaces"	1 200 000		1 200 000	299 604	900 396
Projet DEFIMATHS	1 124 000		1 124 000	224 800	899 200
Projet PROVISION	1 072 460		1 072 460	640 401	432 059
Projet DEVIPS	1 071 480		1 071 480	224 832	846 648
Chaire Réseau et Télécommunication	1 048 500		1 048 500	229 500	819 000
Projet ARMINA "Alliance de Recherche sur les Maladies Infectieuses Nantes-Angers"	1 039 804		1 039 804		1 039 804
CPER 2015-2020 / Projet TIER2	1 000 000		1 000 000	112 500	887 500
Projet PIRAMID	1 000 000		1 000 000	190 290	809 710
Labex IRON "Innovative Radiopharmaceuticals in Oncology and Neurology"	897 914		897 914	627 904	270 010
ERC GEODYCON	887 600		887 600	754 460	133 140
AGRIFOOD "Détection de bactérie pathogène en agroalimentaire"	832 554		832 554	525 073	307 481
Projet ULTRAHD-4U "Télévision Ultra Haute Définition notamment pour le Grand Public et Semi-professionnel"	794 545		794 545	1 216	793 329
Projet SOO "Sexage des Œufs d'Oiseaux"	784 008		784 008		784 008
Projet MD PRED MED	750 000		750 000	150 000	600 000
Projet ECOTHER	720 355		720 355	590 768	129 587
Projet Investissement d'avenir - Laboratoire d'excellence LABEX - 2ème vague EHNE	700 000		700 000	382 200	317 800
Projet AMI	622 971		622 971	263 133	359 838
CPER 2015-2020 / Programme DI2L2S	604 867		604 867	246 548	358 319
Projet OR2C-PL "Observatoire régional des risques côtiers"	600 000		600 000	120 000	480 000
Chaire internationale connect talent "ODE"	595 600		595 600	106 080	489 520
CPER 2015-2020 / Projet CISPEO	585 000		585 000		585 000
Projet HYDROL 44	564 400		564 400	251 309	313 091
Projet MADONA "Micro-Analyse des Organismes Marins - Nantes Angers"	556 000		556 000		556 000
Projet EVABIONORM	544 631		544 631	113 700	430 931
Projet MAMMONEXT	539 000		539 000	261 358	277 642
CPER 2015-2020 / Suivi et Surveillance de l'Environnement en Pays de la Loire SE2PdI "Plateforme analytique"	514 000		514 000	125 000	389 000
PLURI-L	507 590		507 590		507 590
Projet JUPILOIRE	495 656		495 656		495 656
Reversement Capacités	491 373		491 373		491 373
Projet ANOPACY "Analyse et optimisation des performances en aviron et cyclisme"	484 102		484 102	260 854	223 248
Projet d'Institut Hospitalo-universitaire CESTI	483 905		483 905	130 338	353 567
Projet LMA	475 919		475 919	142 776	333 143
REAL 2	472 500		472 500	211 676	260 824
VIBRIS "Valorisation Interdisciplinaire du Bruit Régional pour l'Imagerie Sismique"	465 000		465 000	118 470	346 530
STARACO - Statuts, "race" et couleurs dans l'Atlantique	449 400		449 400	136 320	313 080
Projet ACCEA "Amélioration des conductivités des composites pour équipements aéronautiques"	433 521		433 521		433 521
EMERIT	432 540		432 540		432 540
Doctorants associations 2016-2019	432 000		432 000		432 000
Doctorants associations 2014-2017	424 159		424 159	329 469	94 690
Projet SYMBIO2	421 000		421 000	210 500	210 500
Projet TAPAS	416 710		416 710		416 710
Projet IPRA "Institut du Pluralisme Religieux et de l'Athlétisme"	399 060		399 060	122 715	276 345
Projet QUAUSI "Maîtrise de la Qualité en Usinage Aéronautique"	397 700		397 700	119 300	278 400
Projet NANOFAR	359 650		359 650	235 600	124 050
Projet GLYCO-OUEST	340 000		340 000		340 000
Evaluation de la santé perçue des patients atteints de cancer - Méthodes pour l'identification et la prise en compte de l'adaptation des patients à leur état de santé dans les études longitudinales en présence de données manquantes	333 094		333 094		333 094
Projet Microphytobenthos estuarien	324 727		324 727	194 836	129 891
Projet STIMUDISC "Système à libération contrôlée acellulaire bioactif et bioinspiré pour la stimulation du micro-environnement et la régénération"	313 740		313 740		313 740
Doctorants associations 2013	307 869		307 869	228 965	78 904
Projet ATHEME	307 160		307 160	165 562	141 598
Projet MARBIOTECH	302 484		302 484	90 745	211 739
Projet REPESO "Réprimer et Soigner : une étude empirique de l'articulation Santé-Justice pénale"	301 392		301 392	48 223	253 169
Projet GLYCONET	301 002		301 002		301 002
Projet CREATIV	300 000		300 000		300 000
Projet RIMAE	300 000		300 000	40 000	260 000
SOAP Nouvelle équipe "Signalisation Oncogénique, Angiogenèse et Perméabilité"	297 000		297 000	30 080	266 920
Doctorants associations 2015-2018	292 207		292 207		292 207
Projet MAPEPAS "Matériaux à propriétés élevées et procédés avancés de soudage"	292 160		292 160	91 071	201 089
Projet SURFEOL	286 300		286 300	143 150	143 150
Projet FRIIME	277 614		277 614		277 614
Projet MIDIPRES	276 567		276 567	44 251	232 316
Projet ANTHOS	273 512		273 512	109 404	164 108
Projet HEART-IPS	272 988		272 988	54 598	218 390
Projet EPIBONE "Rôle des protéines à bromodomaines dans la physiologie osseuse normale"	272 800		272 800		272 800
Projet COMPOFAST	271 097		271 097		271 097
Projet DISKOMICE	268 555		268 555		268 555
ACCLIPHOT	265 047		265 047	229 902	35 145
Projet COMPETH "Thermique des procédés composites"	264 206		264 206	6 890	257 316
Doctorants Région 2013	262 903		262 903	164 833	98 070
Projet NDTonAIR	262 876		262 876		262 876
TESAMI "Titane et Ses Alliages en Milieux Irradiés"	254 328		254 328	230 096	24 232
Projet PLAISIR	250 000		250 000	33 960	216 040

Projet QUETE	250 000		250 000	33 960		216 040
Projet CIMENTALGUE	242 740		242 740	47 334		195 406
Colloque international ISAP 2017	241 118		241 118			241 118
Labex COMINLABS	239 631		239 631			239 631
Projet CLIMATRISK	237 853		237 853	47 571		190 282
Projet KINETOMICS FINOXAG	235 000		235 000			235 000
Projet CROX "Cellule Robotisée pour le contrôle par rayons X"	232 416		232 416	135 899		96 517
Projet TEDS "Territoires et décrochages scolaires"	231 795		231 795	74 174		157 621
Projet ECRIN "Etudes pour la Conception Rationnelle d'Insecticides Néonicotinoïdes"	230 000		230 000	116 690		113 310
Projet SOCIOPLUG "Cloud social sur des réseaux de plugs, pour un accès à l'information symétrique et respectueux de la vie privée"	226 304		226 304	159 747		66 557
Projet ALTOVOP	224 743		224 743	67 423		157 320
Projet PROOFE "Exploration des Effets du Fluor Organique sur les propriétés moléculaires"	219 960		219 960	175 968		43 992
Projet "Profil isotopique des médicaments : une empreinte unique"	215 000		215 000	143 500		71 500
Projet POLYSALGUE "Criblage identification et mise en œuvre de polysaccharides de microalgues comme actifs biologiques et hydrocolloïdes"	214 864		214 864	34 378		180 486
Projet SLASH+ "Solutions pour la localisation indoor adaptée aux services hospitaliers"	213 100		213 100			213 100
Projet AUTOMED "Automédication choisie ou subie"	212 720		212 720	191 448		21 272
Projet COMET "Control and Measurement of Tools"	212 052		212 052	212 052		-
Projet ALGO-RAFF "Développement de produits biosourcés compétitifs et durables grâce au bioraffinage de microalgues"	208 494		208 494	31 274		177 220
Doctorants PROGREFFE 2015-2016	206 372		206 372	206 372		-
Projet VOPT "Exact Efficient Solution of Mixed Integer Programming Problems with Multiple Objective Functions"	205 135		205 135	82 054		123 081
Projet ELITEV2	200 000		200 000	68 903		131 097
Projet PARADYES	200 000		200 000			200 000
Projet SMARTCAT	200 000		200 000	18 960		181 040
Projet HUMPLURI "Caractérisation des régulateurs de la pluripotence au sein de l'embryon humain"	200 000		200 000	75 960		124 040
Projet RESONANTES	200 000		200 000			200 000
CHIMIMAR "Chimiodiversité des microorganismes marins littoraux"	200 000		200 000	107 200		92 800
Projet SAPOMAT "Simulation Ab initio des Propriétés Optiques de Macrocycles Alternatifs aux Porphyrines"	200 000		200 000	68 400		131 600
Total contrats de recherche	81 094 511	267 000	80 827 511	18 976 082	-	61 851 429
Actions de formation continue	18 156 987		18 156 987	4 337 778		13 819 209
total contrats de formation continue	18 156 987	-	18 156 987	4 337 778	-	13 819 209
Programme excellence Avosti	3 647 199		3 647 199	1 587 619		2 059 580
Projet Erasmus Mundus E-Govtn	1 999 800		1 999 800	1 599 840		399 960
Projet M-AN-IMAL	685 550		685 550	408 150		277 400
Programme MALAISIE	612 000		612 000	106 254		505 746
Accompagnement au changement plein sens	360 000	360 000	-			-
Projet Erasmus Mundus Peace	256 800		256 800	231 300		25 500
Projet Erasmus Mundus Caribu	248 078		248 078	166 000		82 078
Master Aces Erasmus Plus	234 267		234 267	23 334		210 933
Total contrats d'enseignement	8 043 694	360 000	7 683 694	4 122 497	-	3 561 197
Nouveau Tertre	30 002 304		30 002 304	7 009 806		22 992 498
Quartier de la création	13 432 282		13 432 282	1 343 228		12 089 054
Réhabilitation du bâtiment 4 pour la Planétologie	6 725 000		6 725 000			6 725 000
Campus Prometteur	2 042 000		2 042 000	1 542 000		500 000
CPER 2015-2020 / Wifi THD	905 000		905 000			905 000
Evolution des infrastructures de serveurs et de stockage pour l'accueil des services numériques	350 000	60 000	290 000			290 000
Réhabilitation des amphis en Droit	325 000		325 000	325 000		-
Evolution des infrastructures de serveurs et de stockage pour l'accueil des services numériques	300 000	60 000	240 000			240 000
Projet Consolidation de la TOIP	300 000	60 000	240 000			240 000
UnivBox	250 000	50 000	200 000			200 000
Projet Communication / Collaboratif	250 000	50 000	200 000			200 000
CPER 2015-2020 / Salle d'innovation et d'expérimentation pédagogique	200 000	100 000	100 000			100 000
Projet Consolidation de la TOIP	200 000	40 000	160 000			160 000
Total programmes pluriannuels d'investissement	55 281 586	420 000	54 861 586	10 220 034	-	44 641 552
Total	162 576 778	1 047 000	161 529 778	37 656 391	-	123 873 387

Tableau 10
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévission pluriannuelle Coût total de l'opération (1)	Prévission N (BI + BR)									Prévission N+1 et suivantes					
			AE ouvertes les années antérieures à N (2)	AE consommées les années antérieures à N (3)	AE reprogrammées ou reportées en N* (4) = (2) - (3)	AE nouvelles ouvertes en N (5)	TOTAL des AE ouvertes en N (6) = (4) + (5)	CP ouverts les années antérieures à N (7)	CP consommés les années antérieures à N (8)	CP reprogrammés ou reportés en N* (9) = (7) - (8)	CP nouveaux ouverts en N (10)	TOTAL des CP ouverts en N (11) = (9) + (10)	AE prévues en N+1 (12)	CP prévus en N+1 (13)	AE prévues en N+2 (14)	CP prévus en N+2 (15)	AE prévues > N+2 (16)
Dépenses d'investissement (PPI)	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	451 016 2 063 617 52 766 953	340 858 1 863 943 34 244 833	344 794 1 508 205 34 610 846	0 0 0	53 108 330 000 12 978 546	53 108 330 000 12 978 546	340 858 1 861 982 10 585 292	344 794 1 508 244 10 951 305	53 108 330 000 24 491 768	53 108 330 000 24 491 768	53 114 165 412 5 137 344	53 114 165 412 16 146 620	80 217 1 169 221 20 000	80 217 1 169 221 20 000	0 0 20 000	0 0 20 000
Total Dépenses d'investissement.1		55 281 586	36 449 634	36 463 845	0	13 361 654	13 361 654	12 802 343	12 802 343	0	24 874 876	5 355 870	16 365 146	80 217	1 169 221	20 000	20 000
Contrats de recherche	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	33 103 689 31 992 444 15 998 378	18 693 393 16 454 673 8 530 760	18 859 506 14 437 135 7 849 225	0 0 0	5 571 491 6 281 262 3 388 527	5 571 491 6 281 262 3 388 527	18 693 393 16 454 673 8 530 760	18 859 506 14 437 135 7 849 225	5 571 491 6 281 262 3 388 527	5 571 491 6 281 262 3 388 527	4 199 464 5 165 201 1 762 921	4 199 464 5 165 201 1 762 921	2 621 613 4 049 078 1 945 799	2 621 613 4 049 078 1 945 799	1 765 950 1 855 028 1 044 250	1 765 950 1 855 028 1 044 250
Total contrat de recherche.2		81 094 511	43 678 826	41 145 866	0	15 241 280	15 241 280	43 678 826	41 145 866	0	15 241 280	11 127 586	11 127 586	8 616 490	8 616 490	4 665 228	4 665 228
Contrat de formation continue	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	6 323 455 11 833 532	1 697 462 4 322 733	1 697 462 3 139 523	0 0	1 697 462 3 000 085	1 697 462 3 000 085	1 697 462 3 000 085	1 697 462 3 071 501	0 0	1 697 462 3 000 085	6 931 979	6 931 979	0	0	0	0
Total contrat de formation continue.3		18 156 987	6 359 687	4 836 985	0	4 865 321	4 865 321	6 359 687	4 768 963	0	4 865 321	6 931 979	6 931 979	0	0	0	0
Contrat d'enseignement	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	1 666 861 5 807 130 263 036	777 472 3 468 229 263 036	777 472 3 468 229 263 036	0 0 0	1 195 120 216 200	1 195 120 216 200	1 195 120 216 200	3 468 229 216 200	1 195 120 216 200	1 195 120 216 200	351 166 791 986 85 000	351 166 791 986 85 000	325 892 428 566 5 468	325 892 428 566 5 468	10 936 10 936	10 936 10 936
Total contrat d'enseignement.4		8 043 694	4 496 231	4 508 737	0	1 651 304	1 651 304	4 496 231	4 508 737	0	1 651 304	1 228 152	1 228 152	759 926	759 926	10 936	10 936
Ss total personnel		41 545 021	21 866 211	21 679 234	0	7 729 819	7 729 819	21 866 211	21 679 234	0	7 729 819	7 025 009	7 025 009	2 947 505	2 947 505	1 765 950	1 765 950
Ss total fonctionnement et intervention		51 696 723	26 093 547	22 553 092	0	10 806 467	10 806 467	26 093 547	22 483 109	0	10 806 467	10 633 313	10 633 313	4 477 644	4 477 644	1 865 964	1 865 964
Ss total investissement		69 335 034	43 024 620	42 723 107	0	16 583 273	16 583 273	19 365 079	19 063 566	0	28 096 495	6 985 265	17 994 541	2 031 484	3 120 488	1 064 250	1 064 250
TOTAL		162 576 778	90 984 378	86 955 433	0	35 119 599	35 119 599	67 322 876	63 225 909	0	46 632 781	24 645 587	35 652 863	9 456 633	10 545 637	4 696 164	4 696 164

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévissions de recettes

Opération	Nature	Prévission Financement de l'opération (18)	Prévission N		Prévissions en N+1 et suivantes		
			Encaissements des années antérieures à N (19)	Encaissement prévus en N (20)	Encaissements prévus en N+1 (21)	Encaissements prévus en N+2 (22)	Encaissements prévus > N+2 (23)
Dépenses d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	38 369 304 16 492 282 420 000	10 176 806 1 753 488 0	15 748 619 8 277 500 0	11 607 830 5 801 294 0	836 049 340 000 0	320 000 0 0
Total PPI.1		55 281 586	11 930 294	24 026 119	17 409 124	1 176 049	320 000
Contrats de recherche	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	4 344 811 62 139 975 14 609 725	1 654 914 21 629 164 6 574 044	1 568 415 16 722 652 3 865 174	271 482 10 973 641 1 716 438	625 000 7 041 688 1 665 739	225 000 5 505 830 788 330
Total contrat de recherche.2		81 094 511	29 858 122	22 156 241	12 961 561	9 332 427	6 519 160
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	18 156 987	4 337 778	8 945 869	4 873 340	0	0
Total contrat de formation continue.3		18 156 987	4 337 778	8 945 869	4 873 340	0	0
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	4 332 749 3 710 945 8 043 694	2 544 587 2 674 588 5 219 175	514 369 180 967 695 336	543 289 308 512 851 801	399 340 186 878 586 218	331 164 331 164
Total contrat d'enseignement.4		8 043 694	5 219 175	695 336	851 801	586 218	331 164
Ss total financement de l'Etat		42 714 115	11 831 720	17 317 034	11 879 312	1 461 049	225 000
Ss total autres financements publics		82 965 006	25 927 239	25 514 521	17 318 224	7 781 028	6 156 994
Ss total autres financements		36 897 657	13 586 410	12 992 010	6 898 290	1 852 617	788 330
TOTAL		162 576 778	51 345 369	55 823 565	36 095 826	11 094 694	7 170 324

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés
** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)
*** Recettes propres et recettes propres fléchés

C - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévission pluriannuelle Coût total de l'opération (1)	Exécution						Restes à payer Sur les AE consommées (8) = (4) - (7)	Restes à réaliser	
			AE consommées les années antérieures à N (2)	AE consommées en N (3)	TOTAL des AE consommées (4) = (2) + (3)	CP consommés les années antérieures à N (5)	CP consommés en N (6)	TOTAL des CP consommés (7) = (5) + (6)		Solde à engager (9) = (1) - (4)	Solde à payer (10) = (1) - (7)
Dépenses d'investissement (PPI)	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	451 016 2 063 617 52 766 953	344 794 1 508 205 34 610 846	344 794 1 508 205 34 610 846	0 0 0	344 794 1 506 244 10 951 305	344 794 1 506 244 10 951 305	0 1 961 23 659 541	106 222 555 412 18 156 107	106 222 557 373 41 815 648	
Total Dépenses d'investissement.1		55 281 586	36 463 845	36 463 845	0	12 802 343	12 802 343	23 661 502	18 817 741	42 479 243	
Contrats de recherche	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	33 103 689 31 992 444 15 998 378	18 859 506 14 437 135 7 849 225	18 859 506 14 437 135 7 849 225	0 0 0	18 859 506 14 437 135 7 849 225	18 859 506 14 437 135 7 849 225	0 0 0	14 244 183 17 555 309 8 149 153	14 244 183 17 555 309 8 149 153	
Total contrat de recherche.2		81 094 511	41 145 866	41 145 866	0	41 145 866	41 145 866	0	39 948 645	39 948 645	
Contrat de formation continue	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	6 323 455 11 833 532	1 697 462 3 139 523	1 697 462 3 139 523	0 0	1 697 462 3 071 501	1 697 462 3 071 501	68022	8694008,667 8762030,667	8694008,667 8762030,667	
Total contrat de formation continue.3		18 156 987	4 836 985	4 836 985	0	4 768 963	4 768 963	0	13 320 002	13 388 024	
Contrat d'enseignement	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	1 666 861 5 807 130 263 036	777 472 3 468 229 263 036	777 472 3 468 229 263 036	0 0 0	1 697 462 3 468 229 263 036	1 697 462 3 468 229 263 036	0 0 0	889 389 2 338 901 306 667	889 389 2 338 901 306 667	
Total contrat d'enseignement.4		8 043 694	4 508 737	4 508 737	0	4 508 737	4 508 737	0	3 534 957	3 534 957	
Ss total personnel		41 545 021	21 679 234	21 679 234	0	21 679 234	21 679 234	0	19 759 565	19 759 565	
Ss total fonctionnement et intervention		51 696 723	22 553 092	22 553 092	0	22 483 109	22 483 109	0	28 588 219	28 656 241	
Ss total investissement		69 335 034	42 723 107	42 723 107	0	19 063 566	19 063 566	69 983	8 455 820	8 455 820	
TOTAL		162 576 778	86 955 433	86 955 433	0	63 225 909	63 225 909	23 729 524	56 803 604	56 871 626	

D - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévission Financement de l'opération (11)	Exécution		Prévissions en N+1 et suivantes Reste à encaisser en N+1 et suivantes (14) = (11) - (12) - (13)
			Encaissements des années antérieures à N (12)	Encaissement réalisés en N (13)	
Dépenses d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	38 369 304 16 492 282 420 000	8 876 806 1 343 228	0 0	29 492 498 15 149 054
Total PPI.1		55 281 586	10 220 034	0	44 641 552
Contrats de recherche	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	4 344 811 62 139 975 14 609 725	263 037 14 430 878 4 282 164	0 0	4 081 774 47 442 097 10 327 561
Total contrat de recherche.2		81 094 511	18 976 079	0	61 851 432
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	18 156 987	4 337 778	0	13 819 209
Total contrat de formation continue.3		18 156 987	4 337 778	0	13 819 209
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	4 332 749 3 710 945 8 043 694	1 995 769 2 126 728 4 122 497	0 0	2 336 980 1 224 217 3 561 197
Total contrat d'enseignement.4		8 043 694	4 122 497	0	3 561 197
Ss total financement de l'Etat		42 714 115	9 139 843	0	33 574 272
Ss total autres financements publics		82 965 006	17 769 875	0	64 928 131
Ss total autres financements		36 897 657	10 746 670	0	25 370 987
TOTAL		162 576 778	37 656 388	0	123 873 390

BUDGET INITIAL 2017

Tableau 11

Tableau retraçant le moyens des Unités Mixtes de Recherche

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Moyens de l'établissement	Moyens hors budget de l'établissement						
			CNRS	Ecole centrale	Ecole des Mines	Autres Universités (Angers, Le Mans, Rennes, Caen...)	INSERM	ONIRIS	IFSTTAR
Institut du thorax	Personnel	24 emplois	111 emplois						
	Fonctionnement	84 162 €	102 500 €				480 920 €		
Centre de recherche en cancérologie Nantes-Angers	Personnel	45 emplois	201 emplois						
	Fonctionnement	144 267 €	103 390 €				30 000 €		
Institut d'électronique et de télécommunication de Rennes	Personnel	32 emplois	293 emplois						
	Fonctionnement	42 842 €	189 000 €			260 490 €			92 544 €
Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées	Personnel	21 emplois	154 emplois						
	Fonctionnement	94 064 €	977 895 €		154 750 €				
Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel	Personnel	72 emplois	127 emplois						
	Fonctionnement	285 163 €	586 000 €						
Laboratoire de planétologie et géodynamique de Nantes	Personnel	30 emplois	63 emplois						
	Fonctionnement	79 979 €	208 650 €			202 000 €			50 000 €
Littoral, environnement, télédétection et géomatique	Personnel	18 emplois	130 emplois						
	Fonctionnement	39 687 €	93 432 €			104 500 €			14 100 €
Centre nantais de sociologie	Personnel	32 emplois	72 emplois						
	Fonctionnement	25 237 €	11 600 €						
Laboratoire de génie des procédés-environnement agroalimentaire	Personnel	44 emplois	155 emplois						
	Fonctionnement	68 229 €	11 000 €		224 660 €		425 087 €		
Institut en génie civil et mécanique	Personnel	57 emplois	51133						
	Fonctionnement	66 251 €	30 000 €						
Chimie et interdisciplinarité: synthèse, analyse, modélisation	Personnel	43 emplois	56 emplois						
	Fonctionnement	161 396 €	141 000 €						118 000 €
Unité de fonctionnalité et ingénierie de protéines	Personnel	25 emplois	16 emplois						
	Fonctionnement	51 712 €	90 000 €						29 583 €
Droit et changement social	Personnel	67 emplois	111 emplois						
	Fonctionnement	56 934 €	31 600 €						6 000 €
Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire	Personnel	14 emplois	145 emplois						
	Fonctionnement	11 563 €	127 450 €			88 050 €			29 000 €
Espaces et sociétés	Personnel	11 emplois	245 emplois						
	Fonctionnement	45 100 €	49 545 €			109 050 €			
Laboratoire de thermocynétique de Nantes	Personnel	21 emplois	47 emplois						
	Fonctionnement	49 233 €	66 000 €						
Laboratoire de mathématiques Jean Leray	Personnel	45 emplois	51 emplois						
	Fonctionnement	110 920 €	44 000 €						
Observatoire des sciences de l'Université de Nantes Atlantique	Personnel	1 emploi	20 emplois						
	Fonctionnement	19 000 €	40 000 €		2 083 €	4 167 €		5 000 €	3 500 €
Santé François Bonamy	Personnel	5 emplois	20 emplois						
	Fonctionnement	68 020 €	38 000 €				33 000 €		
Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin	Personnel	4 emplois	32 emplois						
	Fonctionnement	31 949 €	15 000 €						67 800 €
Institut de Recherche en Sciences et techniques de la ville	Personnel	0 emplois	6 emplois						
	Fonctionnement	5 700 €		22 500 €	3 000 €	6 500 €		13 500 €	11 500 €
ATLANSTIC	Personnel	0 emplois	2 emplois						
	Fonctionnement	20 828 €	200 000 €	63 500 €	33 500 €				15 000 €
Fédération de Recherche mathématiques des Pays de Loire	Personnel	1 emploi	1 emploi						
	Fonctionnement	48 652 €	4 000 €			6 050 €			162 000 €
Institut Mer et littoral	Personnel	1 emploi	1 emploi						
	Fonctionnement	24 311 €	32 500 €	5 000 €		1 800 €			15 000 €
Laboratoire de linguistique de Nantes	Personnel	16 emplois	30 emplois						
	Fonctionnement	31 165 €	62 500 €						
Algosolis	Personnel	1 emploi							
	Fonctionnement		38 000 €						

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI		
Stocks initiaux	1	Niveau initial de restes à payer		
	2	Niveau initial du fonds de roulement	18 807 807	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-23 780 407	
	4	Niveau initial de la trésorerie	42 588 214	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	0	
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	42 588 214		
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	325 374 636	
	6	Résultat patrimonial	1 435 323	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	5 314 104	
	8	Variation du fonds de roulement	105 821	
	9	Opérations bilancielle non budgétaires	SENS	47 100
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -	
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+	
		Cautionnements et dépôts	-	47 100
	10	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	0
		Variation des stocks	+ / -	
		Production immobilisée	+	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	
	11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	-1 594 448
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-1 594 448
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		1 653 169
	12.a	Recettes budgétaires		334 493 216
	12.b	Crédits de paiement ouverts		332 840 047
13	Flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers		1 241 826	
14	Flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		0	
15	Variation de la trésorerie = 9 + 12 + 13 + 14		2 942 095	
15.a	dont variation de la trésorerie fléchée		3 639 697	
15.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		-697 602	
16	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14		-2 836 274	
17	Restes à payer		-7 465 411	
Stocks finaux	18	Niveau final de restes à payer	-7 465 411	
	19	Niveau final du fonds de roulement	18 913 628	
	20	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-26 616 681	
	21	Niveau final de la trésorerie	45 530 309	
	21.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	3 639 697	
	21.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	41 890 612	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale



UNIVERSITÉ DE NANTES

FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES 2017

ANNEXE AU PROJET DE BUDGET 2017 DE L'UNIVERSITE DE NANTES

1. L'Établissement et son contexte

L'Université de Nantes est une université pluridisciplinaire avec santé. Elle comprend 15 UFR, 3 IUT, une École d'ingénieurs, l'ESPE de l'Académie de Nantes et un Observatoire des Sciences de l'Univers (OSUNA). Ses principaux campus sont présents sur les villes de Nantes, Saint-Nazaire, et La Roche-Sur-Yon.

Elle est identifiée aujourd'hui comme un acteur majeur du développement, de l'innovation et de l'équilibre social des territoires métropolitain et régional. Avec 37783 étudiants inscrits en 2015-16, l'Université concentre 53% des effectifs étudiants universitaires régionaux et 70% des étudiants nantais. Son attractivité internationale est confirmée par les 3 600 étudiants étrangers qu'elle accueille chaque année. Son implication dans la formation tout au long de la vie ne se dément pas avec près de 8 500 salariés pris en charge.

Force d'innovation, l'Université de Nantes s'inscrit dans une dynamique d'excellence de la recherche avec 64 Unités de Recherche accréditées dans le cadre du contrat 2012-2016, 75% de ces laboratoires ayant été classés A ou A+ par l'AERES. L'Université de Nantes représente 58% du potentiel de recherche des Pays de la Loire.

Pour mener à bien ses différentes missions, l'Université s'appuie sur 3 731 personnels (2 141 enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et 1 590 personnels BIATSS). A ces effectifs s'ajoutent les 500 personnels des Organismes de Recherche (240 chercheurs et 260 BIATSS). L'Université dispose d'un budget annuel de 316 millions d'euros.

Véritable acteur culturel, sportif et associatif, l'Établissement contribue également à dynamiser son territoire en enrichissant le débat public : conférences, résidences d'artistes, sport de haut niveau, engagement étudiant au travers de 140 associations, 50 événements mensuels ouverts à tous, 4 grands festivals universitaires de cinéma reconnus et une bibliothèque universitaire de centre-ville ouverte à un large public sur des plages horaires étendues... L'Université de Nantes confirme chaque jour sa place dans la Cité, d'autant plus qu'1 habitant de l'agglomération sur 12 travaille ou étudie au sein de l'Établissement.

L'une des caractéristiques de l'Université de Nantes réside dans sa dynamique actuelle de développement. L'activité de l'Université est en constante augmentation depuis ces dernières années. Ceci concerne aussi bien la formation que la recherche.

Au niveau de la formation, l'Université enregistre une progression significative de ses effectifs étudiants : +11% sur les quatre dernières années. Cette dynamique démographique considérable devrait se poursuivre au cours des prochaines années. La Région des Pays de la Loire table en effet sur des évolutions importantes, avec 100 000 jeunes supplémentaires attendus dans l'Enseignement Supérieur d'ici 2025. Ces évolutions sont principalement concentrées sur le bassin de recrutement de l'Université de Nantes (départements de Loire-Atlantique et de Vendée).

Le même constat de dynamisme est observé dans le domaine de la recherche. Au cours de ce quinquennal, l'Université de Nantes a poursuivi la structuration de ses unités de recherche dont le nombre a été réduit de 18%, passant de 71 unités de recherche lors du contrat 2008-2011 à 57 prévues pour le contrat 2017-2021. Le montant des contrats de recherche gérés par l'établissement a pour sa part progressé de 31% entre 2010 et 2014. Sur la même période, le nombre de publications scientifiques a progressé de 33% et la part des publications de l'Université de Nantes dans les publications internationales s'est accrue de 18,6%. Les surfaces dédiées à la recherche ont par ailleurs progressé de 57% entre 2010 et 2015.

A l'échelle de l'inter-région Ouest, l'Université de Nantes a été particulièrement impliquée et active dans la construction de la ComUE fédérale *Université Bretagne Loire*.

Au plan régional, l'Université est très investie dans la structuration des différentes filières d'innovation et des démarches Recherche-Formation-Innovation (RFI) promues par le Conseil Régional. L'Établissement s'est attaché par ailleurs à revisiter en profondeur ses modalités d'échanges et de collaboration avec ses partenaires socio-économiques.

Au niveau métropolitain, l'Université de Nantes s'est rapprochée des Grandes Écoles en formalisant des Alliances Stratégiques. Elle a revu ses relations avec le CHU dans le cadre d'une nouvelle convention Hospitalo-Universitaire.

Cette dynamique globale de développement constitue une chance réelle pour l'Université et son territoire, même si elle induit mécaniquement des tensions budgétaires, dans la mesure où le système national d'allocation budgétaire des universités n'est que très peu indexé sur l'évolution de leurs activités.

Cette dynamique incite pour autant à innover, à avancer et à s'ouvrir.

2. Les axes stratégiques, dans le cadre du quinquennal 2012-2016

L'action de l'Université de Nantes s'appuie depuis 2012 sur quatre axes stratégiques transversaux clairement définis. Ils confèrent une cohérence à la politique générale de l'Établissement, répondent aux missions et valeurs de l'Université afin qu'elles soient comprises et partagées par l'ensemble des personnels, des étudiants et des partenaires.

L'étudiant au cœur du projet

Les étudiants sont pleinement acteurs de la communauté universitaire et ne peuvent être considérés comme de simples usagers. La triple action menée en leur direction (orientation, suivi et insertion) les inscrit comme une priorité fondatrice du projet de développement de l'Université de Nantes.

Une université reconnue pour son interdisciplinarité, la qualité de sa recherche et de sa formation

La démarche interdisciplinaire doit permettre à l'Université de Nantes d'émerger d'ici à dix ans comme l'une des universités françaises les plus actives sur ce champ. Ce choix stratégique est fondé sur le fait que l'enseignement supérieur et la recherche sont plus que jamais sollicités pour répondre aux grands enjeux sociétaux. L'Établissement doit être en mesure de répondre à la complexité du monde de demain grâce à l'interdisciplinarité. Cet objectif ne sera toutefois atteint que s'il s'appuie sur une recherche et des formations disciplinaires d'excellence. L'économie de la connaissance qui s'annonce montre clairement que c'est la qualité des formations et particulièrement du supérieur, qui sera le facteur principal de la compétitivité. La formation des innovateurs de demain doit s'appuyer sur une connaissance de pointe, fondée elle-même sur une recherche de pointe. Ce lien fondamental entre la recherche et la formation doit guider la construction des formations, le recrutement des enseignants-chercheurs, l'évaluation des formations.

Une communauté soudée, solidaire et responsable pour relever les défis

La cohésion de l'Établissement et son investissement collectif sont les conditions nécessaires pour assurer la réussite des actions déployées. Il est fondamental de favoriser l'engagement des membres de la communauté mais aussi de renforcer un esprit de solidarité par une politique volontariste en termes de dialogue social et de résorption de la précarité.

Une université engagée sur ses territoires

L'Université de Nantes est une communauté qui rassemble 50 000 personnes (étudiants en formation initiale et continue, université permanente et personnels) au sein d'une agglomération d'un peu plus de 600 000 habitants. Forte de ce poids démographique et de sa puissance en termes de recherche, de formation et d'innovation, l'Université de Nantes est logiquement associée à la définition des politiques publiques qui la concernent. Elle s'ouvre à son environnement, noue des partenariats solides et fédère autour d'elle les forces dans le domaine de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Ces axes stratégiques fondent donc le socle de l'action politique. Ils peuvent se décliner en sous-axes ou en thématiques et constituent le cap à suivre, la référence qui permet à la fois de fixer les objectifs à atteindre pour l'Établissement et de mesurer les réalisations.

Afin de répondre aux nouveaux enjeux de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (missions de service public élargies, enjeux globaux de la planète, démocratisation et massification de l'ESR, modèle universitaire à repenser, ...), l'Université française doit être en mesure de s'adapter à son environnement et à ses partenaires, et de se réformer en interne. C'est pour cette raison que l'Université de Nantes a, dès 2012, amorcé un chantier de refondation de son organisation interne (regroupement de composantes en Pôles, professionnalisation des fonctions support, ...), tout

en renforçant le dialogue entre le niveau proximal (composantes, unités de recherche, services de proximité) et le niveau central.

Les axes stratégiques portés par la présidence sont par conséquent au cœur du dialogue de stratégie et de gestion mené avec les composantes qui se les approprient comme étant le cap et le cadre à partir desquels elles bâtissent leur stratégie propre et au sein desquels elles inscrivent leurs actions. Les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) s'appuient sur ces priorités et sont déclinés autour de six thématiques :

- Promouvoir l'interdisciplinarité, l'internationalisation et le lien entre formation et recherche.
- Accompagner la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants.
- Intensifier les collaborations à l'échelle des territoires.
- Optimiser la carte des formations.
- Favoriser les mutualisations dans le cadre de l'organisation des pôles.
- Développer la formation continue.

3. Un premier bilan du quinquennal 2012-2016 et de nouvelles orientations

Des progrès salués par l'évaluation du HCERES

Le rapport d'évaluation, encore provisoire, du HCERES met en exergue les points forts de l'Université de Nantes :

- Management équilibré, efficace et visionnaire au cours du précédent mandat, qui a permis l'alignement stratégique entre les orientations politiques et le pilotage administratif.
- Adhésion d'ensemble à la logique de changement, dans un climat social apaisé, qui a permis une clarification progressive de l'organisation recherche-formation-innovation (RFI) de l'université, par la structuration en pôles, largement soutenue par le dynamisme, le professionnalisme et l'efficacité des services administratifs.
- Mise en place d'un climat favorable à l'interdisciplinarité des recherches et des formations, ainsi qu'à une volonté partagée de positionner « l'étudiant au cœur de l'université ».
- Fort souci d'ouverture à la société et à l'économie des territoires, qui s'appuie sur un écosystème régional dynamique, favorable à l'innovation et à l'international, et sur un dispositif interne de professionnalisation des étudiants, diversifié et efficace.
- Efficacité du système interne de valorisation et de transfert propre à l'université de Nantes.
- Force et excellence du pôle santé, qui va rapidement bénéficier d'une opération de restructuration immobilière de grande échelle.

Une situation fragile, malgré des résultats positifs

Sur le plan financier, l'équilibre de l'établissement reste précaire. Il faut noter que l'Université de Nantes est historiquement et structurellement sous dotée, si l'on compare les dotations pour Charges de Service Public des établissements pluridisciplinaires avec Santé de même envergure (dotation de l'Université de Nantes par étudiant inférieure de 540€ à la moyenne des autres universités). Sans un accompagnement de l'Etat comblant ce déficit structurel, les mesures conjoncturelles ne peuvent avoir un effet durable.

Par ailleurs, de manière plus globale, force est de constater que le modèle universitaire français évolue dans un environnement contraint, avec un cloisonnement fort entre Universités, Grandes Ecoles et Organismes, dépendant de plusieurs Ministères de Tutelles. La demande d'accès à l'enseignement supérieur est forte, mais l'Université ne peut, autant que souhaité, accompagner les étudiants vers la réussite ni lutter contre le déterminisme social.

Définition des grandes orientations stratégiques du futur projet d'Établissement

Pour les raisons citées plus haut, l'Université de Nantes souhaite construire un projet stratégique, fondé sur deux principes majeurs : l'accès et la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur et le décroisement.

L'Université de Nantes se fixe comme axes stratégiques de permettre l'accès de tous au savoir, à la culture, à la réussite, luttant ainsi contre le déterminisme social et accompagnant la formation des citoyens de demain. Pour atteindre ces objectifs, elle mettra en place un certain nombre de mesures et de plans d'actions, notamment :

- Promouvoir une orientation prescriptive et incitative, en développant différentes expérimentations
- Porter une offre de formation 2017-2018 diversifiée, lisible, soutenable, en continuum Formation initiale et Formation tout au long de la vie, en appui à la recherche et propice à l'insertion dans la société,
- S'engager dans la transition pédagogique positive
- Faire émerger une offre de formation interdisciplinaire et internationale
- Développer l'entrepreneuriat étudiant

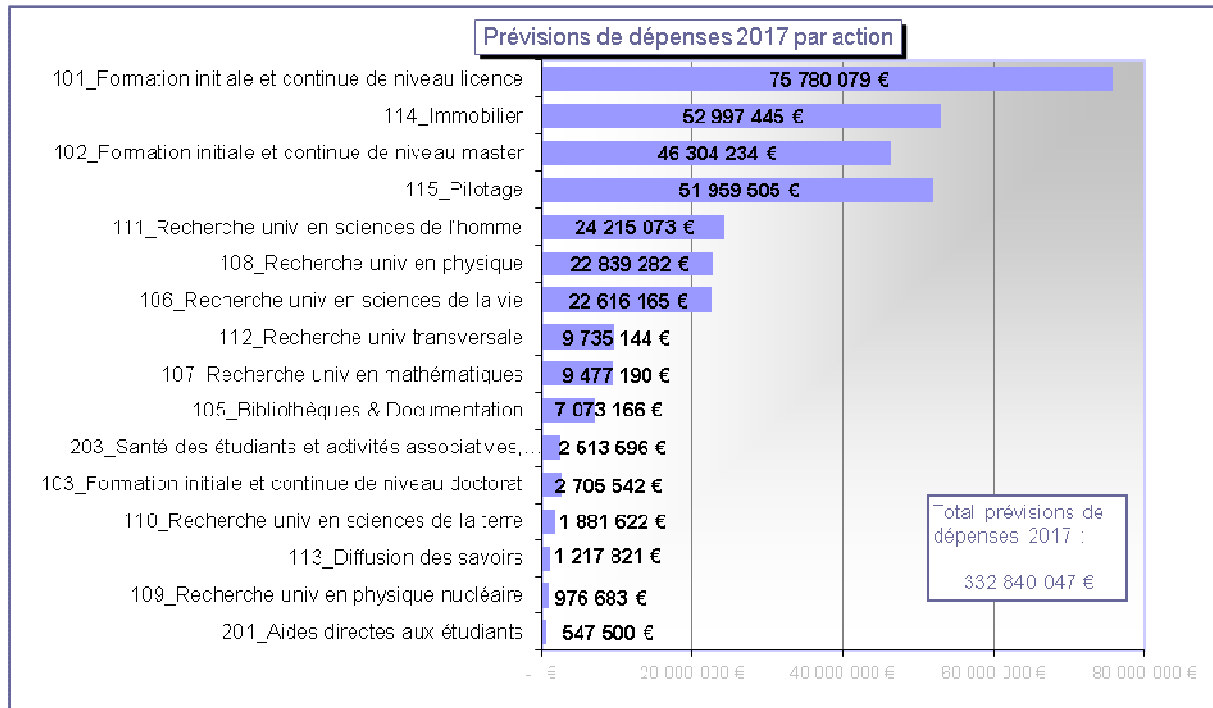
Une dynamique de décroisement, dans le paysage concurrentiel de l'enseignement supérieur, devra permettre de développer des collaborations structurantes. A cet effet, l'Université de Nantes souhaite mener les actions suivantes :

- Accélérer et concrétiser le rapprochement de l'Université avec le CHU et les écoles de la métropole, notamment de tutelle MENESR
- Accentuer la politique d'ouverture de l'Université au profit du tissu socio-économique, associatif et culturel
- Accompagner la structuration et le développement des pôles dans une double logique de déconcentration et de subsidiarité
- Développer l'open data, l'open science et l'open access, l'open innovation, l'open education
- Faire de la démarche qualité une priorité d'Établissement
- Continuer à assumer le rôle moteur de l'université dans le continuum Recherche-Formation-Innovation-International

Ces actions majeures répondent pleinement aux objectifs d'efficacité socio-économiques attendus d'un établissement de l'ESRI, ainsi qu'aux objectifs de qualité de service à l'utilisateur, au sein de l'écosystème et les territoires. C'est dans ce contexte de transition que s'inscrit le budget initial 2017.

PROGRAMME n°150 : Formations supérieures et recherche universitaire...p 8

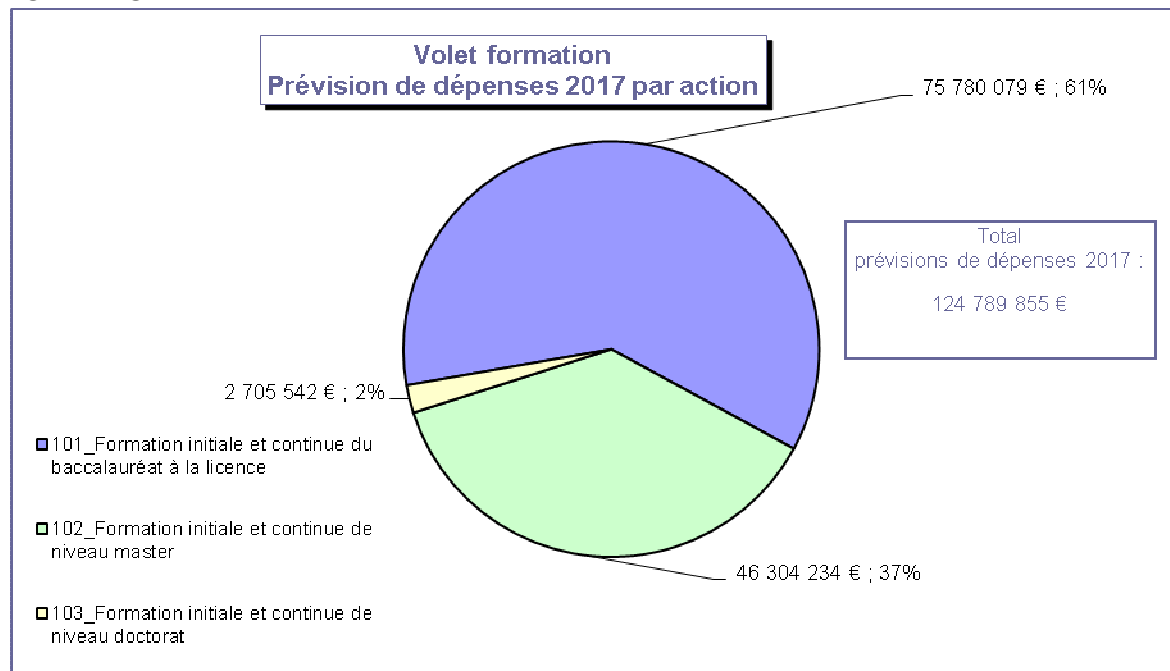
PROGRAMME n°231 : Vie étudiante.....p 47

PROGRAMME n°150 : Formations supérieures et recherche universitaire
RECAPITULATIF DES ACTIONS :

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE :

OBJECTIF 1	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue
INDICATEUR 1.1	Activité de la formation continue
OBJECTIF 2	Améliorer la réussite des étudiants
INDICATEUR 2.1	Taux de passage de L1 en L2
INDICATEUR 2.2	Taux de réussite en licence en 3 ans
INDICATEUR 2.3	Flux d'étudiants entrant en master – part des nouveaux étudiants entrant dans l'établissement
OBJECTIF 3	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
OBJECTIF 4	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
INDICATEUR 4.1	Revenus consolidés de la valorisation de la recherche
OBJECTIF 5	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
INDICATEUR 5.1	Double diplômes, diplômes internationaux, cotutelle thèse
OBJECTIF 6	Améliorer l'efficience des opérateurs
INDICATEUR 6.1	Variation des horaires d'ouverture du SCD
INDICATEUR 6.2	Ressources de fonctionnement hors subventions pour charges de service public
INDICATEUR 6.3	Taux d'occupation de locaux

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

FORMATION



Objectif 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue

Orientations stratégiques

Un développement qualitatif important et une offre de formation en rapport avec les moyens de l'établissement : voici les deux grandes orientations stratégiques que nous devons respecter. Pour cela, nous devons rationaliser l'offre de formation sur un périmètre territorial élargi. Il est normal que certaines formations coexistent sur plusieurs sites, c'est notamment le cas de la plupart des licences, mais certains masters gagneraient à être mutualisés. Toutefois, en préalable à toute discussion avec d'autres partenaires, il sera nécessaire de définir en interne une stratégie claire et partagée. Cette approche n'exclut pas un développement de formations innovantes (au niveau master principalement), transdisciplinaires, en lien avec la recherche. Cette démarche aura en outre pour objet d'accroître l'attractivité de notre offre de formation, notamment par la promotion de filières thématiques lisibles et innovantes, en cohérence entre formation et recherche, en partenariat avec les acteurs socio-économiques. Elle permettra également d'accroître l'attractivité de l'université de Nantes à l'international.

Sur le plan de l'innovation pédagogique, l'université est aujourd'hui confrontée à de nouvelles exigences, à la fois au niveau des différentes formes de formations (initiale, continue, VAE, alternance,...), de la diversité du public accueilli, mais aussi de la diversité des institutions et des demandes (démarche qualité, HCERES, évaluation des enseignements...). L'approche par compétences et la modularisation des formations sont deux axes de développement qui permettront également de répondre à la diversité des publics. Le Service Universitaire de la Pédagogie (SUP) a vocation à coordonner les orientations stratégiques de l'établissement. Il doit permettre l'intégration de nouvelles technologies, l'accompagnement des équipes pédagogiques, la formation et la valorisation des activités innovantes en pédagogie.

Concernant le suivi des étudiants, il faut penser la réussite comme un *continuum*, de l'ouverture des possibles, depuis l'éventail des études jusqu'à celui des métiers et des compétences. Il convient d'institutionnaliser le lien en amont avec le Lycée, pour en faire le premier maillon de la réussite à

l'Université de Nantes. L'Université souhaite renforcer cet axe en prônant une orientation active dès le lycée.

La politique d'accompagnement à la réussite pourrait dès lors s'articuler autour de trois volets : en amont de l'Université, l'orientation ; en interne, par la construction du parcours (orientation, accompagnement à la réussite) ; une préparation à l'insertion par les services d'aide à l'insertion professionnelle.

Pour assurer la lisibilité et l'attractivité des filières, le pilotage des formations au niveau Master, indispensable, peut se concevoir à trois niveaux : le parcours-type, la mention de master, avec un conseil de perfectionnement, et la filière, qui regroupe l'ensemble des formations liées à une discipline (DUT, L3P, L, M, DU, D) au sein de l'établissement, voire des établissements. Pilotée par un conseil de filière, collégial, il s'agit d'un vecteur pertinent de travail sur la région et l'inter-région. Quelques formations, d'autant plus lisibles et porteuses qu'elles sont proches des pôles recherche, sont déjà dans cette dynamique ; cela demande à être mieux formalisé et valorisé. Certaines filières seront uni-composante, d'autres seront multi-composantes ; en ce sens nous devons raisonner, non pas en termes de disciplines, mais de groupes de disciplines, d'inter-disciplinarité.

En ce qui concerne l'évaluation des formations, la réglementation requiert une évaluation des enseignements au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. L'évaluation des enseignements par les étudiants doit en effet être considérée, non pas comme un contrôle subjectif, mais comme une démarche de progrès permettant de contribuer au développement professionnel en pédagogie. Cette évaluation doit s'appuyer sur la confidentialité (les résultats appartiennent à l'enseignant qui décide du niveau de communication de ceux-ci), la responsabilité (l'enseignant choisit quoi, quand et pourquoi évaluer), l'adaptabilité, et la réflexivité (*feedback* et accompagnement de l'institution). Dans le respect de ces principes, l'établissement met en œuvre un dispositif complet d'évaluation par les étudiants comportant deux volets :

- évaluation des enseignements : mise en œuvre obligatoire étendue à toutes les composantes, auxquelles sont laissés le choix des modalités et la maîtrise du processus (transmission d'un bilan qualitatif et quantitatif annuel) ;
- évaluation des formations organisée par l'établissement auprès des étudiants de première année et de fin de cycle (DUT 2, L3, M2) par vagues (un tiers des formations chaque année) ; cette évaluation se décline en dix points (orientation, inscription et accueil, information et documentation sur la formation et son déroulement, programme et organisation des enseignements, pédagogie, contrôle des connaissances, conditions d'étude, accès aux ressources documentaires, vie étudiante, poursuite d'études et insertion professionnelle).

Une première expérimentation a été menée sur l'année 2014/2015 par la diffusion d'un questionnaire sur l'évaluation des formations et de la vie universitaire à destination des étudiants en fin de cycle (L3, M2). Le taux de réponse a été de 21%. Les résultats ont ainsi pu être extraits et analysés à l'échelle de l'établissement mais également composante par composante (un rapport de synthèse a été rédigé pour l'établissement et un document créé par composante). Ils ont servi également à alimenter la réflexion de l'établissement pour la rédaction de son dossier d'évaluation dans le cadre de la démarche quinquennale. Une seconde enquête sera réalisée lors du second semestre de l'année universitaire 2016/2017. Le questionnaire est revu pour une meilleure association des composantes. L'objectif est d'augmenter le taux de participation pour pouvoir affiner les évaluations par formation.

L'Université de Nantes porte l'ESPE Académique. A ce titre elle se doit de relever le défi d'en faire une réelle École avec une formation professionnalisante, mobilisant toutes les compétences académiques et scientifiques, en lien avec les composantes des 3 universités régionales, mais aussi toutes les compétences professionnelles en lien avec le Rectorat de l'Académie.

Des passerelles sont également nécessaires pour que les étudiants puissent profiter de la pluridisciplinarité de l'université. Les échecs en premier cycle sont de plusieurs natures, souvent liés à des erreurs d'orientation, mais aussi à de multiples causes très complexes. Beaucoup d'étudiants quittent l'université en situation d'échec, ou n'y viennent pas parce qu'ils savent ne pas avoir les prérequis pour réussir. La volonté politique affichée d'augmenter le nombre d'étudiants dans les

études supérieures conduira, si rien n'est fait, à encore aggraver ce constat. Il faut développer des passerelles à la fois entre le bac et l'entrée dans l'enseignement supérieur, mais aussi entre les disciplines au sein de l'université. Il s'agira, pour la plupart, de dispositifs sur mesure, à faible effectifs, donc coûteux, mais répondant à une vraie demande sociétale. Un projet d'année propédeutique est en cours de déploiement sur le périmètre Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales pour proposer aux étudiants des bacs technologiques et professionnels une mise à niveau pour acquérir un minimum de prérequis leur permettant de poursuivre des études universitaires dans ces domaines. Ce projet est soutenu par la Région des pays de la Loire.

Objectifs

- Développer des outils de gestion et de coordination des formations et des flux d'étudiants, y compris sortants si possible ;
- Accompagner l'étudiant, qui est au centre du dispositif, dans son parcours, avant son entrée, au sein de l'Université et dans son insertion dans la société ;
- Assurer une évaluation pertinente et crédible des formations ;
- Promouvoir l'innovation pédagogique dans le cadre d'une stratégie de la pédagogie ;
- Améliorer et moderniser les formes pédagogiques dans les enseignements ;
- Etre en mesure de répondre aux appels d'offre : Universités numériques, IE en Formations Innovantes, ... ;
- Evaluer chaque innovation, au triple plan pédagogique, de recherche et de potentiel d'impact avec la société ;
- Poursuivre la réflexion sur l'orientation avec les acteurs de terrain du Rectorat et la Région ;
- Promouvoir des filières thématiques lisibles et innovantes, transdisciplinaires, en partenariat avec les acteurs socio-économiques ;
- Structurer la Formation continue de proximité et favoriser la validation des Acquis de l'Expérience ;
- Favoriser la formation tout au long de la vie en travaillant sur la modularisation des formations.

Actions

- Optimiser l'offre de formation
- Créer une cellule d'appui à l'innovation ;
- Déployer les activités du Service Universitaire de la Pédagogie (SUP) ;
- Un service central d'aide à la réussite dans le *continuum* : le SUIO (ou Carrefour de la réussite) ;
- Un Conseiller pour le lien avec les lycées (réseau des correspondants, liens avec les chefs d'établissement), le Rectorat (SAIO, Formation continue, Inspection), la Région, le lien avec la valorisation de la recherche (grand public), mais aussi pour la réflexion sur la politique d'orientation, à comprendre au niveau régional. Il pourrait ainsi nourrir la réflexion sur les passerelles et l'aide à la réorientation, et essayer de travailler à l'anticipation et au suivi des cohortes ;
- Une cellule « Accompagnement », qui veille aux dispositifs d'accompagnement (Plan Réussite en Licence), et qui donne l'impulsion sur le SUP pour développer les innovations pédagogiques ;
- Mise en place de conseils de perfectionnement au niveau des mentions ;
- Développement des filières avec la mise en place de conseils de filière. Quatre filières fonctionnent actuellement (Génie Civil, Agroalimentaire, Informatique et Biologie Santé) regroupant les acteurs de tous les établissements de la métropole Nantaise ;
- Une charte de qualité sur la VAE a été signée entre les trois universités ligériennes, la région des pays de la Loire incluant les autres acteurs de la VAE sur le territoire (CNAM, Rectorat, CCIR et UCO). Cette charte vise à mettre en cohérence les pratiques et à augmenter le nombre de VAE réalisées sur la région ;

- Développement d'un travail conjoint Formations/SUP/SUIO pour décliner l'offre de formation de manière modulaire. Mise en place d'un référentiel d'activités et de compétences pour chaque mention de licence professionnelle et de master.

Focus sur l'offre de formation

L'offre de formation de l'Université de Nantes est une offre riche et diversifiée, couvrant l'ensemble des domaines disciplinaires. La formation est fortement adossée à une recherche de qualité (plus de 70% des laboratoires classés A et A+).

Par ailleurs, le taux d'insertion de nos diplômés est très important : les dernières enquêtes nationales au niveau Master montrent qu'il dépasse dans plusieurs domaines les taux d'insertion nationaux de 1 à 10 points. En effet, 90,4% de nos diplômés de master trouvent un emploi stable dans les 30 mois suivant leur formation et 91% des diplômés de Licence Professionnelle trouvent un emploi stable dans les trois mois qui suivent l'obtention du diplôme.

L'Université de Nantes reste attractive : le taux de progression moyen sur les quatre dernières années est de 1,7%. Les critères qui déterminent le choix de l'Université de Nantes de la part des étudiants sont dans l'ordre : l'adéquation avec le projet professionnel, la diversité des parcours, les débouchés professionnels et la qualité des formations.

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Effectif global Hors ESPE (IUFM)	33 327	33 830	35 119	35 880
Variation hors ESPE (IUFM)	1,88%	1,51%	3,81%	2,17%
ESPE (IUFM)	539	884	1 626	1 903
Total Général	33 866	34 714	36 745	37 783
Variation avec ESPE (IUFM)	1,90%	2,5%	5,85%	2,82%
Primo-entrants en Licence Générale	4 598	5 078	5 392	5 893
Licence	13150	13772	14 624	15 512
Licence Professionnelle	1 004	1 029	1 182	1 169
Master	6 458	6 521	7 171	7 035

Tableau N°1 : Evolution des effectifs sur les quatre dernières années

Commentaires de l'Université : le taux de progression des primo-entrants est en moyenne de 7%.

Si la majorité des primo-entrants viennent du bassin de recrutement traditionnel de l'Université (Région des Pays de la Loire), 40% de nos étudiants de M1 et 60% des M2 viennent d'autres régions.

L'offre de formation du contrat quinquennal actuel, si elle est restée stable pour les licences générales, les DUT et les mentions de Master, a vu le nombre de spécialités de master augmenter. Ce constat est à nuancer pour plusieurs raisons :

- 21 spécialités sont portées par d'autres établissements (nantais, régionaux ou inter-régionaux) ;
- Le développement remarquable du nombre de spécialités co-habilitées soit avec des écoles nantaises (Oniris, Ecole Centrale et Ecole des Mines principalement), soit avec les Universités de la Région (Angers, Le Mans) ou d'autres Universités (essentiellement Rennes 1).

¹ Enquête Interne réalisée en 2010, 2011 et en 2012

	Quadriennal 2008-2011	Quinquennal 2012-2016
Mentions de Licence	28	27
Spécialités de Licence	21	18
Licences Professionnelles	42	49
Mentions de Master	41	41
Spécialités de Master	145	152
<i>Dont Co-habilités Nantes</i>		25
<i>Dont Co-habilités Région</i>		18
<i>Dont Co-habilités Inter-Régions</i>		11
DUT	16	16

Tableau N°2 : Evolution de l'offre de formation entre le dernier quadriennal et le quinquennal actuel

NB : la réforme en cours du cadre national des diplômes et l'établissement d'une nouvelle nomenclature des mentions de Licence et Masters entraînera une réorganisation des mentions, la disparition de la notion de spécialité et doit permettre une restructuration de l'offre de formation.

Indicateur de performance

Un indicateur sur la formation continue est choisi compte tenu des voies d'amélioration que nous avons sur cette thématique.

Des actions sont en cours autour de trois axes :

- Formations courtes intra et inter-entreprises ;
- Modularisation de l'offre de formation continue ;
- Développement de la Validation partielle des Acquis de l'Expérience.

1-1	Formation tout au long de la vie	
	Indicateur spécifique du contrat quinquennal 2012-2016 de l'Université de Nantes	S-11

Action	Formation continue
Objectifs	Objectif 1 Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue

Description des indicateurs

Unité de mesure	1 – heures-stagiaires (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) ; 2.- nombre de stagiaires : nombre de stagiaires ayant achevé leur formation au cours de l'année de référence 3 – nombre de certifications (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) 4 – millier Euros
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
--	--------------------------------------

	2012	2013	2014	2015	Cible 2016 / Cible 2017 (Achèvement quinquennal)
1- Volume d'heures stagiaires	1 141 092	1 261 701	1 363 736	1 179 843	1 400 000
2- Nombre de stagiaires	18 025	15 940	14 844	15 345	15 500
3- Nombre de certifications délivrées	4 552	4 616	5 179	4 944	5 200
<i>dont certifications par la Validation des Acquis et de l'Expérience</i>	36	32	36	35	40
4- Recettes de la formation continue en M€	8,78	8,86	8,97	9,62	10 M€

Précisions : Une **certification** est un diplôme, un titre ou un certificat inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer ses connaissances, ses habilités, attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

Commentaires de l'Université :

L'université de Nantes a poursuivi en 2015 le développement de son activité de formation continue, en mettant l'accent sur l'interdisciplinarité et des offres ciblées Entreprises en inter comme en intra.

L'approche compétences, clairement affichée dans la politique de l'établissement depuis 2014, se concrétise par la traduction des diplômes en blocs de compétences et la naissance de « certificats d'université » prometteurs pour l'avenir.

Après une forte croissance de 2010 à 2012 et une période de progression moins importante sur 2012-2014, le chiffre d'affaires de la formation continue repart en 2015 sur une progression notable. Les missions de contrôle de gestion et de redéfinition de la politique tarifaire lancées l'année dernière, en vue de contribuer à l'optimisation des ressources engagées dans la formation continue, sont en voie d'aboutissement.

Enfin, le secteur de la VAE, réformé en profondeur en 2014 (centralisation de la phase de recevabilité au niveau de la DAFIC ; révision du calendrier des sessions d'entrée dans le dispositif ; évolution du dispositif d'accompagnement, réajustement des tarifs...) est resté stable cette année. Des perspectives se font cependant jour sur le développement de la VAE collective auprès des entreprises, permettant à un ensemble d'employés de la même entreprise d'obtenir un diplôme correspondant à leur niveau de qualification. Ce dispositif doit permettre de redonner l'élan attendu à cette activité.

Objectif 2 : Améliorer la réussite des étudiants

Orientations stratégiques

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, la professionnalisation de nos formations est une demande récurrente de nos tutelles depuis quelques années. Cette exigence est légitime, si on l'interprète dans le sens où tous nos diplômés doivent être en mesure de s'insérer sur le marché du travail, à des niveaux et dans des domaines correspondant à leur formation. En revanche, la préparation de tous les étudiants à l'insertion professionnelle ne doit pas passer nécessairement par la généralisation de formations dites « professionnelles ». A terme, tout étudiant qui choisit d'étudier à l'Université de Nantes doit pouvoir en sortir avec un diplôme lui assurant un débouché sur le marché du travail, que ce soit au niveau DUT, licence, master ou doctorat.

A cet effet, l'université, au cœur de la Cité, doit renforcer et consolider ses liens, dans le cadre de vrais partenariats collaboratifs, c'est-à-dire un travail en amont, régulier et stratégique, avec tous les acteurs de la société : collectivités, entreprises, Chambre de Commerce et d'Industrie, administrations. Ces liens existent déjà, au travers des composantes, des laboratoires, des collègues, mais sont souvent peu valorisés, car souvent peu identifiés, en raison de leur diversité (l'ESPE avec le rectorat, les composantes technologiques avec les branches professionnelles, l'ensemble santé avec le CHU...).

L'Université de Nantes doit devenir plus visible et plus présente, mieux faire connaître ses forces.

Objectifs

- Etablir des partenariats robustes avec un travail en amont avec les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques ;
- Favoriser l'insertion de nos étudiants dans la société ;
- Participer au progrès collectif.

Actions

- Conforter et développer des licences professionnelles en réponse aux demandes du milieu économique en favorisant l'alternance que ce soit par apprentissage ou sous contrat de professionnalisation ;
- Généraliser et faire fonctionner les conseils de perfectionnement pour chaque mention et quand cela est possible, les mutualiser sur l'ensemble d'une filière du niveau L au niveau M, voire au doctorat ;
- Poursuivre le travail de suivi des anciens étudiants en mutualisant les expériences existant dans les composantes ;
- Systématiser la mise en place de modules spécifiques de construction du projet professionnel de l'étudiant.

Focus sur les actions destinées à améliorer la réussite des étudiants en Licence

L'Université de Nantes a favorisé les initiatives des équipes pédagogiques dans le cadre du « Plan Réussite Licence ». Les taux obtenus sont nettement au-dessus de la moyenne nationale, avec une proportion d'étudiants boursiers supérieure à la moyenne nationale en Arts lettres langues, SHS, Droit, Sciences et techniques. Cependant dans un certain nombre de licences, les ressources humaines sont insuffisantes pour encadrer dans de bonnes conditions les flux entrant en L1 : les marges de progression sont donc très limitées et deviennent problématiques compte tenu de l'augmentation des étudiants primo-entrants attendue dans les prochaines années.

L'amélioration des bons résultats déjà obtenus suppose que le recrutement de bacheliers généraux soit largement prédominant.

Un certain nombre de freins culturels peuvent exister lorsque les connaissances et compétences exigées des bacheliers entrants ne correspondent pas à leurs acquis scolaires (discipline non enseignée au lycée par exemple) ou que le cursus de licence est organisé au regard des normes des masters.

Compte-tenu des analyses et des résultats obtenus en matière de lutte contre l'échec en début de parcours universitaire, l'Université de Nantes souhaite s'engager dans une approche systémique de promotion de la réussite des étudiants. Pour mettre en œuvre cette politique, elle a institué en 2012-2013 un Comité de Pilotage avec les objectifs suivants :

- Définir des objectifs et des orientations stratégiques pour la promotion de la réussite des étudiants, apporter une nouvelle dynamique ;
- Définir et/ou valider les priorités en matière de promotion de la réussite ;
- Définir les processus organisationnels, les rôles et les missions de chacun des pôles créés ;
- Piloter et structurer les plans d'actions pour la promotion de la réussite ;
- Analyser et définir les axes d'amélioration des actions ;
- Capitaliser par des échanges ;
- Partager une vision commune, organiser la communication au sein de l'établissement.

Selon la typologie des mesures d'aide à la réussite existantes, six pôles thématiques de réflexion et d'animation, pour la promotion de la réussite des étudiants ont été proposés par ce groupe de réflexion :

- Information & orientation ;
- Pédagogie & didactique ;
- Insertion socioprofessionnelle ;
- Encadrement & accompagnement ;
- Conditions de vie étudiante ;
- Diagnostic & évaluation.

Les objectifs majeurs de chaque pôle, et quelques actions type qu'ils pourraient engager, qui seront discutés et arbitrés prochainement, sont proposés ci-dessous. Certaines de ces actions ont été engagées ou sont sur le point de l'être (marquées par un *).

1 – Pôle Information & orientation

Objectifs :

Le « droit à l'orientation » mis en place en 2009 promeut l'orientation tout au long de la vie, pour tous les publics, et quel que soit leur statut, et permet d'en préciser le périmètre : « garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés (...) ».

L'université de Nantes, partie prenante au Service Public Régional de l'Orientation, s'engage pleinement sur l'ensemble des champs de l'information et de l'orientation.

Elle souhaite poursuivre et approfondir les actions menées en concertation avec le Rectorat dans le cadre de la valorisation des relations université / lycées.

Elle entend proposer un appui et un accompagnement des étudiants dans la construction des parcours de formation tout au long des cursus.

Elle veut agir pour la prise en compte des objectifs d'insertion dans le conseil à l'orientation.

Pour cela elle s'engage :

- A construire et diffuser une information complète sur les filières universitaires d'enseignement supérieur, à s'assurer qu'elle sera consultée, comprise, et utile aux démarches d'orientation des publics, avant et pendant les cursus. Un travail commun entre les 3 universités ligériennes et le conseil régional des Pays de la Loire, actuellement en cours, vise à uniformiser l'information entre les différents acteurs pour une meilleure visibilité de notre offre de formation ;
- A proposer des actions d'accompagnement et de conseils individualisés sur l'ensemble des problématiques d'orientation, en multipliant les voies d'accès à ces prestations ;
- A réfléchir à des ressources innovantes autour de l'orientation active, en partenariat avec le Rectorat, l'ONISEP et les universités régionales.

Actions type proposées :

- Connaître par un travail d'enquête les représentations véhiculées par nos filières de formation, auprès des publics et des prescripteurs, notamment lycéens et enseignants du secondaire. Diffuser ces éléments auprès des équipes pédagogiques des composantes, faire évoluer l'offre de formation en travaillant sur son attractivité ;
- Repérer les différents types d'étudiants décrocheurs de L1, proposer des actions de remédiation, dans le cadre de la semestrialisation ou pas, dans et hors l'université, pour les décrocheurs précoces ou pour ceux qui abandonnent plus tardivement ;
- Organiser des actions dédiées aux étudiants de Licence sur chaque filière de formation : débouchés, métiers, poursuite d'études. Permettre de choisir entre études courtes et études longues, accompagner les choix d'orientation vers les masters ;
- Accentuer l'accompagnement à la maturation personnelle et professionnelle des étudiants de masters et au-delà, par le développement d'outils d'auto-analyse des parcours, ouvrant l'accès à l'OTLV / FTLV.

2 – Pôle Pédagogie & didactique

Objectifs :

Comme la recherche l'indique : « *La qualité de l'enseignement se révèle un des meilleurs prédicteurs de la performance des étudiants. Il apparaît donc important et fondamental d'accroître le niveau de formation pédagogique des enseignants-chercheurs et de s'interroger sur la valorisation du volet enseignement dans la carrière d'un universitaire.* » Pleinement consciente de cette problématique, l'Université de Nantes a mis en place un Service Universitaire de Pédagogie (SUP) et a inscrit la formation pédagogique des enseignants et enseignants-chercheurs comme un de ses axes stratégiques prioritaires.

La mission du SUP est d'accompagner, à titre individuel ou collectivement, les enseignants et enseignants-chercheurs dans leurs pratiques pédagogiques. Le SUP est une instance de conseil, de formation et de mutualisation d'expériences pédagogiques et de ressources. Il vise à favoriser l'innovation et à promouvoir une dynamique de développement professionnel.

Le SUP n'a pas vocation à être un prescripteur de bonnes pratiques pédagogiques. Il n'a pas non plus vocation à évaluer les enseignants et les enseignants-chercheurs. Il est à l'écoute des enseignants et des enseignants-chercheurs, de leurs besoins et de leurs attentes, pour être à même de les conseiller et de les accompagner, en respectant les spécificités disciplinaires.

Actions type proposées :

- La formation et le développement pédagogique avec la mise en place d'ateliers de formation en pédagogie universitaire (évaluer les apprentissages des étudiants, concevoir des supports de cours efficaces, s'exprimer en public, ...). En particulier, deux sessions de formation proposées aux nouveaux enseignants ont été conçues autour des thèmes « Qu'est-ce qu'enseigner à l'Université ? » portant sur la cohérence pédagogique dans la conception d'un cours, et « Qu'est-ce qu'apprendre à l'Université ? » centrée sur la psychologie cognitive pour l'apprentissage des étudiants. Ces formations intègrent une sensibilisation à l'usage des TICE ;

- Dans le cadre d'une politique d'établissement visant à mettre en place l'approche par compétences, un programme de formation des enseignants et enseignants chercheurs est actuellement en cours de déploiement sous l'égide du SUP ;
- Un accompagnement personnalisé par des conseillers en pédagogie universitaire (aide à la mise en place d'un enseignement, analyse de pratiques, ...) ;
- Une feuille de route optimisée pour la Mission Langues existante vers une transversalité accrue et une politique de certification amplifiée ;
- Un soutien à l'innovation : appels à projets pour l'intégration du e-Learning dans les enseignements, l'amélioration d'un cours ou d'une formation, la création de nouveaux supports ;
- Un soutien à l'usage des TICE et la mise en place d'enseignements plus interactifs, avec une valeur ajoutée pour l'apprentissage (podcast, e-Learning, cdrom...) ;
- Un développement de l'enseignement à distance, e-université, vecteur de lisibilité et d'attractivité au plan européen, avec une réflexion engagée sur l'Open-Data ;
- Un appui à la conception des programmes. En lien avec le pôle « Diagnostic et évaluation », appui et ressources pour l'élaboration de formations de qualité ;
- L'accompagnement des enseignants-chercheurs pour une valorisation des pratiques pédagogiques dans les dossiers d'avancement en voie locale.

3 – Pôle Insertion socioprofessionnelle

Objectifs :

La réussite de l'étudiant est étroitement liée à la mise en place d'informations sur l'orientation et l'insertion tout le long du cursus universitaire. L'université de Nantes souhaite donner à tous les étudiants de Licence les outils d'aide à la construction du projet et à la relation avec le monde professionnel.

La réussite de l'étudiant est liée non seulement à l'acquisition de compétences opérationnelles réelles, mais aussi à leur connaissance et reconnaissance par les milieux socio-professionnels. Parmi les faiblesses couramment pointées dans l'offre de formation des universités, la plus citée est le manque de lisibilité. L'Université de Nantes se pose donc comme objectif de développer l'entrée des enseignants-chercheurs et des étudiants dans une logique Compétences, accentuant ainsi le travail entrepris par la rédaction des fiches RNCP.

Consciente de la richesse constituée par sa pluridisciplinarité, l'Université de Nantes souhaite notamment valoriser ses filières Lettres et Sciences Humaines, par la promotion des compétences qui y sont développées et par l'accompagnement des étudiants et diplômés dans la rencontre avec le monde socio-professionnel.

Actions type proposées :

- Généralisation des actions de professionnalisation sur l'ensemble du niveau L conditionnant l'obtention du diplôme ;
- Déploiement du e-portfolio mis à la disposition de l'ensemble de la communauté universitaire, pour la diffusion de la culture Compétences. Traduction des contenus et des acquis en termes de compétences, adaptation des discours aux interlocuteurs (partenaires extérieurs, employeurs, ...) ;
- Création d'une cellule d'aide à l'insertion dédiée aux composantes des domaines ALL/SHS, sur la base de la CLIP Lettres déjà existante* ;
- Développement des Conseils de perfectionnement élargis à l'ensemble des formations. Ces conseils, intégrant des membres extérieurs à la formation, préconisent les orientations nécessaires à l'adaptation aux besoins du bassin d'emplois. La majorité des formations sont maintenant dotées d'un conseil de perfectionnement.

4 – Pôle Encadrement & accompagnement

Objectifs :

Nous rappelons que « les dispositifs d'accompagnement touchent rarement ceux qui en ont le plus besoin ». Il convient ici de distinguer l'encadrement qui, pour des raisons d'égalité, doit être adressé à tous les étudiants, de l'accompagnement qui, pour des raisons d'équité, doit être envisagé de manière ciblée en direction des étudiants qui en ont le plus besoin, pour ceux par exemple qui vivent une

difficulté temporelle qui se transforme en difficulté avérée. Aussi est-il primordial d'envisager un dispositif qui contribue à aider les étudiants à donner du sens à leurs apprentissages et générer de l'appétence aux études universitaires. Pousser cette différenciation pédagogique jusqu'au bout revient aussi à prendre en compte les étudiants en réussite qui souhaitent progresser davantage.

L'accompagnement pourrait porter sur une focale sur la première année car il doit prendre en compte la rupture lycée/université et permettre aux étudiants L1 de développer des méthodes de travail, des stratégies d'études et des pratiques langagières nouvelles. Cependant, l'accompagnement concerne bien tous les étudiants de l'université quelle que soit l'année d'études.

Développer les méthodes de travail personnel (prise de notes, synthèses, maîtrise et compréhension des codes académiques, organisation/planification de son travail et des révisions, amélioration du langage oral et écrit), s'auto-évaluer, aider à comprendre, aider à planifier, soutenir, stimuler, donner confiance en développant des apprentissages collaboratifs et des espaces d'interactions encouragées sont autant d'atouts pour la réussite et l'intégration des étudiants. Accroître le sentiment d'appartenance à son UFR et à l'Université est un objectif à atteindre le plus tôt possible.

Il semble alors intéressant de mutualiser les expériences acquises avec l'objectif de les rendre toujours plus opérationnelles.

Actions type proposées :

- Renforcer et élargir à toutes les composantes les enseignements de MTU en s'appuyant sur des ateliers d'échanges de pratiques pour repérer la nature des difficultés rencontrées par les étudiants, améliorer la prise en main de cet enseignement chez les collègues ;
- Renforcer et élargir à toutes les composantes les actions de tutorat étudiant en s'appuyant sur des ateliers de réflexion : analyse des formats de tutorat et de leurs conséquences sur l'activité des étudiants ; enrôlement et valorisation des tuteurs ;
- Renforcer et élargir à toutes les composantes le dispositif « enseignants référents » en s'appuyant sur des ateliers d'échanges de pratiques pour analyser les obstacles et les leviers permettant d'aider les étudiants dans une activité plus efficiente, cette mission faisant partie de l'activité des enseignants comme stipulé dans l'arrêté de Licence ;
- Solliciter les enseignants responsables pédagogiques d'années d'études Licences et Masters pour examiner avec eux les priorités concernant la réussite des étudiants qu'ils encadrent avec la participation des étudiants au sein des différents conseils et dispositif de délégués de groupes ;
- Développer des activités de parrainage et des travaux de groupes ;
- Elargir le dispositif MADOC (ou autre) autour de la question des attentes aux examens et de l'autoévaluation en temps réel (tests d'autoévaluation dès le début de la formation et à étapes régulières) ;
- Recenser et diffuser des expériences réussies dans les différentes composantes de l'université* ;
- Mettre en place un atelier de réflexion relatif à l'évaluation de ces différents dispositifs par les étudiants.

5 – Pôle Conditions de vie étudiante

Objectifs :

Depuis plusieurs années, l'Université de Nantes a fait sienne la question des conditions de vie étudiante. Plus récemment, les acteurs nationaux de l'Enseignement Supérieur ont pris conscience du caractère central de ces problématiques (accord cadre CPU – CNOUS / Charte de la Vie Etudiante CPU – Organisations représentatives).

On entendra ici par conditions de vie des étudiants l'ensemble des facteurs économiques, sociaux et culturels contribuant à la satisfaction ou non des besoins et des aspirations des étudiants. On pourra en distinguer quatre niveaux :

- Conditions sociales d'existence ;
- Bien-être moral et physique ;
- Intégration et accès aux informations et aux services ;
- Développement personnel et investissement dans l'établissement.

Si de bonnes conditions de vie ne sont pas une condition suffisante à la réussite des étudiants, il est entendu que de mauvaises conditions de vie étudiantes sont un facteur de démotivation et d'échec qui n'est plus à démontrer.

Actions type proposées :

- Participation de l'Université à la définition d'un schéma régional directeur de la vie étudiante* ;
- Améliorer la visibilité des services de l'Université et mener une réflexion sur leurs présences sur les campus ;
- Rédiger une charte d'accueil de l'étudiant à destination des services et former les agents en charge de l'accueil* ;
- Lancer une évaluation par les étudiants des différents dispositifs d'accueil de rentrée ;
- Améliorer la diffusion de la communication auprès des étudiants ;
- Renforcer l'accompagnement des étudiants porteurs de projets sur les campus* ;
- Mettre en place un séminaire de formation des élus étudiants. Cette action s'est concrétisée par un séminaire qui a eu lieu en novembre 2014.

6 – Pôle Diagnostic & évaluation

Objectifs :

L'Université de Nantes a fait le choix de s'engager dans une démarche Qualité globale et pérenne, destinée autant à améliorer son fonctionnement dans ses missions de service public qu'à permettre à l'établissement d'être en phase avec les évolutions du paysage de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Mettre cette démarche au service de l'utilisateur (étudiant) représente l'un des pivots de cette politique.

La capacité de l'établissement à recueillir et à analyser la perception que les étudiants ont de la formation qui leur est délivrée et de la qualité de leur environnement de travail est nécessaire pour s'assurer que l'ensemble des dispositifs liés à l'enseignement sont en adéquation avec leurs attentes et leurs besoins en termes de contenus, de pédagogie, d'accompagnement, de suivi administratif et de services sociaux ou culturels.

La mise en œuvre d'une évaluation systématique des formations sera l'un des enjeux de cette démarche Qualité. Cette évaluation reposera sur une conception globale, intégrant l'ensemble des acteurs (étudiants, enseignants, services administratifs) et couvrant tout le champ des actions et missions de formation, depuis l'accueil des étudiants sur les campus jusqu'aux dispositifs de suivi et d'insertion professionnelle des étudiants sortants. L'évaluation des enseignements sera au cœur de ce processus continu de diagnostic et d'évaluation mais la démarche ne s'arrêtera pas à cet unique volet.

Actions type proposées :

- Affirmation de la politique d'établissement par la mise en place d'un référentiel commun à l'établissement définissant les critères généraux et institutionnels d'une démarche Qualité dans les missions de formation (charte Qualité) ;
- Mise en œuvre de l'évaluation des formations sur la base d'enquête et de questionnaires s'appuyant sur le référentiel commun mais tenant compte de la spécificité des filières et secteurs disciplinaires (déclinaison du référentiel)* ;
- Organisation, structuration et suivi des conseils de perfectionnement et/ou conseils pédagogiques* ;
- Accompagnement des composantes et responsables de formation dans la pratique de la démarche Qualité (mise à disposition d'outils, sessions d'information et ateliers de formation).
- Certaines de ces actions ont été mises en place en 2014 (mise en place de conseils de perfectionnement, évaluation des formations) et leur déploiement à l'échelle de l'Université est effectif depuis 2015.

Indicateurs de performance

L'ensemble de ces actions doit nous permettre d'atteindre les objectifs cibles fixés dans les tableaux ci-dessous.

2-1	Taux de passage de L1 en L2	
	Indicateur spécifique du contrat quinquennal 2012-2016 de l'Université de Nantes	1

Action	Formation initiale et continue de niveau licence
Objectif	Améliorer la réussite des étudiants (objectif 2, programme 150)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires
Champ de la mesure	<p>Nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur (enseignement public universités et assimilés - France entière) inscrits pour la première fois en L1 et inscrits l'année suivante en 2ème année de Licence, ou dans une formation équivalente de 2ème année</p> <p>Seuls les primo-entrants en L1 sont pris en compte dans la cohorte. Les étudiants inscrits en parallèle en CPGE, BTS ou DUT sont supprimés de la cohorte.</p> <p>Source : Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) — Universités et assimilés.</p>

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)-PAPESR
Mode de calcul (mis à jour sur le site PAPESR en 2014)	<p>Méthode : Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (licence cursus LMD) 1ère année en (n-n+1). Les fichiers SISE-inscrits utilisés et appariés sur la base de l'identifiant (INE) deux années consécutives.</p> <p>Calcul du taux de redoublement : Le nombre d'étudiants qui redoublent à l'issue d'une année universitaire N-N+1 (redoublement dans la même formation ou dans une autre formation de L1) est rapporté au nombre total d'inscrits en L1 en N-1</p> <p>Calcul du taux de passage : Le nombre d'étudiants inscrits en L2 ou dans des formations équivalentes (par exemple en IUT ou IEP) à l'issue d'une année universitaire N+1 est rapporté au nombre total d'inscrits en L1 en N-1. La Licence préparée en L1 peut être différente de celle préparée en L2, même chose concernant l'établissement d'inscription.</p> <p>Calcul du taux de réorientations : Le nombre d'étudiants redoublants qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université, diplôme différent de la Licence et dans un niveau indiquant un changement de parcours (exemple : IUT, PACES, IEP) rapporté au nombre total d'inscrits en L1 en N-1.</p> <p>Calcul du taux de sortie de l'Université : Le nombre d'étudiants non retrouvés dans le fichier SISE des inscrits de l'année N+1 sont considérés comme étant non réinscrits en cursus Licence (sans avoir nécessairement interrompu leurs études). Ce nombre est rapporté au nombre total d'inscrits en L1 en N-1.</p> <p>Les admissions en cours de cursus ne sont pas prises en compte. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X passant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de passage de l'université X. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X redoublant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de redoublement de l'université X. Une seule inscription principale par étudiant est prise en compte dans les effectifs. Quand les étudiants ont pris une inscription dans des universités différentes, une seule est conservée.</p> <p>Précisions importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université - un étudiant inscrit en 1ère année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation un étudiant inscrit en 2ème année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente

2-1	Taux de passage de L1 en L2 (suite)	
	Indicateur du contrat quinquennal 2012-2016 de l'Université de Nantes	1

<i>Données PAPESR</i>	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	Cible 2016 – cible 217 (Achèvement quinquennal)
<i>Nombre de primo-entrants inscrits en L1</i>	3 927	4 251	4 315	4 204	
<i>% de primo-entrants inscrits en L1 à la rentrée n redoublant en n+1</i>	23,6	22,7	21,3	20,8	
<i>% de primo-entrants inscrits en L1 changeant d'orientation</i>	2,7	2,0	3,1	2,5	
<i>% de primo-entrants inscrits en L1 sortant des universités</i>	31,8	32,3	31,3	28,8	
<i>% de primo-entrants inscrits en L1 en n accédant en L2 ou équivalent en n+1</i>	41,9	43,0	44,3	47,9	50 %

Remarque : non publication des données 2012-2013 sur PAPESR à la réalisation du document

Chiffres fournis par l'Université de Nantes :

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
<i>Effectifs de primo-entrants inscrits en L1 (année n)</i>	4 563	4 660	4 884
<i>Part de redoublements à l'UN (année n+1)</i>	21,28%	21,22%	23,36%
<i>Part de changements d'orientation à l'UN (année n+1)</i>	0,81%	1,05%	1,15%
<i>Part des inscrits en L1 non présents à l'UN (année n+1)</i>	31,21%	31,12%	33,50%
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	46,70%	46,59%	41,99%

2-2	Taux de réussite en Licence en 3 ans	
	Indicateur du contrat quinquennal 2012-2016 de l'Université de Nantes	2

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite des étudiants

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2008 diplômée en 2011
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2007. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année de 1^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2007.</p> <p>Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence (générale et professionnelle) à partir de la cohorte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1^{ère} année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année
Service responsable de l'indicateur	SIES-PAPESR

	périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2010 (cohorte 2007) pour mémoire	29,9	89,1	45,4
	Diplômés 2011 (cohorte 2008)	30	91	45,3
	Diplômés 2012 (cohorte 2009)	28,7	88,7	43,2
	Diplômés 2013 (cohorte 2010)	27,67	89,16	32,45
	Toutes Universités diplômés 2012	27,1	85,8	41,1
	Cible 2016 / Cible 2017 (Achèvement quinquennal) (méthode 3 uniquement)			52

Remarque : non publication des données pour la cohorte 2010 sur PAPESR à la réalisation du document.

Les données présentes dans le tableau relatives à la cohorte 2010 ont pour source les services de l'Université de Nantes

Réussite en 4 ans à l'UN (Source des données : Université de Nantes)

Génération	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Base effectifs en L1	2 160	1 917	1 841	1 936	1 980	2 087	2 104	2 306
Admis en 4 ans et moins	1 726	1 527	1 488	1 573	1 598	1 669	1 634	
Admis en 3 ans	1 335	1 149	1 098	1 147	1 225	1 340	1 229	1 426
Taux en 4 ans et moins	79,91%	79,66%	80,83%	81,25%	80,71%	79,97%	77,66%	
Taux en 3 ans	61,81%	59,94%	59,64%	59,25%	61,87%	64,21%	58,41%	61,84%

Base effectifs en L1 = Primo-entrants en L1, Inscrit en N+1 à l'UN et Inscrit en N+2 en L2 ou L3

Admis en 4 ans et moins = Effectifs de la base en L1 ayant obtenu la Licence Générale en N+3 ou N+4 à l'UN

Admis en 3 ans = Effectifs de la base en L1 ayant obtenu leur Licence Générale en N+3

Commentaires de l'Université :

L'Université de Nantes conserve des taux supérieurs à la moyenne nationale. Malgré un taux de diplômés constant, le pourcentage d'étudiants ayant obtenu leur licence en 3 ans augmente. Cela indique que les dispositifs d'accompagnement mis en place pour faciliter la réussite des étudiants a été efficace pour les étudiants pour lesquels l'inscription à l'université correspondait à un choix et un réel projet d'études.

Il sera difficile d'envisager une amélioration du taux de diplômés de licence dans les années à venir. En effet, face à l'augmentation de la pression démographique les inscriptions universitaires par défaut risquent fortement d'augmenter. Dans le même sens, le nombre de réorientations en première année de licence pourrait augmenter du fait des limites de capacités d'accueil ne permettant pas de satisfaire tous les candidats pour les formations concernées, même lorsqu'il s'agit de leur premier vœu.

2.3	Flux d'étudiants entrant en Master /part des nouveaux étudiants entrants dans l'établissement	
	Indicateur du contrat quinquennal 2012-2016 de l'Université de Nantes	3

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Améliorer la réussite des étudiants

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2009-2010, 2010-2011 et 2015-2016
Champ de la mesure	Inscrits et diplômés de cursus M –Champ SISE universités

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etablissement d'origine des entrants en M1 et M2 - Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales)
Source	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)-PAPESR
Mode de calcul	<p>Etablissement d'origine des entrants en M1 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100 En M1 sont pris en compte les inscrits en : maîtrise, master LMD, master IUP.</p> <p>Etablissement d'origine des entrants en M2 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M2 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M2, (redoublants exclus) x 100 En M2 sont pris en compte les inscrits en : master LMD, DEA, DESS.</p> <p><i>A noter : les agrégats M1 et M2 ont été homogénéisés en 2009, ce qui peut expliquer d'éventuels écarts avec les données calculées antérieurement.</i></p>

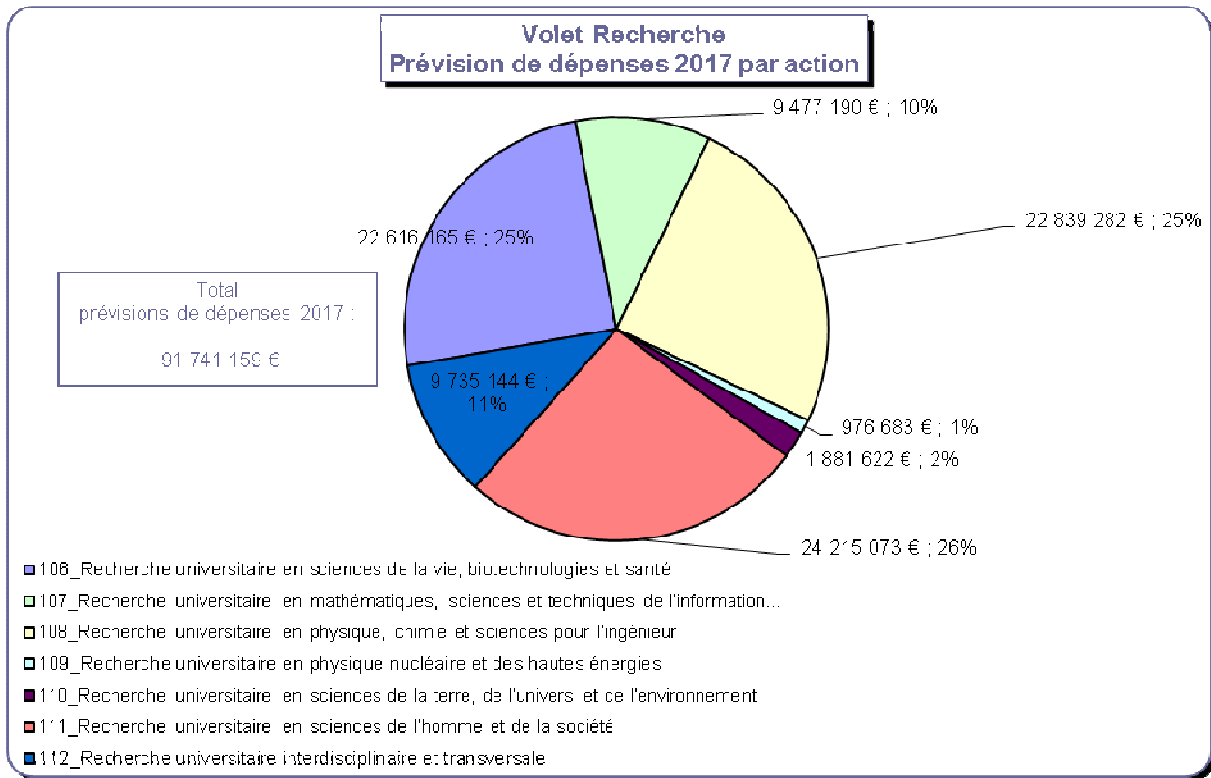
	Année	Effectif de l'année	Etudiants non présents en n-1	Taux en %
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M1	2010 - 2011	2 721	1 083	39,8
	2011 - 2012	2 752	1 083	39,4
	2012 - 2013	2958	1116	37,7
	2013 - 2014	2846	1103	38,8
	2014 - 2015	2628	1102	41,9
	2015 - 2016	2668	1145	42,9
	Cible 2016 – Cible 217 (Achèvement quinquennal)			
Toutes universités	2010 - 2011	124 311	53 326	42,9
	2011 - 2012	122 492	51 727	42,2
	2012-2013	125330	52722	42,1
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M2	2010 - 2011	2 853	1 113	39
	2011 - 2012	2 708	1 082	40
	2012 - 2013	2 699	1 131	41,9
	2013 - 2014	2679	1067	39,8
	2014 - 2015	2632	1151	43,7
	2015 - 2016	2501	1075	43
	Cible 2016 – Cible 217 (Achèvement quinquennal)			
Toutes universités	2010 - 2011	128 680	50 888	39,5
	2011 - 2012	122 994	45 789	37,2
	2012 - 2013	121 372	44237	36,4

Remarque : non publication des données 2013-2014 sur PAPESR à la réalisation du document.

Les données relatives à l'Université de Nantes présentes dans le tableau concernant les années :

- 2013 – 2014 ;
- 2014 – 2015 ;
- 2015 – 2016 ;

ont pour source les services de l'Université de Nantes et n'intègrent pas les effectifs de l'E.S.P.E.



Objectif 3 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

L'Université de Nantes s'inscrit dans une dynamique de recherche d'excellence, d'interdisciplinarité, d'inter-régionalité et d'internationalisation.

Afin de renforcer sa visibilité européenne et internationale et la cohérence de son développement au sein de la ComUE UBL avec ses partenaires, l'Université de Nantes a défini quatre priorités thématiques : santé, matériaux, numérique, mer. Cet affichage s'avère efficace à l'échelle locale comme en témoignent le financement des collectivités et l'existence de nombreuses Unités de Recherche communes. Il a également pour but d'optimiser l'obtention de financements sur appels à projets de l'ANR et d'Horizon 2020. En parallèle, une attention et un soutien particuliers sont portés à des thématiques d'excellence bien identifiées - telles que la planétologie, les mathématiques ou la physique subatomique, ou à des thématiques en émergence telles que l'environnement ou l'alimentation. Enfin, un soutien dédié est apporté aux sciences humaines et sociales par le biais d'appels d'offres spécifiques : aides à la mobilité sortante, à la traduction d'articles, volet spécifique de l'appel à projets interdisciplinaires et allocations de thèses fléchées.

L'Université de Nantes a, dès 2012, fait de l'interdisciplinarité un axe fondateur de son projet scientifique. Il s'agit d'un axe fondamental pour s'attaquer aux systèmes complexes sous-jacents aux grands défis planétaires tels que l'alimentation, les ressources naturelles, la révolution numérique, le vieillissement des populations, l'évolution du climat ou le développement durable. L'Université a ainsi créé un appel à projets interdisciplinaires mobilisant 1,8 millions d'euros sur 5 ans, en partenariat avec les collectivités territoriales. Les structures de recherche et l'Etablissement se sont globalement approprié l'objectif central du développement de l'interdisciplinarité. La mobilisation autour de l'appel à projets en est un signe particulièrement encourageant.

Un travail conséquent de structuration de la recherche a permis à l'Université de Nantes de réduire le nombre d'Unités de Recherche de 71 en 2008 à 64 en 2015 : 48 laboratoires dont 75% évaluées A ou A+, et 16 structures fédératives de recherche. Cette structuration a été en partie orientée par le développement de l'interdisciplinarité et par la consolidation de masses critiques sur les priorités thématiques. 57 dossiers d'Unités de Recherche ont été déposés pour accréditation pour le prochain contrat quinquennal, parmi lesquels 45 Unités de Recherche (23 UMR, 1 FRE et 21 EA) et 12 structures fédératives de recherche.

Au sein de la ComUE UBL, conçue sur un modèle fédéral, des départements de recherche sont mis en place pour animer des programmes interdisciplinaires répondant à des enjeux sociétaux. Il s'agit de structures internes de l'UBL rassemblant sur une base thématique des unités ou des équipes des établissements membres de l'UBL. Parallèlement à cette mise en réseau inter-régionale, l'Université de Nantes a conclu des partenariats avec plusieurs Grandes Ecoles de la métropole² et les organismes de recherche. L'Université adhère aujourd'hui à plus de 80 structures extérieures de recherche et a développé ses relations avec le monde socio-économique en lien étroit avec la SATT Ouest Valorisation, l'incubateur régional Atlanpole et sa filiale de valorisation.

Le partenariat avec les collectivités territoriales est efficace et un équilibre a été trouvé entre les deux parties afin de développer la recherche amont tout en irrigant le tissu économique pour favoriser l'innovation, la compétitivité et l'emploi. Sur les 13 démarches recherche-formation-innovation lancées, l'Université de Nantes est impliquée dans 12 démarches, dont 7 lui apparaissent comme particulièrement prioritaires : Vacarme et Bioregate (Santé et médecine régénératrice), Lumomat (matériaux), Energies Marines Renouvelables, Industries Culturelles et Créatives, Europe, Numérique. Ce partenariat permet de cofinancer des projets sur cinq ans sur les thématiques prioritaires ou émergentes de l'Université. L'Université de Nantes flèche un budget de 300k€ annuels sur ces programmes ainsi que des postes d'enseignants-chercheurs et des contrats doctoraux, en accord avec les composantes et les laboratoires concernés.

Bien que l'Etablissement ait consenti un réel effort en faveur du soutien à la recherche dans un contexte économique particulièrement difficile, l'élément le plus préoccupant reste celui du soutien au ressourcement et à la prise de risque qui sont des éléments majeurs de renouvellement et d'innovation. Pour y remédier, un dispositif de prélèvement sur les contrats de recherche a été mis en place. Etabli sur une base de 20%, il est redistribué en quatre quarts sur la recherche (aux laboratoires porteurs ; par le biais d'une redistribution via des appels d'offres internes ; par un investissement en compétences sur la DRPI ; par un soutien à la gestion des emplois financés sur les contrats de recherche).

L'organisation des ED a été régionalisée lors du précédent contrat quinquennal. Les docteurs de l'Université de Nantes sont formés au sein de 8 ED régionales thématiques, accréditées dans le cadre du L'UNAM³. Cette coordination régionale a permis la mise en place d'une convention commune pour la gestion et le fonctionnement des ED, d'une charte de thèse commune, d'un système d'information dédié, d'une cartographie rationalisée et qualifiante des formations et d'événements favorisant l'insertion professionnelle des docteurs. Le Collège Doctoral Nantes Atlantique réunit les ED accréditées du site nantais et y associe les établissements co-accrédités du site à délivrer le diplôme du Doctorat⁴. Il garantit la lisibilité des écoles doctorales et assure la promotion des compétences des doctorants et docteurs auprès des milieux socio-économiques et acteurs de l'insertion. Il offre aux doctorants les outils permettant la construction d'un projet professionnel attractif. Ces écoles doctorales seront réorganisées à l'échelle interrégionale à compter du 1^{er} septembre 2017, dans le cadre de la Comue UBL. 11 écoles doctorales seront ainsi mise en place en remplacement des 17 écoles doctorales bretonnes et ligériennes préexistantes. Elles seront coordonnées par une Ecole des docteurs à l'échelle interrégionale et par des collègues de site à l'échelle métropolitain.

La création d'une direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation en juin 2013 a permis la prise en charge coordonnée de la mise en œuvre de la politique scientifique, du soutien aux Unités de Recherche dans leurs démarches contractuelles et partenariales, et de la coordination et de la gestion des écoles doctorales. Elle intègre une mission d'accompagnement de l'innovation et des relations avec les entreprises ainsi qu'une mission de coordination des démarches recherche-formation-innovation. L'Etablissement a engagé une politique de simplification administrative, en particulier dans le domaine de la recherche (mise en place de l'ordonnance de 2005 et de l'unité budgétaire recherche, redéfinition des modalités de gestion de la TVA pour les activités de recherche, démarche d'inventaire physique des immobilisations, mise en place de la carte achats.

² École des Mines, École du Design, École Centrale, Oniris

³ ED Biologie, Santé (BS) , ED Végétal, Environnement, Nutrition, Agroalimentaire, Mer (VENAM), ED Matière, Molécules, Matériaux en Pays de la Loire (3MPL) , ED Sciences et Technologies de l'Information, Mathématiques (STIM), ED Sciences pour l'Ingénieur, Géosciences, Architecture (SPIGA), ED Droit, économie, Gestion, Environnement, Sociétés, Territoires (DEGEST), ED Cognition, éducation, Interactions (CEI), ED Sociétés, Cultures, échanges (SCE)

⁴ Centrale Nantes, Mines Nantes, ONIRIS (établissement associé : Ecole nationale d'architecture de Nantes)

Orientations stratégiques

Le projet scientifique de l'université de Nantes se construit autour de 3 priorités transversales :

- devenir l'une des premières universités interdisciplinaires dans les 10 prochaines années : l'interdisciplinarité est un élément clé sur le plan de la recherche fondamentale et sur celui de l'innovation technologique et sociale. Elle représente une aide majeure dans l'analyse et la compréhension des phénomènes et des systèmes complexes, dans le développement de technologies de rupture ou la compréhension et la conception de réponses aux grands enjeux sociétaux de la planète. La majorité des découvertes scientifiques s'appuiera sur une recherche interdisciplinaire. A l'heure où les établissements universitaires fusionnent, l'université de Nantes dispose d'une antériorité historique qui lui donne un avantage concurrentiel par rapport aux grands centres universitaires nouvellement créés.
- définir une recherche inter-régionale pour une reconnaissance européenne, en s'appuyant notamment sur une collaboration avec l'ensemble des acteurs des Pays de la Loire et de la Bretagne. L'université a développé une capacité à travailler collectivement avec l'ensemble des acteurs de ses territoires. La moitié de ses laboratoires sont des UMR avec le CNRS, l'INSERM, des écoles d'ingénieurs. C'est une clé pour l'avenir et un atout pour faire en sorte que Nantes émerge comme un carrefour de la recherche et de l'innovation à l'échelle européenne et mondiale. La visibilité de l'Ouest en recherche passe par la collaboration entre les régions Pays de la Loire et Bretagne. La structure bi-régionale sur le plan de la recherche est un levier central, incontournable du développement, notamment avec l'intensification d'un axe Nantes-Rennes, fédérateur de regroupements plus larges.
- développer une recherche de niveau international. Permettre à des chercheurs et des étudiants du monde entier de se côtoyer dans un même laboratoire est un signe de grande vitalité et de créativité. L'université doit très clairement renforcer cet aspect et a besoin de davantage d'étudiants de masters, de doctorat et de collègues étrangers.

Au-delà de ces 3 priorités transversales, la stratégie scientifique de l'université s'appuie sur 4 priorités thématiques interdisciplinaires (mer, matériaux, santé, numérique) et sur deux thématiques en émergence (environnement ; nutrition et agroalimentaire) ainsi que sur un potentiel remarquable des sciences humaines et sociales et sur une intensification du lien recherche-formation au sein d'un projet commun décloisonnant les périmètres et les prérogatives pour se mettre au service d'ambitions mixtes et partagées.

Objectifs

- Devenir à l'horizon 2025, la première université interdisciplinaire de France ;
- Redonner du temps de recherche aux acteurs ;
- Participer, dans une dynamique interrégionale, à atteindre une position de leader national et d'acteur international sur plusieurs thématiques de recherche ;
- Préparer l'émergence de nouvelles thématiques pour le moyen-long terme ;
- Soutenir des initiatives ponctuelles liées à de réelles prises de risque scientifiques ;
- Remettre la recherche au centre des formations, à tous les niveaux ;
- Simplifier la gestion administrative des unités de recherche ;
- Ouvrir l'accès à la recherche et aux laboratoires à l'ensemble des enseignant-chercheurs qui le souhaitent ;
- Accompagner le développement de la recherche en terme immobilier.

Actions

- Mettre en place des mesures de soutien à l'interdisciplinarité et d'un appel à projet interdisciplinaire ;
- Consolider les UMR bien identifiées, regroupant des champs thématiques larges, qui soient les piliers de l'établissement et de ses partenaires ;
- Poursuivre le développement de Fédérations de recherche régionales, ayant vocation à s'inter-régionaliser dans le cadre de la ComUE UBL ;

- Soutenir prioritairement les thématiques retenues pour les investissements d'avenir (Mer, STIC, Santé, Matériaux), ainsi qu'une ou deux autres thématiques émergentes dont les SHS ;
- Accompagner les laboratoires dont les évaluations HCERES ne sont pas satisfaisantes pour créer de nouvelles dynamiques scientifiques, engager des restructurations, revisiter leurs projets ;
- Réserver certains appels d'offres existants pour soutenir des thématiques émergentes prioritaires ;
- Soutenir et valoriser les Labex et les Instituts de Recherche en Santé par une politique de soutien en ressources humaines, notamment par des cofinancements de doctorants et post-doctorants ;
- Mettre en place une politique pluriannuelle de gestion de postes ;
- Définir des politiques de développement international pour la recherche et la formation en lien direct avec les laboratoires ;
- Intégrer les laboratoires dans la gouvernance des Masters ;
- Promouvoir les actions de soutien aux projets de "retour à la recherche" des enseignant-chercheurs non rattachés aux laboratoires. Préciser les modes de suivi ;
- S'appuyer sur une unité budgétaire recherche qui regroupe l'ensemble des moyens mis à disposition par l'Université pour la recherche (dans un souci de lisibilité et d'efficacité mais certainement pas de séparation de l'enseignement et de la recherche) ;
- Mettre à jour les services aux laboratoires pour être au moins équivalents à ceux du CNRS, en prévision de la mise en place de délégations uniques de gestion.

Objectif 4 : Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Aux termes de la loi de 1984, renforcée par celle de 1999, la valorisation de la recherche est une des missions des universités. La politique de valorisation de l'Université de Nantes répond à un certain nombre d'ambitions :

- Contribuer au développement quantitatif et qualitatif de ses laboratoires de recherche ;
- Etre un acteur du développement économique local, régional et national ;
- Participer aux échanges européens et internationaux.

L'université applique cette politique selon deux lignes directrices fortes :

- La défense de ses intérêts (et donc des laboratoires et des chercheurs) notamment en termes de financement des contrats, de propriété industrielle et de retour sur valorisation ;
- L'aide au développement économique, notamment local, à travers l'appui aux entreprises locales, notamment les PME, la création de nouvelles activités économiques et d'entreprises innovantes.

Orientations stratégiques

L'Université a pour ambition de devenir un acteur de l'Innovation incontestable sur son territoire. Elle développe et structure depuis plus de 3 ans sa relation avec le mode socio-économique aussi bien sur l'Innovation, la Recherche et la Formation. La mission de la valorisation est l'un des items principaux de sa stratégie partenariale.

Pour optimiser le transfert et la valorisation de la recherche, l'enjeu pour l'Université de Nantes est de garantir un accompagnement optimal de ses projets par une coordination cohérente des différentes structures de valorisation de l'écosystème ligérien. Cet écosystème se compose de la SATT Ouest valorisation, la filiale de l'Université Capacités SAS et de l'incubateur Atlanpole. Leurs missions sont complémentaires.

L'Université développe également les partenariats avec les nouveaux acteurs comme l'IRT JV et le CEA Tech afin de s'articuler au mieux pour proposer une offre de compétences scientifiques et technologiques complémentaires et cohérente aux entreprises du territoire.

Objectifs

- Accroître les partenariats avec le monde socio-économique
- Donner aux composantes et laboratoires une meilleure visibilité de leurs compétences et savoir-faire
- Accompagner et orienter les enseignants-chercheurs dans leurs démarches d'innovation, de collaboration et de valorisation

Actions

L'Université de Nantes mène depuis 2012 un projet de structuration de la relation université-entreprises. La première étape est la création d'un espace-entreprises proposant au monde socio-économique une entrée simplifiée pour les demandes d'entreprise sur les thématiques suivantes :

- innovation
- recrutement
- formation
- soutien (don, taxe d'apprentissage)

La deuxième étape est la mise en place d'un dispositif organisationnel des compétences en recherche, formation, et innovation (R F I) de l'UN regroupées en 9 filières Innovation/Entreprise. Ces filières ont été définies en adéquation avec celles proposées par le Conseil Régional, Nantes Métropole, la Chambre du Commerce et de l'Industrie Nantes/Saint-Nazaire.

Les 9 filières identifiées à l'université sont :

- Mécanique et Matériaux
- Matériaux, Molécules , Chimie
- Numeric (Numérique - Usages - Mathématiques - Electronique - Réseaux - Informatique - Communication)
- Energie, Génie des procédés
- Pêche, Mer, Littoral
- Santé, biotechnologie
- Agro-alimentaire, Végétal
- Génie Civil
- Sciences humaines et sociales

Au sein de l'université ces filières sont pilotées par des coordonnateurs de filière nommés par le Président. Les coordonnateurs de filière ont comme fonction la mise en place et l'animation de la filière dont ils ont la responsabilité et ce pour répondre à une problématique ou un besoin venant des entreprises, des associations, des collectivités, etc... Le fonctionnement de la filière repose sur le besoin économique qui peut être renforcé par l'offre universitaire, mais pas l'inverse. Ces coordonnateurs sont appuyés par les ingénieurs filières.

Les autres Universités ligériennes ont souhaité développer ce dispositif sur leur site. Le financement de ce projet commun Fil'Innov (**cf annexe ci-dessous**) est assuré par les collectivités territoriales, des fonds structurels et des fonds propres des Universités. Le projet se déroule sur la période 2015-2019.

4-1	Revenus consolidés de la valorisation de la recherche	
	Indicateur du contrat quinquennal 2012-2016 de l'Université de Nantes	5

Action	6 à 12
Objectif	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Description de l'indicateur

Unité de mesure	K€
Date de la mesure	31/12/N
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Etablissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESR.</p> <p>Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un groupement ad hoc, d'un PRES, etc.), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p>Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p>Données financières au 31/12/N de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) - recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieur –enquête ressources recherche Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	<p>Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du PRES.</p> <p>Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRDT), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.</p>
Responsable de l'indicateur	UN – DAF - DRPI
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année N pour N-1

	Ressources en K€			
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total
1- Périmètre établissement	594	665	79	1 338
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement	576	3 651	0	4 227
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées				
4- Périmètre «organismes»				
	Total 2015			5 565
	Cible 2016 / Cible 2017 (Achèvement quinquennal)			5 600

Annexe : Projet Fil'Innov en détail :

Afin de rendre lisible en interne et en externe à l'UN la structuration de la valorisation et de donner le maximum d'efficacité aux structures mises en place pour le bénéfice de l'établissement et de ses partenaires socio-économiques, un projet régional a été déployé en 2015. Le projet Fil'Innov repose sur une structuration de l'offre de compétences en recherche, formation et innovation des universités ligériennes en 9 filières d'innovation, dans le but de rendre ces compétences lisibles et accessibles aux acteurs du monde socio-économique.

En adéquation avec les orientations stratégiques régionales, nationales et européennes et en cohérence avec le renforcement de la compétitivité et de l'attractivité des territoires, les trois universités ligériennes collaborent depuis plusieurs années à l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma de coordination et d'animation de la politique de valorisation des résultats de la recherche publique en maillage avec les filières économiques régionales.

A travers la mise en place, au sein des universités ligériennes, d'équipes d'ingénieurs filières dont le rôle est de valoriser le potentiel issu des activités des composantes et des laboratoires de recherche, le projet Fil'Innov s'inscrit pleinement dans la stratégie de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Comme le souligne le schéma régional (SRESRI 2014-2020), la détection des projets valorisables au sein des laboratoires académiques et des composantes, et la sensibilisation des enseignants et enseignants-chercheurs à la valorisation de leurs travaux représentent un enjeu stratégique à la fois pour les établissements et pour le territoire.

Travaillant en très grande proximité avec les laboratoires de recherche et les composantes, les ingénieurs filières détectent les projets à potentiel puis les orientent, suivant la nature du projet, vers l'interlocuteur adapté (SATT, filiale, incubateur régional...). Intervenant en amont de ces différentes structures et disposant d'une vue d'ensemble sur l'écosystème de la valorisation, l'ingénieur filière contribue à apporter de la cohérence au dispositif. Afin d'apporter des réponses réactives et qualifiées aux entreprises, l'Université de Nantes a également désigné au sein de ses composantes et de ses laboratoires des enseignants-chercheurs jouant le rôle de « référents » (aujourd'hui dénommés « coordonnateurs de filières »).

A travers les missions de cartographie et de promotion des compétences Recherche-Formation-Innovation de l'Université (par exemple via le Portail régional de l'Innovation), les ingénieurs filières contribuent directement au rapprochement entre monde académique et monde socio-économique. A l'Université de Nantes, cette lisibilité de l'offre d'innovation est renforcée par l'existence d'un « Espace Entreprises » qui permet aux entreprises ligériennes d'accéder facilement aux possibilités de partenariat avec l'Université, et notamment la recherche académique et les formations. Cette accessibilité participe pleinement à la diffusion de la culture de l'innovation chez les entreprises du territoire.

Enfin, s'il est mis en œuvre à l'échelle des établissements, le projet Fil'Innov repose sur des synergies fortes avec les acteurs régionaux de l'innovation (SATT Ouest Valorisation, Atlanpole, RDI...) et les 3 Universités. Ainsi son impact sur les capacités d'innovation des entreprises régionales peut être appréhendé à deux niveaux :

A l'échelle de l'établissement :

- nombre de contrats de collaboration signés entre une entreprise et l'Etablissement
- nombre de contrats de prestation signés
- nombre de thèses CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) signées
- nombre de créations d'entreprises émanant de plusieurs type d'accompagnement : incubateur ministère ou du PEPITE CREER via le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (au vu des liens étroits entre les ingénieurs filières et la mission entrepreneuriat étudiant de l'Université)

A l'échelle de l'écosystème régional :

- incubation de nouvelles entreprises
- créations d'activités nouvelles dans des entreprises existantes du territoire
- dépôt de brevets
- exploitation de propriété intellectuelle
- projets de maturation
- implication des ingénieurs filières et de la responsable de l'Espace Entreprises pour l'UN au sein du RDI Pays de la Loire.

Pour l'Université de Nantes, une équipe de 8 ingénieurs filières a été mise en place dès 2015, complétée par des fonctions support. En articulation avec les acteurs de l'écosystème (technopoles, pôles de compétitivité, clusters, démarches RFI, ...), ces ingénieurs filières couvrent principalement les thématiques santé/biotech, matériaux/molécules/chimie, mécanique/matériaux, pêche/mer/littoral, numérique, énergie/génie des procédés, génie civil/construction durable. L'opération repose sur un cofinancement établissement – Région – FEDER - Nantes Métropole - Carène - CCI Nantes/Saint-Nazaire. Grâce au déploiement de ces ressources humaines supplémentaires, l'Université de Nantes vise le renforcement de l'écosystème de la valorisation de la recherche et plus particulièrement du

dispositif amont de la valorisation (sensibilisation, détection). En collaboration avec les autres acteurs de la valorisation (SATT Ouest Valorisation, technopoles, pôles de compétitivité, centres techniques, etc.), ces ressources complémentaires à l'écosystème assureront le développement de l'activité de partenariat et de valorisation des laboratoires académiques (contrats de recherche, prestations de services, formation continue, création d'entreprises, etc.).

Les objectifs du projet Fil'Innov peuvent être résumés ainsi :

- Optimiser et approfondir le rapprochement avec le monde socio-économique
- Donner une visibilité accessible par le monde socio-éco des compétences universitaires R-F-I (recherche - Formation- Innovation) sur l'ensemble des filières.
- Favoriser des partenariats cohérents entre recherche publique et tissu industriel en adéquation avec la SRI des Pays de la Loire
- Améliorer la détection et l'accompagnement des travaux de la recherche pour optimiser leur valorisation.

L'organisation du Pôle Innovation est pensée de manière à assurer la bonne articulation et la cohérence entre les demandes internes provenant des enseignants-chercheurs et prises en charge par les ingénieurs filières, et les demandes externes provenant du monde socio-économique et prises en charge en première instance par l'Espace Entreprises. Des procédures de traitement des demandes parvenant au Pôle Innovation ont d'ores et déjà été mises en place afin de rationaliser l'organisation du pôle.

Les actions des ingénieurs filières :

En lien avec la stratégie définie par les Vice-présidents "Recherche et Innovation", "Valorisation-Transfert" et "Partenariats et Développement économique" et mise en œuvre par la DRPI/SPI, et sous la responsabilité de la responsable de la coordination des filières, les ingénieurs filières ont quatre missions :

- Identification et promotion des compétences R-F-I (recherche, formation, innovation) de l'Université relatives à la filière dont ils ont la charge
- Animation interne de la filière, détection et accompagnement des projets de valorisation
- Représentation de l'Université auprès des partenaires socio-économiques (RDI, pôles de compétitivité, clusters, PRI, chambres consulaires...) et détection des opportunités de collaboration
- Communication sur la politique organisationnelle par filières de l'Université.

La mise en place du projet Fil'Innov au cours de l'année 2015 et son amplification en 2016 a permis de décliner des actions dont le bénéfice pour l'établissement et les structures partenaires (Capacités SAS, la SATT et Atlanpole) est d'ores et déjà visible.

Les actions découlant des missions des ingénieurs filières sont les suivantes :

1) Réalisation et mise à jour régulière de la cartographie des compétences R-F-I de la filière.

L'une des premières actions menées par l'ingénieur filière consiste à réaliser une cartographie des compétences disponibles à l'Université sur la filière dont il a la charge. Construite sur le triptyque R-F-I (recherche - formation - innovation), cette cartographie recense notamment :

- l'offre de formation (diplômes du bac+2 au bac+8)
- les laboratoires impliqués et leurs principaux axes de recherche
- les contrats de collaboration industrielle
- les brevets
- les projets de start-up
- les équipements accessibles aux entreprises (plateformes)
- les cellules de compétences (filiale Capacités) pour l'UN.

La cartographie est pensée comme un outil évolutif qui peut à la fois servir d'outil de travail pour l'ingénieur filière (trouver la personne ressource au sein de l'Université suite à une demande d'innovation provenant d'une entreprise), et être employé comme support d'information et de communication sur les compétences de l'Université.

Ce travail de cartographie sert également de base de travail pour les actions telles que la mise à jour du Portail de l'Innovation (<http://www.territoires-innovation.paysdelaloire.fr/comment-innover/des-competes-pour-innover/>).

2) Orientation, détection et conseil des enseignants-chercheurs dans leur démarche d'innovation et de valorisation de leurs travaux de recherche, mise en relation avec les structures partenaires (SATT Ouest Valorisation, Atlanpole, Capacités, service Europe et recherche l'UNAM...), et suivi des projets.

A noter que les ingénieurs filières ne se substituent aucunement aux chargés d'affaires de la SATT Ouest Valorisation ou d'Atlanpole. Il ne s'agit pas d'aller sensibiliser ou de détecter dans les laboratoires ou équipes qui sont déjà en contact avec la SATT ou Atlanpole et qui ont déjà une pratique de la valorisation. Il s'agit d'aller mener ces actions en amont de l'intervention de la SATT ou d'Atlanpole, afin de ne pas créer des Universités à deux vitesses, avec une partie minimale qui pratique la valorisation et une partie importante qui ne la pratique pas par ignorance ou manque de soutien. L'idée est donc de mettre en face des enseignants-chercheurs qui connaissent mal les processus de valorisation les ingénieurs filières qui viennent sensibiliser et détecter des projets potentiellement intéressants. Une fois le projet détecté, il est transmis pour sa phase d'accompagnement à la structure compétente : SATT Ouest Valorisation, Atlanpole et Capacités... L'ingénieur filière assure le suivi du projet pour l'établissement, en lien avec la ou les structures partenaires.

3) Aide au montage de projet, recherche de financements adaptés.

Il est attendu de l'ingénieur filière de connaître l'écosystème des aides à la recherche publique et à la valorisation (structures de financement, appels à projets, modalités de dépôt de dossiers...) afin de conseiller l'enseignant-chercheur dans ses démarches et dans le montage de ses projets, en lien avec les structures partenaires compétentes. Outre un travail régulier de veille sur les appels à projets de la filière, et une mutualisation des informations entre les ingénieurs filières, des formations pourront leur être proposées (AMUE, Réseau C.U.R.I.E...) pour parfaire leurs connaissances dans ce domaine.

4) Gestion des demandes d'innovation externes (en lien avec l'Espace Entreprises) spécifique à l'UN.

L'Espace Entreprises reçoit différents types de demandes de la part d'entreprises (recrutement, formation, innovation). Lorsqu'il s'agit d'une demande d'innovation (recherche d'une compétence scientifique, besoin en R&D, demande de prestation...), l'Espace Entreprises transmet la demande à l'ingénieur filière qui est alors chargé de trouver en interne l'interlocuteur compétent et d'apporter une solution à l'entreprise. L'ingénieur filière assure le suivi du dossier et renseigne le tableau de suivi de l'Espace Entreprises.

5) Diffusion régulière de l'information.

Un des enjeux du poste est de permettre aux enseignants-chercheurs de la filière d'accéder à des informations à haute valeur ajoutée auxquelles ils n'ont pas forcément accès via les newsletters de leurs composantes ou de leurs laboratoires de rattachement. Un dispositif d'information filières est à mettre en place par l'ingénieur, par exemple sous la forme d'une newsletter, permettant aux enseignants-chercheurs de s'informer sur les événements organisés en région (par les pôles de compétitivité, les entreprises, les collectivités...) en vue de partager un même niveau d'information, de développer leurs relations avec les entreprises, et de renforcer les liens inter-laboratoires et inter-composantes. Un travail de diagnostic des besoins d'information sera mené dans un premier temps afin de préciser les attentes des enseignants-chercheurs :

- Agenda (annonce des événements organisés en région, en France, voire à l'internationale)
- Portrait d'un enseignant-chercheur / d'un labo / d'une composante de l'UN
- Comptes rendus de rencontres, colloques, accès à de la documentation
- Informations sur les appels à projets
- Veille économique et territoriale (les actualités régionales de la filière)
- Veille technologique
- ...

La diffusion de ces newsletters filières sera bien entendu partagée entre les 3 universités ligériennes et étendue aux structures partenaires (SATT Ouest Valorisation, Atlanpole, Capacités...).

6) Représentation de l'Université dans les structures de l'écosystème régional en lien avec la filière, participation à des événements extérieurs, détection d'opportunités de partenariats.

L'ingénieur filière a également un rôle de « courroie de transmission » avec les pôles de compétitivité, clusters, réseaux d'entreprises, RDI... Ces derniers ont en effet parfois des appels à projets spécifiques ou des actions ambitieuses à proposer, malheureusement actuellement mal relayées vers nos universités. Les ingénieurs filières doivent être présents dans les réunions initiées par ces structures pour mieux transmettre l'information vers les universités et toucher un plus grand nombre de laboratoires (s'il s'agit de recherche) ou de composantes (s'il s'agit de formation). La filiale Capacités peut aussi être sollicitée s'il s'agit de prestations ou d'expertises. Un exemple d'action de ce type menée au 2ème semestre 2016 est la participation de l'UN à CLIMATE CHANCE du 26-28 septembre 2016 à Nantes, en articulation avec la DQDD pour la présentation d'un "laboratoire des initiatives nantaises" en partenariat avec Nantes Métropole.

7) Organisation de réunions, événements, journées techniques...

Au sein de chaque filière seront organisés des événements permettant le rapprochement de la sphère académique et du monde socio-économique. Le format de ces événements n'est pas figé et doit s'adapter aux spécificités de la filière, au contexte, et à la thématique traitée. Petits déjeuners, visites de laboratoires, réunions networking, ateliers pratiques... L'organisation de ces événements doit répondre aux objectifs suivants :

- promouvoir les compétences de la filière auprès du monde socio-économique,
- diffuser la culture de l'innovation au sein du monde socio-économique,
- faire émerger des pistes de collaborations, susciter des partenariats publics-privés.

Chaque université pourra être à l'initiative de ces événements, mais une attention particulière sera portée à la cohérence d'ensemble de la filière et au maillage du territoire. Ainsi, lorsque l'Université de Nantes organise par exemple un événement sur la filière mécanique-matériaux, elle veillera à associer les composantes et laboratoires des autres établissements concernés par la thématique. Un exemple d'action de ce type menée au 1^e semestre 2016 est l'organisation par l'Université de Nantes de la Journée Filière Hydrogène en Pays de la Loire « Des compétences à partager ? Un projet à accélérer ? », en partenariat avec le pôle EMC2 et la mission hydrogène.

L'ensemble de ses actions va être déployé sur la totalité des filières en 2016 avec la mise en place des indicateurs de suivi correspondant.

Objectif 5 : Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Orientations stratégiques

La stratégie internationale de l'Université de Nantes (UN) vise à construire une politique claire et lisible pour rendre celle-ci visible et attractive à l'international. La recherche et l'enseignement supérieur se globalisant à marche forcée, l'attractivité des Universités et leur capacité à exporter leur marque et leurs compétences sont devenues des enjeux majeurs. L'Université de Nantes doit être plus visible. Elle a, pour cela, des atouts formidables et doit mieux exploiter les dynamiques territoriales de sa région et de sa métropole.

Cette construction s'articule autour des axes suivants :

- Promouvoir l'internationalisation des formations ;
- Consolider la visibilité de la recherche à l'international à travers une véritable synergie Commission Recherche/Conseil Universitaire des Relations internationales/Commission des Etudes et de la Vie Universitaire en vue d'avoir une politique d'établissement globale ;
- Identifier les coopérations les plus lisibles ;
- Développer les cotutelles de thèses, les diplômes conjoints et la création de laboratoires internationaux ;
- Poursuivre la politique d'accompagnement et de développement de la mobilité étudiante sortante et entrante;
- Accroître le nombre de projets européens coordonnés par l'université ;
- Travailler en partenariat renforcé avec les collectivités territoriales.

Ce travail est mené en mettant en avant la dimension transversale des relations internationales qui irrigue l'ensemble des activités de l'UN, afin de permettre le renforcement d'un modèle d'université interdisciplinaire. Le caractère pluridisciplinaire de l'UN représente en effet un atout considérable à l'international en ce qu'il lui confère d'ores et déjà un caractère différenciant lui permettant d'affirmer une véritable identité. Il est aussi de nature à lui permettre de jouer dans les années à venir un rôle moteur en tant qu'acteur majeur sur son territoire mais aussi à l'international. Les instruments mis en place pour promouvoir cette internationalisation associent donc fortement les collectivités territoriales mais aussi les entreprises afin de répondre au mieux au besoin du territoire et du bassin d'emploi

régional.

Il s'agit dans ce cadre de développer tout particulièrement les différentes formes de mobilité. En ce qui concerne la mobilité **entrante**, l'UN bénéficie d'atouts considérables avec un modèle d'accueil internationalement reconnu. Grâce au Guichet Unique qui existe depuis 2000, les étudiants primo-entrants bénéficient d'un dispositif leur permettant d'obtenir toutes les informations nécessaires à leur installation à Nantes, qu'elles soient relatives à leurs études, à leur logement ou encore à leurs activités extra universitaires. L'accueil y est assuré par des tuteurs étudiants multilingues, inscrits en M2 ou en doctorat. Ce dispositif d'accueil existe également dans les cités U ainsi que sur les campus depuis la rentrée 2015 afin de favoriser l'intégration des étudiants étrangers en mobilité entrante. En 2014 a également été élaboré un catalogue de cours afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de cours ouverts aux étudiants entrants en échange pour renforcer l'attractivité de l'université de Nantes, tant auprès des étudiants de nos universités partenaires que pour des partenaires potentiels. Une politique pro-active de développement de l'internationalisation des formations via l'enseignement à distance a également été engagée.

Par ailleurs, toutes les formes de mobilité sortante sont également fortement encouragées, qu'il s'agisse du personnel ou des étudiants à destination desquels sont menées différentes actions de communication. Une attention plus particulière est accordée, concernant les étudiants, aux mobilités de second et troisième cycles. Des efforts soutenus sont notamment déployés à destination des doctorants afin de développer les co-tutelles de thèse et de leur proposer une formation doctorale innovante et d'excellence à l'échelle européenne et internationale (Doctorat Erasmus mundus, programmes de doctorat conjoints).

Au-delà, il s'agit également de positionner l'UN comme un acteur de la politique nationale en faveur de la jeunesse, laquelle comporte un volet « mobilité internationale », en travaillant plus étroitement avec la DRJSCS, relai de l'Etat, en région, dans la mise en œuvre de cette politique. A cet égard, en partenariat avec le Conseil général, le Rectorat et la conseillère Relations Université-lycées, a été expérimenté en 2013-2014, puis reconduit depuis chaque année, un dispositif dit « ambassadeurs erasmus ». Destinés à sensibiliser les collégiens issus de zones défavorisées, à la mobilité européenne et internationale, ce dispositif permet d'envoyer des étudiants étrangers en mobilité à l'université dans les classes pour présenter leur pays, leur culture et la mobilité à l'étranger.

La mobilité sortante des étudiants est un véritable atout dans leur formation et leur future carrière, non seulement en terme de maîtrise linguistique, mais aussi en terme de capacité d'adaptation et d'ouverture culturelle. Elle doit être promue tout en développant la mobilité entrante par notre capacité d'attraction des étudiants et enseignants chercheurs étrangers.

Objectifs

- Augmenter les flux entrants d'étudiants étrangers de très bon niveau en s'appuyant tout particulièrement sur des accords privilégiés avec des Universités partenaires ;
- Articuler et intégrer les collaborations internationales de recherche et celles s'appuyant sur l'enseignement ;
- Augmenter notre participation aux grands programmes européens et internationaux de recherche et de formation.

Actions

- Fixer des stratégies de collaborations internationales et des actions différenciées, en les priorisant de façon à identifier les coopérations les plus lisibles ;
- Orienter nos étudiants sortants vers nos meilleures Universités partenaires ;
- Soutenir les laboratoires de l'Université de Nantes à l'international en mettant en valeur la dimension transversale des relations internationales qui irrigue l'ensemble des activités de l'UN afin de permettre le renforcement d'un modèle d'université interdisciplinaire ;
- Développer les cotutelles de thèse, les diplômes conjoints et la création de laboratoires internationaux ;

- Diffuser largement les atouts de l'Université de Nantes (communication en français et en anglais sur les prix internationaux, les grands contrats, les classements, les actions etc. en temps réel) pour améliorer son attractivité ;
- Développer une politique linguistique ambitieuse ;
- Favoriser l'internationalisation de nos formations ;
- Accompagner la politique internationale de chaque composante.

Focus sur le Conseil Universitaire des Relations Internationales (CURI)

L'université de Nantes possède un Conseil dédié aux relations internationales : le Conseil Universitaire des Relations Internationales (CURI) qui a pour vocation la promotion d'une approche globale et cohérente de l'activité internationale de l'Université.

Il est composé de 8 commissions, quatre commissions thématiques relevant des axes d'excellence de l'UN (STIC, matériaux, santé et mer) et quatre commissions linguistiques, géographiques ou culturelles (Amériques, BRIC, Erasmus et francophonie).

Les projets internationaux menés à l'université recouvrent la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur (mobilité étudiante, enseignante, formations internationales, co-tutelles de thèse) ainsi que la recherche (projets de recherche, mobilité des chercheurs, publications communes, formation doctorale).

Le Conseil Universitaire des Relations Internationales propose les orientations et les priorités dans la mise en œuvre de la politique internationale de l'Université, émet un avis sur la répartition des crédits relatifs aux projets de coopération proposés par les Commissions, sur la répartition des crédits relatifs aux missions d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, et de personnels BIATOSS proposées par les Unités de Formation et de Recherche, Instituts, Ecoles et Départements de l'Université. Il émet également un avis sur l'attribution des aides en matière d'accueil de chercheurs étrangers pour de courts séjours ainsi que sur l'attribution des aides à la mobilité étudiante de l'Université et sur les aides accordées aux étudiants étrangers.

Le pôle d'aide au montage de projets de la Direction des Relations Internationales de l'Université diffuse les appels à projets de l'université et les appels à projets internationaux et soutient les porteurs de projets dans le montage de leur proposition.

Indicateur de performance

5-1	Double diplômes, diplômes internationaux, cotutelle thèse	
	Indicateur spécifique du contrat quinquennal 2012-2016 de l'Université de Nantes	S 12

Action	Poursuivre l'internationalisation des formations
Objectifs	Développer les cotutelles de thèse, les diplômes conjoints et la création de laboratoires internationaux
Description des indicateurs	
Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	1. Nombre de doubles diplômes, diplômes internationaux ou formation à distance à l'international / nombre de diplômes de niveau M de l'Université. 2. Recensement de toutes les inscriptions en doctorat pour une année universitaire pour lesquelles existe un accord de cotutelle avec co-encadrement de la thèse/ nombre total d'inscriptions en thèse.
Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2016- 2017 (Achèvement quinquennal)
% de double diplômes internationaux ou formations à distance à l'international	24,63 %	26,81 %	29,71 %	33,33 %	40,57 %	39,47 %	40 %
% de thèses en cotutelle internationale	13 %	9 %	10 %	9 %	10,1 %	11 %	15 %

Commentaires de l'Université : La diminution du pourcentage de double diplômes internationaux ou formations à distance à l'international en 2015-2016 masque en réalité une augmentation du nombre de ces formations : 56 en 2014-2015 et 60 en 2015-2016.

Cette diminution résulte d'un accroissement du nombre de spécialités de master.

Objectif 6 : Améliorer l'efficacité des opérateurs

Bibliothèques et documentation :

Action	Intitulé	Prévisions de dépenses 2017
105	Bibliothèques et documentation	7 073 166 €

L'Université de Nantes a signé en mars 2012 son contrat pluriannuel avec l'Etat pour la période 2012-2016. La politique de la documentation à l'université est un des axes de ce contrat, orienté vers l'excellence de la formation, l'internationalisation de la recherche et les partenariats.

L'inspection du Service Commun de la Documentation (SCD) conduite en décembre 2011 et janvier 2012, dans le cadre de la lettre de mission de l'Inspection générale des bibliothèques, a permis de faire un état des lieux des bibliothèques de l'université nantaise et de mesurer les évolutions depuis la précédente inspection, faite en 2006. Se déclinant sur les BU Lettres, sciences humaines et sociales (LSHS), Sciences, technologie et STAPS (STS-site Lombarderie- et Droit, économie et gestion (DEC) le projet immobilier « Bu de l'Erdre » (réhabilitation et réaménagement) a été acté dans le CPER 2015-2020, mais n'est programmé qu'à partir de 2018.

Le SCD assure la fonction documentaire d'une grande université pluridisciplinaire avec santé, de 37 783 étudiants (2015-2016), de création relativement récente, donc privée de collections patrimoniales. Le parc immobilier étant vieillissant, des investissements importants ont permis, dans la période récente, l'ouverture de deux nouvelles bibliothèques de 6 000 m² chacune. Mais la question immobilière restera très présente dans les années à venir.

Les résultats en termes de fréquentation (physique et virtuelle), de taux d'inscription et de prêt, qui étaient restés encourageants jusqu'à ces dernières années et ne semblaient pas affectés par la tendance baissière constatée depuis plusieurs années sur le territoire national, ont connu en 2015 un fléchissement. Ce constat peut s'expliquer en partie par l'interruption des services de reprographie publique au 1^{er} trimestre 2015 suite au changement de prestataire ou encore par le changement pour des raisons techniques du critère de décompte de la fréquentation (passage du calcul des lecteurs inscrits à celui des lecteurs « actifs », c'est-à-dire ayant effectué au moins un emprunt par an à un changement).

L'ouverture annuelle va de 206 à 310 jours selon les BU (l'amplitude maximale concernant la BU Santé). Les horaires d'ouverture sont de 57 heures par semaine pour les trois grandes BU des campus nantais (BU LSHS, DEC et STS-Lombarderie), un peu moins pour les petites et le site Chantrerie de la BU STS (53, 47 et 45). Une exception : les horaires élargis en BU Santé pour NoctamBU, qui permettent une ouverture de 104h30, la plus large de France. Si l'analyse du contexte aide à comprendre la relative faiblesse d'ouverture des BU LSHS, DEC et STS-Lombarderie, une réflexion doit s'engager sur les possibilités d'extension des horaires d'ouverture sur les campus dans le cadre du projet « Bu de l'Erdre » et du plan national « Bibliothèques Ouvertes + » cités plus haut. On notera que l'indicateur spécifique portant sur la moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU s'est légèrement dégradé en 2014, en raison d'une baisse de l'ouverture hebdomadaire de la BU Technologies (site Chantrerie) (47h/sem. contre 49h/sem. en 2013) liée à l'absence prolongée pour des raisons familiales d'un des trois personnels qui en assure le fonctionnement ; comme cette absence s'est prolongée, l'indicateur est resté au même niveau en 2015.

Le fonctionnement du SCD, sous l'impulsion de l'équipe de direction et dans un dialogue constructif avec l'équipe présidentielle de l'université, est aujourd'hui marqué par le dynamisme et la volonté de travailler le plus possible en mode projet. Dans ce contexte favorable, la qualité des services peut encore être améliorée, en formant les personnels, en rationalisant les procédures et en mutualisant.

Orientations stratégiques

S'agissant de l'intégration du service documentaire dans l'université et de la place de la fonction documentaire dans la stratégie globale de l'établissement, le nouveau contrat, signé le 28 mars 2012, affiche des ambitions claires : *« l'Université doit rationaliser la carte documentaire qui s'est dessinée au fil des dernières années : suppression de certaines bibliothèques associées, redéfinition de leur rôle pour d'autres, données précises sur les acquisitions documentaires réalisées par les composantes hors Service commun documentaire (SCD). La poursuite de cet effort de rationalisation est l'objectif prioritaire du contrat à venir. »*

Cependant, l'effort de rationalisation n'est qu'un des aspects de cette démarche stratégique. Il doit aller de pair avec une définition claire des objectifs que l'ensemble de la communauté universitaire, en premier lieu enseignants et chercheurs, assigne au service commun et aux bibliothèques en matière documentaire (étendue et profondeur des ressources, accès aux ressources, médiation et valorisation). Ces objectifs ne peuvent être définis qu'en commun. Ils doivent constituer la feuille de route du Conseil documentaire.

Sur l'adaptation de l'offre des services documentaires aux usagers pour répondre aux évolutions de la population étudiante et aux attentes actuelles de la communauté universitaire : l'évaluation de la politique documentaire doit être poursuivie par des analyses qualitatives, mais aussi avec la mise en place d'outils performants en matière d'observation et de mesure des usages.

Nous devons également, dans la définition de l'offre de services, préciser l'accompagnement à apporter aux usagers :

-- *« accompagnement de la pédagogie, tant par la mise à disposition d'espaces et de matériels que par la poursuite des actions de formation à la méthodologie documentaire pour les primo-arrivants ;*
-- *accompagnement de la recherche, par un rééquilibrage de la part dédiée à l'acquisition de ressources de niveau recherche dans certains domaines et par le développement d'une offre de formation plus systématique à destination des doctorants. »* L'enquête auprès des usagers de 2011 comme les retours d'évaluation des formateurs et les attentes exprimées depuis cette date ont conduit aussi à mettre en œuvre dès à présent une offre de formations de plus en plus diversifiées et « à la carte », tout particulièrement à l'intention des étudiants en Master et des doctorants. Cette politique se traduit par la mise en place depuis deux ans du service de renseignement personnalisé « Bibliothécaire sur rendez-vous », de l'utilisation de plus en plus large de méthodes pédagogiques renouvelées : pédagogie active, organisation de « murder parties », de « serious games », ouverture à venir d'une salle d'innovation pédagogique (PIXA) dans le cadre de la ComUE... Cela représente pour les toutes prochaines années un effort important de déploiement et de mutualisation de compétences de formateurs et d'augmentation du temps consacré aux sessions comme à l'ingénierie de formation. La participation de chercheurs et des doctorants à la définition des objectifs documentaires est primordiale et doit être formalisée.

Sur le management et l'organisation des services, il a été constaté pendant l'inspection de l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) l'engagement fort de la direction du SCD dans une démarche managériale intelligente, fondée sur la collégialité, la diffusion de l'information et la délégation, avec une place importante pour l'évaluation. C'est un point positif très fort et certainement un acquis décisif dans l'évolution du SCD et des bibliothèques depuis la dernière inspection. Dans les quatre grandes BU, cependant, l'organisation peut certainement être encore améliorée pour favoriser la transversalité et la polyvalence des agents. C'est d'ailleurs un processus qui a été engagé dans le cadre du projet de réorganisation « BU2016 », dont l'objectif est la mise en place d'un organigramme transversal. La politique de l'accueil est aussi un enjeu majeur et si tous les professionnels rencontrés s'accordent sur la priorité à donner à l'utilisateur, la culture des bibliothécaires, personnels très spécialisés, ayant souvent tendance à s'abriter derrière la technicité de leur métier, ne les prédispose pas nécessairement à accepter l'idée qu'il faut s'adapter aux pratiques de l'utilisateur plutôt que d'attendre que celui-ci accepte de se conformer aux règles et aux pratiques des bibliothécaires.

Sur ces trois points, l'aboutissement du processus de réorganisation du SCD (« BU2016 ») permettra de le mettre en ordre de marche pour commencer à les concrétiser à partir de 2017.

Objectifs

L'amélioration et la rationalisation passent :

Par la mise en place d'un pilotage global de l'ensemble de la fonction documentaire, confié au SCD et appuyé sur le conseil documentaire ;

Par la mise en œuvre complète d'une carte documentaire de site, que l'éclatement géographique des bibliothèques rend de plus en plus nécessaire.

Par la définition d'une nouvelle organisation fondée sur la transversalité (début de la démarche en septembre 2014 pour une mise en œuvre en janvier 2017).

Actions

Améliorer la qualité et la pertinence de l'offre documentaire en licence ;

Réaliser des rééquilibrages dans les collections, avec des campagnes de désherbage et d'actualisation fortement articulées ;

Amplifier l'offre de ressources électroniques. Le pilotage global de la fonction documentaire doit également contribuer à rationaliser l'offre de ces ressources coûteuses ;

Mener une réflexion sur la documentation de niveau recherche, tout particulièrement dans la perspective de l'intégration des bibliothèques associées, mais aussi en articulation avec les objectifs de la future COMUE réunissant les universités et les grandes Ecoles des régions Pays de la Loire et Bretagne ;

Définir de nouvelles offres de services s'appuyant sur l'élargissement et l'adaptation des horaires ;

Développer l'expérience en cours des « *learning centers* » qui doit contribuer à la réflexion sur ces lieux et les services à mettre en place.

Ces deux dernières actions ne peuvent être concrétisées qu'avec la réalisation du projet « BU de l'Erdre ».

Indicateur de performance

6.1	Variation des horaires d'ouverture du SCD	
	Indicateur spécifique du contrat quinquennal 2012-2016 de l'Université de Nantes	S13

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Améliorer l'efficacité des opérateurs

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2010 et l'année d'échéance du présent contrat, avec production intermédiaire de l'indicateur à des dates d'observation annuelles, pour déterminer la variation de la progression de l'ouverture hebdomadaire entre l'année de référence 2010 et l'année d'observation en cours. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie « Commentaires » comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2010, en nombre d'heures. Va (valeur de l'année d'observation) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de d'observation, en nombre d'heures. L'indicateur correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = [(Va - Vd) / Vd] \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2010 (Vd)	54,28					
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Ve) (cible)	61					
Cible 2016 et cible 2017 (Achèvement quinquennal) (%) [(Ve-Vd)/Vd]x100	+ 12,38 %					
Situation de l'UN	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en année de situation(Va)	54,28	54,28	60,36	60,36	60,07	60,07
Variation (Va-Vd)	0	0	6,08	6,08	5,79	5,79
Indicateur T (variation en %)	0%	0%	11,20%	11,20%	10,67%	10,67%

Commentaires de l'Université : Les données et l'indicateur qui en résulte ont été corrigées à la marge suite à l'affinage dans la méthode de calcul des données collectées.

Evolution des ressources propres des établissements :

Orientations stratégiques

L'évolution des ressources propres est un objectif majeur de l'Université de Nantes pour autoriser un développement de la présence de l'établissement sur ses territoires dans un contexte de stabilité de la subvention pour charges de service public.

Certains points sont déjà évoqués dans des objectifs précédents :

- l'évolution des activités de formation continue et les activités de développement de la recherche (Objectif 3 – Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international)
- la restructuration du service de transfert et de valorisation des résultats de la recherche (Objectif 4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche).

Objectifs

Les objectifs consistent à développer les ressources propres, principalement celles de la formation continue et des prestations liées aux activités de recherche (contrats, dépôts de brevets, R&D, etc.). Une forte croissance des ressources liées à la formation continue est à noter entre 2010 et 2015. Les recettes ont plus que doublé passant de 4,38 M€ à 9,61M€. Un nouvel objectif de 10M€ en 2016 sera atteint mais un schéma de développement sera mis en place pour franchir ce seuil. Un travail sur les coûts complets et sur les prix est en cours. Il devrait montrer ses effets en 2017.

L'objectif de progression des recettes de prestations de recherche et de développement proposées aux entreprises est lié à la restructuration de l'Espace entreprise de l'Université de Nantes et en particulier à l'organisation en filières (développé précédemment dans l'objectif 4). L'offre aux acteurs économiques fait l'objet d'un travail de formalisation de la réponse à leurs demandes se structure.

Actions

L'évolution des ressources propres est envisagée dans le cadre d'un pilotage budgétaire et financier global permettant un alignement des ressources sur la stratégie de développement pour les prochaines années.

L'adaptation continue des services et la mise en place d'outils de gestion dans le contexte de la mise en place de la GBCP permettront une valorisation des prestations à leur juste valeur et un suivi efficient des recettes.

Indicateur de performance

6-2	RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT Hors subventions pour charges de service public	
	Indicateur spécifique du contrat quinquennal de l'Université de Nantes	S 16

Action	accroissement des ressources propres
Objectif	Améliorer l'efficacité des opérateurs

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charge de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> 1. les autres subventions : collectivités locales, Union européenne, autres subventions de fonctionnement 2. les ressources de fonctionnement : droits d'inscription, redevances sur prestations intellectuelle, contrats de recherche (y compris les financements de l'ANR relatifs ou non aux investissements d'avenir) 3. les recettes de la formation continue 4. la taxe d'apprentissage 5. les autres prestations (études et travaux) 6. les dons et legs assimilés 7. les autres recettes encaissables
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2012	2013	2014	2015	Cible 2016 / Cible 2017 (Achèvement quinquennal)
Subventions (1)	7,95	14,33	7,9	23,11	18,64
Ressources de fonctionnement (2)	15,81	15,4	22,71	16,75	17,82
<i>Dont ANR hors investissements d'avenir</i>	1,42	2,84	1,20	2,18	3,52
<i>Dont investissements d'avenir (le cas échéant)</i>					1,31
Recettes de la formation continue (3)	8,78	8,86	8,97	9,62	11,65
Taxe d'apprentissage (4)	3,09	3,50	3,79	4,73	4,39
Autres (5, 6, 7)	1,02	2,32	7,97	3,64	8,07
Total	36,65	44,41	51,34	57,85	60,57

Commentaires de l'Université :

Subventions (1) : Fort accroissement en 2015, lié à la réalisation de factures finales relatives aux contrats à long terme. Cela se traduit par une diminution des en-cours, dont l'impact budgétaire en recettes n'apparaît pas dans le tableur (car non encaissables). Cf rapport financier 2015 relatif au montant des en-cours :

- 2012 : 10,69 M€
- 2013 : 1,98 M€
- 2014 : 12,85 M€
- 2015 : - 5,07 M€

Autres (5,6,7) : En 2014, le montant de ce type de ressources triple en raison de 3 facteurs :

- Refacturation de personnels mis à disposition
- Augmentation des prestations de services
- Augmentation des produits de gestion courante liée à l'augmentation des versements du CFA inter Universités des Pays de Loire aux composantes de l'Université de Nantes, par prestations internes.

PILOTAGE ET IMMOBILIER :

Action	Intitulé	Prévision dépenses 2017
114	Immobilier	52 997 445 €
115	Pilotage	51 959 505 €
TOTAL		104 956 950 €

Orientations stratégiques

Le Schéma directeur immobilier et d'aménagement de l'Université de Nantes, adopté au CA du 3 juillet 2015, permet sur quinze ans, de planifier les opérations immobilières, en prenant en compte la dispersion du site, à la condition d'identifier les ressources financières avec certitude.

La politique immobilière de l'Université de Nantes, se veut désormais moderne et dynamique, sur le concept selon lequel, habiter, est une stratégie globale. Elle bénéficie d'ores et déjà d'une gouvernance robuste et cohérente.

Dans les faits, le patrimoine immobilier de l'Université de Nantes consiste en plus de 110 bâtiments (dont certains ensembles en campus disciplinaires cohérents) répartis sur près de 100 ha de terrains, représentant pour l'ensemble 400 000 m² de SHON (surface hors œuvre nette), dont plus de 300 000 m² sur les campus nantais. Cette surface est considérable mais très éclatée. Elle permettra à l'horizon 2020 d'abriter les activités régulières de plus de 45000 personnes, sans compter les auditeurs et les stagiaires de formation continue et permanente.

Dorénavant, le patrimoine immobilier sera désormais perçu comme une enveloppe matérielle des actions pédagogiques et scientifiques :

- pas seulement du point de vue de l'entretien ou du renouvellement des surfaces d'accueil ;
- mais avec une ambition de mise en cohérence des différents projets d'enseignement et de recherche dans leurs usages et leurs besoins.

Cela participe d'une lecture globale des espaces de vie, soit vers l'intérieur, des pratiques internes, soit vers l'extérieur, des usages, en territoire commun avec la ville.

Le patrimoine immobilier est un des constituants majeurs de l'identité de l'établissement. Les réflexions émergentes sur la dévolution du patrimoine en lien avec le ministère s'inscrivent pleinement dans le champ de l'autonomie de l'établissement comme acteur du territoire. Pour ce faire, le confortement d'une soutenabilité avérée sera au centre du travail futur en lien avec l'ensemble des services et des vice-présidents concernés.

Objectifs

- Décliner en termes de projets structurants les enjeux de transition : pédagogique, numérique, énergétique ;
- Gérer le patrimoine de l'Université dans un souci d'efficacité scientifique et pédagogique ;
- Prioriser les projets de construction en remettant en cause si nécessaire la cartographie générale des espaces de formation et de recherche et s'assurer de la cohérence globale de chaque projet ;
- Prendre en compte systématiquement les impératifs d'économie et de développement durable et favoriser la performance énergétique ;
- Dans un contexte budgétaire contraint, ne réaliser que ce qu'il est possible de financer et achever les opérations en cours.

Actions

- Prendre en compte, le coût du foncier, les premiers équipements, les coûts de fonctionnement, de maintenance, l'informatique, la répartition des charges ;
- Centraliser la gestion des bâtiments (fluides, contrats de maintenance et d'exploitation, etc.) ;
- Compléter les outils de pilotage immobiliers afin disposer d'informations fiables et partagées, en particulier lancer le nouveau SIP ;
- Poursuivre la structuration de la fonction logistique ;
- Passer d'une posture curative à une gestion préventive en terme de maintenance ;
- Intégrer l'évolution numérique dans les projets de construction ou réhabilitation ;
- Ne lancer, en situation budgétaire contrainte, que des opérations totalement subventionnées.

Indicateur de performance

6-3	Taux d'occupation des locaux	
	Indicateur spécifique du contrat quinquennal de l'Université de Nantes	9

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h) (35 h/semaine X 32 semaines)</p> <p>A titre d'exemple :</p> <p>Un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de : $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h}$ soit 79 % pour les salles banalisées</p> <p>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</p> <p>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\ \% \times 3\ 000\ m^2) + (79\ \% \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ \%$.</p>

Occupation des locaux	Situation actuelle Année 2016				Rappel taux d'occupation attendu en 2016 en %	Taux d'occupation attendu en 2017 en %
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel		
Amphithéâtres	78 040	81	23 605	86 %	80	90
Salles banalisées	588 806	967	81 072	54 %	56,2	57
Total				62 %		

Commentaires de l'université :

Le patrimoine immobilier de l'Université est dispersé sur plusieurs sites (Nantes, qui comporte plusieurs campus, mais aussi La Roche-sur-Yon et St-Nazaire), ce qui ne permet pas de rentabiliser au mieux les amphithéâtres et salles banalisées.

La fermeture du site Joffre de l'IUT de Nantes vers 2018-2020 en transférant les activités de ce site sur des bâtiments existants sur d'autres campus, puis la refondation du pôle santé en centre-ville vers 2025 vont être des leviers d'actions pour améliorer significativement les taux d'occupation actuels.

PROGRAMME n°231 : Vie étudiante

L'Université de Nantes est convaincue que le développement de la qualité de l'environnement de travail et de vie ne peut être dissocié de l'amélioration de la formation en conditionnant en partie la réussite des étudiants. Aussi, l'Université soutient une politique de vie étudiante ambitieuse sur tous les sites, fondée sur le sentiment d'appartenance à une culture commune d'établissement.

L'Université nourrit également l'ambition de dynamiser l'indispensable engagement démocratique des étudiants. Cet objectif passe tout d'abord par le meilleur routage de l'information vers les étudiants sur le rôle des élus étudiants, leur place au sein des différents conseils et la promotion de leurs actions. Une formation des élus étudiants a été mise en place.

Une charte de l'élus étudiant est en outre adoptée qui donne un véritable statut aux élus étudiants avec une formation de deux jours à chaque début de mandat. Le Bureau de l'université accueille en son sein deux élus étudiants, le Vice-président en charge de la vie étudiante et le Conseiller en charge des questions étudiantes.

L'Université de Nantes encourage ses étudiants à développer des projets associatifs sur les campus et dans la cité. Dans des domaines très variés, l'engagement associatif contribue à dynamiser la vie étudiante sur les campus et à enrichir le parcours des étudiants à la fois sur un plan personnel et pré-professionnel. La Direction de la vie étudiante appuyée par un réseau de 21 référents FSDIE et vie associative dans l'ensemble des composantes, accompagne les étudiants qui portent des projets et met à leur disposition les moyens nécessaires à leurs actions. L'Université de Nantes porte une attention toute particulière à la promotion du Fonds de Solidarité et de Développement des initiatives étudiantes auprès de l'ensemble des étudiants. La Direction de la vie étudiante encadre et accompagne la centaine d'événements organisés par et pour les étudiants sur les campus.

Le Pôle étudiant de l'Université de Nantes est le lieu phare de la vie étudiante. C'est un espace de services, d'accompagnement des projets étudiants et de programmation d'événements culturels et citoyens. Son offre de services fait l'objet d'une amélioration permanente. L'Université de Nantes promeut les services et les actions qui y sont proposées. La réservation des espaces pour les porteurs de projets étudiants y est facilitée.

L'université de Nantes a souhaité la mise en place d'une Direction de la Culture et des Initiatives permettant d'accompagner l'offre d'enseignement et de recherche dans les domaines artistiques et culturels, par des propositions favorisant l'initiative de ses étudiants et de ses personnels. Ces propositions associent de nombreux professionnels culturels du territoire, assurant ainsi un maillage permanent entre la communauté universitaire et la cité.

Les UED « Cultures et Initiatives » sont développées dans l'offre de formation du quinquennal afin de favoriser l'accès à la connaissance et à l'art, encourager les pratiques culturelles en suscitant la découverte de nouveaux langages, le développement de l'esprit critique et l'engagement. Leur inscription dans les parcours de formation fait le lien entre la Culture et les enjeux de professionnalisation.

L'Université affirme le rôle structurant du théâtre universitaire en définissant une programmation professionnelle diversifiée de qualité, en développant les liens avec les acteurs artistiques présents dans l'environnement de l'Université au niveau local, régional et international. Les tarifs sont avantageux pour les étudiants et les personnels. Les actions culturelles (festival de cinéma, activités musicales, danse...) sont développées et valorisées. Le théâtre accueille les projets étudiants (animations, expositions, concerts) et des pratiques en art dramatique, danse... Le système de points bonus est généralisé à toutes les filières.

L'Université encourage la pratique d'un sport auprès des étudiants comme vecteur d'intégration et de renforcement du sentiment d'appartenance à l'Université. Aussi, l'Université de Nantes poursuit une politique affirmée en matière de sport de haut niveau et de suivi de l'étudiant sportif de haut niveau en offrant toutes les conditions leur permettant d'étudier et de représenter l'Université dans les compétitions. Elle améliore les conditions d'accueil et le déroulement des activités physiques, sportives et artistiques par la construction d'une nouvelle halle des sports et par le développement de nouveaux outils et services au SUAPS. Les étudiants disposent de 56 activités physiques et sportives avec 3 niveaux plus un niveau de compétition. Sur la base d'une étude réalisée sur 4 ans au sein de l'Université 43.4% des étudiants pratiquent un sport. L'Université organise des événements sportifs entre composantes.

L'Université améliore enfin la qualité de vie sur les campus de l'Université par un travail de rénovation de certains espaces collectifs comme certains halls d'accueil. Elle travaille à la mise en place d'espaces de convivialité ouverts sur les campus sur de larges amplitudes horaires. Les associations sont encouragées à les investir.

Le service de la vie étudiante sera renforcé pour améliorer les amplitudes horaires et la fréquentation du pôle étudiant.

Des temps forts fédérateurs pour améliorer l'esprit d'appartenance des étudiants sont programmés également (organisation d'accueil à la rentrée de remise de diplômes et mise en place d'événements sportifs entre les composantes).

L'Université veille à la coordination des actions avec les pôles universitaires de La Roche-sur-Yon, de Saint-Nazaire et de La Chantrerie.

RECAPITULATIF DES ACTIONS

Action	Intitulé	Prévision dépenses 2017
201	Aides directes	547 500 €
203	Santé des étudiants	2 513 596 €
TOTAL		3 061 096 €

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales
INDICATEUR 1.1	Ratio de réussite comparée des étudiants boursiers par rapport aux étudiants non boursiers
OBJECTIF 2	Développer la prévention dans le domaine de la santé
INDICATEUR 2.1	Pourcentage d'étudiants de l'université vus au SUMPPS à titre individuel

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Objectif 1 : Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales.

L'Université de Nantes promeut l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales par un accès facilité pour les étudiants boursiers par rapport aux non boursiers.

De plus, un tarif d'aide au projet a été mis en place pour les auditeurs de formation continue qui étaient confrontés à des difficultés financières.

Chaque pôle de formation continue (Droit et sciences politiques, LLSHS, Santé, Sciences et techniques, ESPE) est en charge de l'instruction des dossiers et peut solliciter l'aide d'une assistante sociale. Une commission constituée du directeur de la direction d'appui à la formation continue, des assistantes sociales de l'université, des enseignants responsables FC des composantes et des responsables des pôles FC décide d'accorder ou non le bénéfice du tarif d'aide au projet.

Compte tenu des périodes de traitement des reprises d'études, des commissions de validation des acquis et des commissions de recrutement des diplômés à effectifs limités, trois réunions par an sont mises en place :

- Fin juin ou début juillet ;
- Septembre ;
- Octobre pour quelques dossiers tardifs.

En principe, la majorité des dossiers est examinée fin juin ou début juillet. La réunion de septembre est plus particulièrement consacrée à des cas particuliers, par exemple les personnes devenues demandeurs d'emploi après la date arrêtée pour les reprises d'études. La réunion d'octobre n'a à examiner que des cas très spécifiques, des ruptures de situations familiales par exemple.

Le dossier à présenter à la commission par les demandeurs est ainsi composé :

- Courrier du demandeur adressé au président de la commission demandant à bénéficier du tarif social en exposant les motifs de la demande ;
- Imprimé informations d'état civil et coordonnées du demandeur ;
- Tableau des informations relatives aux revenus et charges du demandeur ;
- Pièces justificatives, les copies des pièces à fournir sont les suivantes, cette liste n'étant pas limitative : dernier avis d'imposition en date, notifications d'indemnités (Pôle Emploi, RSA, AAH, API...), justificatifs de charges datant de moins de trois mois (loyer et charges, quittances EDF et téléphone, emprunts et toute pièce informant sur la situation du demandeur) ;
- Avis de l'assistante sociale de l'Université ou de secteur.

Indicateur de performance

INDICATEUR 1.1: Ratio de réussite comparée des étudiants boursiers par rapport aux «étudiants non boursiers

Données exprimées en %	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	Cible 2016/17
Ratio des taux de réussites en L3	113.21	114.24	111.27	106.41	106.35	104.09	107
Ratio des taux de réussites en M2	110.28	126.66	130.68	122.89	114.13	103.3	115

Précisions méthodologiques

Le taux de réussite est calculé en fonction du nombre d'inscrits en année terminale de cursus. Ne concerne que les étudiants inscrits dans les universités.

Source des données : Services de l'Université de Nantes

Objectif 2 : Développer la prévention dans le domaine de la santé

La promotion de la santé est la mission essentielle des SUMPPS.

Au sein de l'université de Nantes, cette action est réalisée au travers des entretiens individuels de prévention, conduits par le binôme médecin et infirmière. Cela concerne aussi bien les étudiants valides que les étudiants en situation de handicap (visibles et invisibles) avec, pour ces derniers, les visites d'aménagement de scolarité qui participent pleinement à ce volet préventif.

Le centre de santé participe aussi aux actions de prévention au travers des consultations de médecine générale et de spécialité (gynécologie, nutrition et psychiatrie).

Il en est de même de l'accompagnement psycho-social au profit des étudiants qui le nécessitent.

Les actions de prévention collectives, réalisées par les personnels du SUMPPS, en particulier infirmier, participent pour beaucoup à cette politique globale.

La mise en place en fin d'année 2015 du dispositif ERS (étudiants relais santé) a permis de lancer la prévention collective sur l'ensemble des campus de l'université. Cela a été effectif au début du second semestre de l'année universitaire 2015/2016. Les premiers retours ont été extrêmement positifs aussi bien des ERS que des étudiants sensibilisés. Sur la précédente campagne, nous avons pu alerter plus de 2000 étudiants sur les risques inhérents aux consommations excessives d'alcool. Cette prévention abordait les thèmes de l'accidentologie, des conduites sexuelles à risque et des rapports non consentis et enfin de la diffusion d'images dégradantes sur la toile.

Nous avons une idée assez précise de l'impact, car nous distribuons différents supports (préservatifs, réglettes alcool) mais surtout des « éco-cup » sérigraphiés sur le thème de la campagne « dose ta soirée ».

Le succès de cette première campagne, la motivation et l'engagement des ERS, nous ont poussés à étendre et pérenniser le dispositif.

J'ai souhaité renforcer le pôle prévention du SUMPPS, pour permettre à la fois la mise en place de nouveaux projets, mais aussi le pilotage des ERS. Depuis le 1^{er} novembre 2016, un médecin a pris le pilotage du dispositif pour ½ ETP, assisté d'un interne en santé publique en stage de 6 mois ainsi que d'une infirmière du SUMPPS, qui se détache de manière épisodique de l'activité habituelle du service pour animer l'équipe des ERS. Le dispositif se met donc en place.

La prochaine campagne de prévention se déroulera sur les mêmes thèmes entre fin novembre et mi-janvier.

Une seconde campagne se déroulera entre février et mai 2017 sur un thème non encore arrêté.

Dans l'intervalle, les ERS accompagnent les personnels du service, lors d'ateliers de nutrition, ou participent aux animations lors des soirées festives au pôle étudiant, ou à l'occasion des journées SIDA ou auditions pour ne citer que celles-ci.

Tout cela a été rendu possible grâce à l'attention toute particulière que le président de l'université et ses services ont portée au SUMPPS. Cela a aussi été possible grâce à l'aide financière que nous avons eue des institutionnels, soit au travers d'un CPOM (conseil régional) ou d'aides ponctuelles (ARS, Préfecture ou Conseil départemental)

Des contacts ont été établis avec les institutions pour mettre en place des CPOM qui permettront de stabiliser les financements, seul gage de pérennisation de ce type d'actions.

Enfin les ERS ont été primés par la mutualité Française au vu de leur dynamisme et de l'originalité du dispositif.

Indicateur de performance

INDICATEUR 2.1 : Pourcentage d'étudiants de l'université vus au SUMPPS à titre individuel

Un nouvel indicateur a été élaboré en lien avec l'ADSSU et retenu par la direction du budget

Numérateur = nombre d'étudiants vus au SUMPPS à titre individuel (1)

Dénominateur = nombre d'étudiants inscrits à l'université (2)

(1) *Étudiants de l'université vus au SUMPPS quel que soit le motif : soins, prévention, social.*

(2) *Étudiants inscrits en inscription principale à l'université hors télé-enseignement et hors conventions.*

Il ne s'agit pas de dénombrer le nombre de visites mais le nombre d'étudiants.

Ce nouvel indicateur reflète davantage l'activité dans sa globalité, et remplace donc celui qui portait sur le nombre d'étudiants ayant bénéficié d'un bilan de prévention.

STATISTIQUES - RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE pour le MINISTERE


 UNIVERSITÉ DE NANTES
 SERVICE DE SANTÉ DES ÉTUDIANTS
 (SUMPPS)

						Université de Nantes	Visiteurs enregistrés hors logiciel Calcium		Ecoles en convention reçues au SUMPPS	
L+M+D	Pour mémoire : DAEU et capacité en Droit	L	M	D	Nombre d'étudiants en visite au SUMPPS du 1/9/N au 31/8/N+1	Assistantes sociales	Psychologues	Pour information Nombre d'étudiants en visite au SUMPPS du 1/9/N au 31/8/N+1	RATIO = Nbre étudiants vus sur nombre total étudiants inscrits L.M.D	
2011/12	32596	586	19846	11529	1221	5090	938	335	1243	15,62%
2012/13	33622	640	20951	11446	1225	6095	1038	286	1637	18,13%
2013/14	34158	604	21205	11668	1285	5765	1080	322	1876	16,88%
2014/15	36140	605	22564	12275	1301	6893	inclus dans le chiffre global à partir de 2014-2015		2759	19,07%
2015/16	37233	550	23508	12457	1268	6564			2996	17,63%

Sources : Effectifs étudiants de Scola G (DEVU)
 Etudiants vus en visite au SUMPPS extraits de Calcium (SUMPPS)

A noter : Les visiteurs reçus par les assistantes sociales et psychologues ne sont enregistrés dans Calcium que depuis le 1/9/2014.
 Les visiteurs reçus sont donc notés séparément mais certains de ces visiteurs sont sans doute déjà comptabilisés dans le nombre de visiteurs extrait de Calcium

 Nantes,
 Le Directeur

 le 12 octobre 2016
 Docteur Michel BLANCHE